

MÉTALLURGIE EN ARDENNE

LE *Vî Fournia* DE *Linchamps*
(COMMUNE DE THILAY, ARDENNES)

RAPPORT DE FOUILLE
CAMPAGNE 2024

Opération 07.99986
Arrêté SRA2024/C155, 25 mars 2024

Maxence Pieters
Patrice Bertrand
Arnaud Colard
Jean-Pierre Penisson
Florent Simonet



Première de couverture : déplacement du fragment de paroi du haut fourneau (© Fabien Legay)

Métallurgie en Ardenne

***Le Vî Fournia* de Linchamps (Thilay, Ardennes)**

Rapport de fouille Campagne 2024

**Maxence Pieters (dir.)
Patrice Bertrand
Arnaud Colard
Jean-Pierre Penisson
Florent Simonet**

Données administratives et techniques

1. Fiche signalétique (fouille archéologique)

Région : Grand Est
Département : Ardennes
Commune : Thilay
Lieu-dit : le Vî Fournia
Section et parcelle : « Linchamps » B n°47PP
Coordonnées (Lambert)
X : 831142.490 m
Y : 6980999.929 m
Z : 231.801 m
Arrêté de sondage archéologique : SRA2024/C155, 25 mars 2024
N° Patriarche : 07.9986
Titulaire de l'opération : Maxence Pieters
Propriétaire du terrain : Syndicat mixte forestier Thilay-Tournavaux

2. Phase de terrain

Dates d'intervention : 29/07/2024 – 30/08/2023, 28/10/2024 – 31/10/2024

Équipe de fouille :

Tracy Allouis
Sarah Athmani
Arnaud Colard
Baptiste Collot
Adrien De Carvallo
Éva Demacon
Sarah Dolif
François Driard
Ludovic Dunat
Emma Giboudeaux
Simon Goldin
Youssef Harbouch
Clémentine Hardy
Églantine Knaepen
Marie Lacroix
Jules Langlois
Fabien Legay
Jean-François Lherbier

Iyad Manaa
Léa Moll
Online Momo
Élieh Petitfils
Maxence Pieters
Sébastien Polfer
Gaïane Salinas
Ophélie Tressard
Alia Venot
Lénaïc Zarlenga-Simonet.

3. Phase de post-fouille

La post-fouille a été réalisée dans les locaux du CARA, mis gracieusement à disposition par la ville de Charleville-Mézières.

Équipe de post-fouille :
Tracy Allouis
Sarah Athmani
Arnaud Colard
Éva Demacon
Youssef Harbouch
Marie Lacroix
Jean-François Lherbier
Iyad Manaa
Catherine Maquin
Maxence Pieters
Ophélie Tressard

4. Rédaction du rapport

Maxence Pieters (dir.)
Patrice Bertrand (coll.)
Arnaud Colard (coll.)
Jean-Pierre Penisson (coll.)
Florent Simonet (coll.)

5. Remerciements

Nous tenons à remercier en premier lieu les communes de Thilay et Tournavaux, en la personne de leurs maires Nicole Jeannesson (Thilay) et Luc

Lallouette (Tournavaux). Pour nous avoir autorisé à mener l'opération de fouille de l'été 2024 sur le site du Vî Fournia, propriété des deux communes.

Nous tenons à remercier particulièrement la commune des Hautes Rivières et son maire, M. Disy, grâce à qui nous avons pu disposer de sanitaires mis à disposition par la communauté de communes Vallées et plateau d'Ardenne et qui nous a mis à disposition un terrain pour camper et une salle des fêtes pour la logistique culinaire. Cette opération n'aurait pu être réalisée sans cette aide précieuse.

Merci à la communauté de communes Vallées pour la mise à disposition gracieuse des douches du COSEC des Hautes Rivières.

Merci à François Driard pour son aide technique et logistique. Sans lui notre menhir serait toujours en haut du haut fourneau.

Merci à Jean-Pol Bois pour son documentaire sur la fouille, qui a été un vecteur de diffusion auprès du public des méthodes de l'archéologie.

Un grand merci également à Amélia Pieters pour avoir très largement pris en charge l'organisation du barbecue de mi-chantier qui a permis à toute l'équipe de se réunir pour un moment de relâche et de gastronomie.

Bien entendu, rien n'aurait été possible sans l'équipe de post-fouille et surtout l'équipe de fouilleurs·ses bénévoles, qui ont tenu tout au long de cette campagne difficile, l'absence de moyens mécaniques ayant nécessité un travail particulièrement physique dans des conditions d'hébergement spartiates ayant durement sollicité les corps et les esprits.

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION
DE SONDAGE ARCHÉOLOGIQUE**

**Arrêté n° SRA2024/C111
07.9986**

La préfète de la région Grand Est
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin
Commandeur de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite
Chevalier du mérite agricole
Chevalier des palmes académiques

VU le code du patrimoine, notamment son livre V titre III ;

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-001 du 03 janvier 2023 portant délégation de signature à Madame Delphine CHRISTOPHE, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2023-006 du 03 janvier 2023 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles ;

DÉCIDE

Article 1^{er} M. Maxence PIETERS est autorisé à procéder à une opération de **sondages archéologiques** à partir de la date du présent arrêté jusqu'au 31/12/2024, concernant, en région GRAND EST, le site de :

Département : ARDENNES

Commune : THILAY

Section et parcelles : « Linchamps » B n° 47pp

Code de l'opération : 079986 (à reporter ABSOLUMENT sur la fiche signalétique du rapport)

Article 2 : Prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

À la fin de l'opération, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie, en triple exemplaire, un rapport accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes, ainsi que les photographies nécessaires à la compréhension du texte. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il indiquera les études complémentaires envisagées et le délai prévu pour la publication.

L'ensemble des documents relatifs à l'opération (notes, photographies, relevés, correspondances, etc.) sera remis au conservateur régional de l'archéologie **et chacun d'eux comportera les références de l'opération (département, commune, lieu-dit, intitulé, nom du responsable, numéro de l'autorisation, code opération Patriarche).**

La responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : Destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : Prescriptions particulières à l'opération.

Dans le cas présent, les observations archéologiques effectuées devront être incluses dans le rapport de fouille du site susmentionné.

Article 5 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châlons-en-Champagne

Pour la préfète
par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie

Nicolas Payraud



Signé électroniquement par
Nicolas PAYRAUD
Le 25/03/2024 à 16:58

Copie à :

- o Intéressé
- o Gendarmerie(s) ou Police(s) urbaine(s)

- o Préfecture de département
- o DRAC – SRA

- o Mairie(s)

Ardennes / THILAY – Haut-fourneau de Linchamps - Fouille programmée pluriannuelle 2023-2025
dans le cadre du PCR « Métallurgie en Ardennes »

Axe 12

Responsable : Maxence PIETERS (CARA)

Rapporteur : Alexandre DISSER

Le projet collectif mené depuis 2014 par M. Pieters et ses collaborateurs vise à renouveler les connaissances archéologiques et historiques se rapportant à la métallurgie du fer dans le département des Ardennes. Le CARA mène depuis plusieurs années des recherches sur ce thème, en réalisant notamment des opérations de prospection pédestre, ainsi des recherches en archives et sur la toponymie. À ces recherches s'ajoutent des sondages réalisés en 2022 sur le site du haut fourneau de *Vi Fournia* à Linchamps qui ont été prolongés par la fouille du haut fourneau débutée en 2023.

Le rapport d'opération fait état d'un certain nombre de difficultés rencontrées au cours de l'opération qui ont engendré un retard dans le déroulement des opérations par rapport au programme présenté initialement. La fouille d'une partie des déblais du haut fourneau (sous la forme de deux quarts) et le dégagement partiel de la maçonnerie ont toutefois permis à l'équipe de mettre en évidence un certain nombre d'aménagements pratiqués dans la maçonnerie, ainsi que la manière dont le haut fourneau est assis sur le substrat. Des hypothèses ont été formulées quant aux aménagements du haut fourneau, notamment la soufflerie, qui seront pleinement confirmées par la poursuite de la fouille. Cette dernière a également permis la mise au jour de mobilier en lien direct avec le haut fourneau (fragments de parois, scories, débris de fonte), ainsi que quelques autres types de matériaux (objets en fer, céramique).

Examen formel du rapport de sondage :

Le rapport est globalement bien structuré et comporte les inventaires du mobilier et de la documentation graphique. Les descriptions des structures et des niveaux archéologiques sont précises. Les coupes stratigraphiques sont clairement présentées et les relations entre US sont bien synthétisées. Un phasage de la zone d'intervention a été proposé sur cette base. Le rapport souffre de l'absence de relevés en plan qui faciliteraient grandement la compréhension synthétique des données présentées. Les deux plans fournis (figures 1 et 4) sont illisibles, remarque qui avait déjà été formulée à la réception du rapport de sondage 2022. Il serait grandement apprécié de bénéficier de relevés en plan qui mettent clairement en évidence les structures mises au jour.

Statut de protection Natura 2000 :

Le projet de fouille déposé pour 2023 faisait état du statut de protection de la zone dans laquelle le site est implanté. Des préconisations avaient été formulées concernant la stratégie de fouille des amas de déchets, ainsi que la gestion des déblais. La description des travaux présentée dans le rapport 2023 permet difficilement de déterminer dans quelle mesure ces préconisations ont été prises en compte. Le rapport de la prochaine campagne pourrait intégrer un paragraphe décrivant clairement quelles sont les mesures mises en œuvre compte tenu du statut du secteur.

Le devenir du haut fourneau :

Cette question est abordée dans le PCR ainsi que dans le rapport 2022. Le rapport 2023 ne fait pas état de nouvelles réflexions concernant cet aspect. Le seul élément se rapportant à cette question est le projet d'étayer la maçonnerie du haut fourneau une fois la fouille réalisée. Il serait souhaitable de soumettre un projet plus développé qui permette de se faire une idée précise de sa faisabilité.

La caractérisation des déchets métallurgiques :

Des examens pétrographiques et des analyses chimiques sont envisagés pour mieux comprendre les conditions de formation des deux types de laitier identifiés. La stratégie analytique n'étant pas encore mise en œuvre, je recommande de concentrer, dans un premier temps, les analyses chimiques sur les éléments majeurs (dont la teneur est supérieure au pourcent) qui sont les plus pertinents pour reconstituer les conditions opératoires. Se focaliser sur ces éléments permettrait à la fois de disposer de plusieurs solutions analytiques et de réaliser un nombre considérable d'analyses qui fourniraient une image précise des conditions physiques de formation des laitiers.

CTRA 18, 19, 20, 21 et 22 mars 2024

76

Malgré les lacunes évoquées dans cet avis, les opérations réalisées ont permis de préciser l'état de conservation de la maçonnerie du haut fourneau, ainsi que d'une partie des aménagements qui ont équipé ce dernier. J'émet donc un avis favorable à la réception du dossier 2023 et à la demande d'opération 2024. Cependant, il me semble qu'un échange préalable avec le service régional de l'archéologie devrait avoir lieu pour statuer sur la conservation du haut fourneau.

Après avis du conservateur régional de l'archéologie et discussion générale, la commission adopte l'avis suivant :

Avis de la commission :

La commission reçoit le rapport 2023 de la fouille programmée pluriannuelle 2023-2025 réalisée par Maxence Pieters sur le site du haut fourneau de Linchamps à Thilay (Ardennes) dans le cadre du PCR « Métallurgie en Ardennes ».

Elle donne un avis favorable à sa poursuite en 2024 en recommandant à l'équipe de se concentrer sur la fouille des niveaux intérieurs afin de ne pas fragiliser les maçonneries du haut fourneau.

Introduction

La fouille du Vi Fournia de Linchamps, dans le ravin de l'Ours, s'inscrit dans un programme de recherche de grande ampleur intitulé Métallurgie en Ardenne. Son objectif est de retracer l'évolution technique et économique de la métallurgie sur le massif ardennais et ses marges, depuis les premières traces de métallurgie jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cette approche diachronique repose sur une approche globale de la métallurgie, depuis la phase extractive jusqu'à la transformation du métal. Pour rappel, les métallurgistes contemporains distinguent trois étapes fondamentales dans la chaîne opératoire : l'extraction, la transformation (obtention d'un métal utilisable) et la transformation qui correspond à la phase de fabrication des objets (Bénard et al. 1991). Si ce vocabulaire est peu usité par la communauté archéologique, nous adoptons ici volontairement le vocabulaire des « Hommes de l'art » dont la précision est favorable à une meilleure analyse de la chaîne opératoire et facilite le dialogue avec les métallurgistes contemporains, dont l'éclairage ne peut être qu'intéressant s'agissant de leur propre métier.

Dans le cadre de cette recherche de longue haleine, la fouille de ce haut fourneau du XVI^e siècle, interprété jusqu'à présent comme le plus ancien de l'ancien alleu de Linchamps (antérieur à 1573), a pour objectif de documenter la transition de la réduction directe à la réduction indirecte, qui s'opère dans les Ardennes « au plus tard en 1520 » d'après les sources historiques (André et al. 1991, p.).

Après les déboires de la campagne de fouille 2023, l'année 2024 nous a permis de terminer le dégagement du haut fourneau et de mettre au jour les premiers éléments périphériques inédits qui nous permettent de mieux comprendre l'organisation de l'établissement métallurgique. Le dégagement du haut fourneau nous permet aujourd'hui de connaître de manière précise l'architecture du haut fourneau et a en outre permis de reconnaître plusieurs phases de construction, voire une construction à partir des restes d'un haut fourneau plus ancien que ne documente pas les sources historiques.

Le traitement du mobilier n'a pu être entièrement réalisé en raison de l'importance du travail de terrain ayant nécessité plus de six semaines de travail à plein temps. Le traitement du mobilier n'a donc pu être réalisé avec l'équipe de fouille et a été pris en charge par les bénévoles du CARA avec le responsable d'opération. Toutefois, la majeure partie du mobilier a pu être traité et l'apport de cette étude est déjà important. La typologie des scories de haut fourneau a pu être complétée, permettant de documenter de manière plus précise le processus de réduction. Surtout, l'analyse des scories couplée à celle de la structure nous permet aujourd'hui de proposer une hypothèse sur les raisons ayant conduit à l'abandon du haut fourneau, sans doute de manière prématurée, même si le déplacement du haut fourneau était déjà prévu dans le bail de 1576 (Pieters 2024).

Outre l'opération archéologique, l'année 2024 a vu la mise en place de l'ébauche de la valorisation du site, dans le cadre d'un circuit de découverte nommé « Route du Fer ». Ce projet regroupe de nombreux partenaires, dont les travaux sont coordonnés par un comité de pilotage. Cette route du fer s'appuiera sur les résultats du projet collectif de recherche *Métallurgie en Ardenne*.

Le bilan de cette opération est donc largement positif et met en évidence, s'il en était encore besoin, le potentiel offert par l'étude de ce site.

Le site de *Linchamps* dans son environnement

La particularité du site du *Vi Fournia* de *Linchamps* est qu'il s'inscrit dans un environnement archéologique et naturel particulièrement riche dont le haut fourneau est indissociable, sauf à négliger toute perspective historique pour se concentrer sur l'aspect technique, ce qui est en désaccord avec la problématique du programme de recherche. Par conséquent, nous aborderons ici le territoire de *Linchamps* dans sa globalité, c'est-à-dire l'ancien alleu de Linchamps – terre possédée en toute propriété, sans aucun lien de subordination envers un propriétaire supérieur (Guizot 1878, p. 77).

1. Localisation du site

Le territoire de l'alleu de Linchamps se situe dans le nord du département des Ardennes, à proximité de la frontière belge (Fig. 1). Hasard des divisions administratives, il se situe aujourd'hui à cheval sur le territoire de deux communes : Thilay et les Hautes Rivières. Le château et le haut fourneau sont sur le territoire de la commune de Thilay, tandis que le hameau est sur celui des Hautes Rivières.

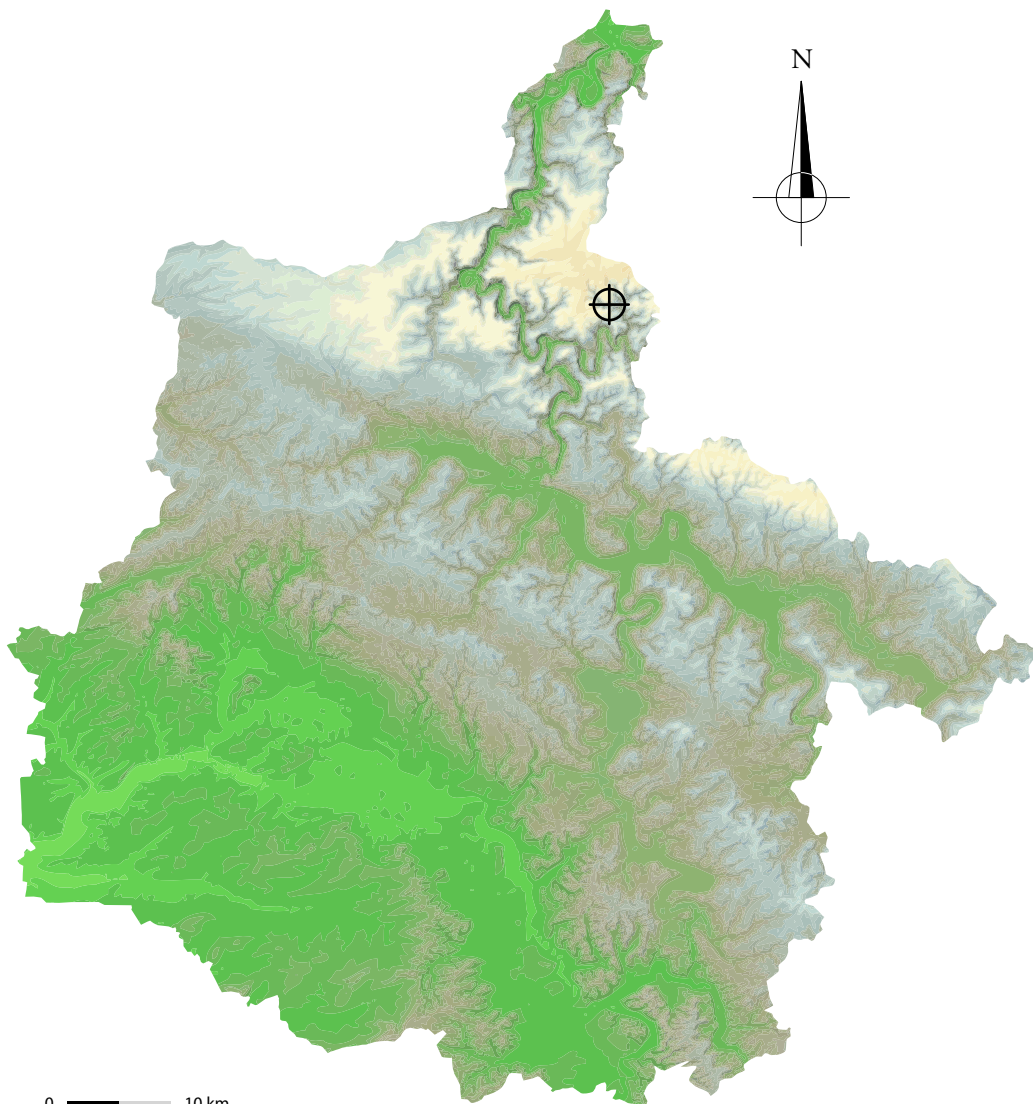


Fig.1 Localisation du site de *Linchamps* dans le département des Ardennes (Fonds de carte IGN).

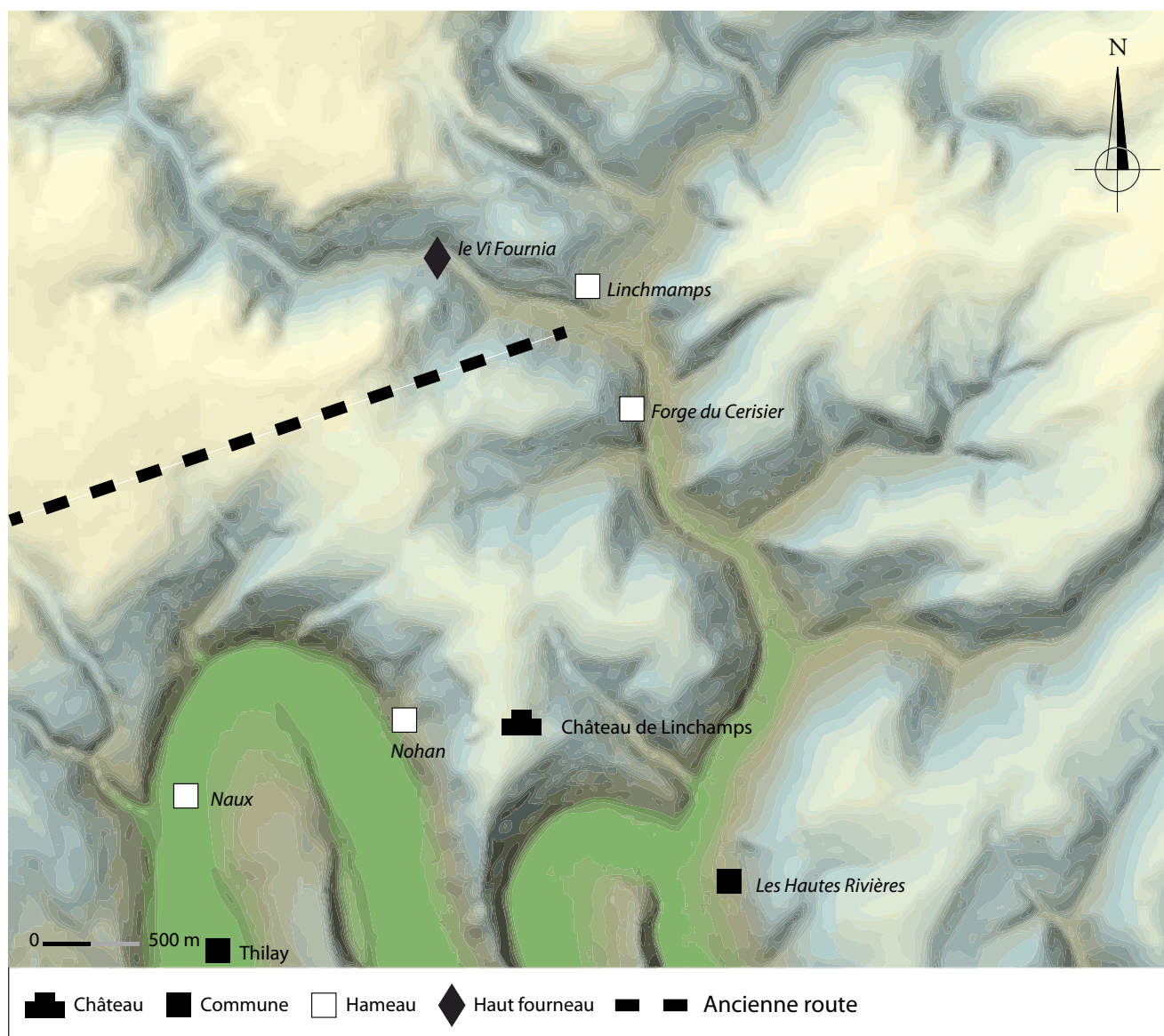


Fig.2 Carte de localisation des principaux éléments structurant le territoire de l'alleu de Linchamps

Quatre éléments structurent le territoire de Linchamps : le château, situé sur les hauteurs bordant la rive droite de la Semoy, la forge du Cerisier, située dans la vallée du ruisseau Saint-Jean, le hameau de *Linchamps*, à la confluence entre l'Ours et le ruisseau Saint-Jean, le haut fourneau du Vi Fournia dans la vallée de l'Ours et enfin l'ancienne voie de Monthermé à Linchamps (Fig.2).

Le site du *Vi Fournia* est situé sur la rive droite de l'Ours, qui forme la limite entre les communes de Thilay et Les Hautes Rivières. La parcelle concernée par le haut fourneau (section B, parcelle 47) appartient en indivision au syndicat mixte forestier Thilay-Tournavaux, donc aux deux communes, ce qui assure plus de facilités pour l'intervention archéologique. Les deux communes se sont engagées à soutenir le projet scientifique

et à assurer la préservation des vestiges à l'issu de la fouille. Le haut fourneau est implanté sur une terrasse alluviale, enclavée entre le versant ouest de la vallée et le cours de l'Ours, à une altitude moyenne de 232 m.

2. État des connaissances

En l'état des recherches, les plus anciennes mentions de l'alleu de Linchamps remontent à 1205, à une époque où son statut de terre indépendante est déjà caduc, puisqu'il est placé alors sous l'autorité de la Seigneurie d'Orchimont (Brouet, Vallet 2002). *Linchamps* est alors en terre d'Empire. L'histoire des successions de la suzeraineté sur les terres de Linchamps reste encore à écrire. Le site de Linchamps a fait l'objet de plusieurs études historiques, dont nous présentons

ici une synthèse. En outre, deux membres du programme de recherche (Patrice Bertrand et Florent Simonet), ont entrepris une reprise de l'étude des archives liées à Linchamps, qui permettra à terme de proposer une synthèse exhaustive des sources historiques disponibles. Ces sources feront l'objet d'une édition complète, intégrée au programme de recherche à suivre. Pour le moment et malgré les lacunes de la documentation, il est possible de proposer une chronologie de l'activité métallurgique à Linchamps et ses liens avec les éléments structuraux de l'ancien alleu.

2.1. La métallurgie à Linchamps (Patrice Bertrand, Maxence Pieters)

Le site du haut fourneau de Linchamps s'est conservé dans la mémoire locale, grâce à l'importance des vestiges visibles – le haut fourneau proprement dit – et au toponyme du *Vî Fournia*. Nous avons déjà cité plus haut la fouille de 1954, réalisée par Jean-Marie Schmitt et M. Lasalle, mais ce sont les travaux des services de l'Inventaire qui constituent la première véritable étude scientifique du site (Balsamo dir. 1991). Ce travail de dépouillement des archives a permis d'identifier deux hauts fourneaux successifs : un premier du début du XVI^e siècle, qui correspondrait à la structure concernée par le sondage et un second postérieur à 1579, d'après un renouvellement de bail. Ce travail d'archive a été repris et complété en 2021 (Patrice Bertrand), dans le cadre du programme de recherche sur le *Vî Fournia*. Les premiers résultats montrent que les deux hauts fourneaux correspondent en réalité au même établissement métallurgique, dont le haut fourneau a simplement été déplacé.

2.1.1. Chronologie de l'activité métallurgique

Le premier document mentionnant le *Vî Fournia* est un bail entre le duc de Guise et Jean David – de Mézières – courant de 1579 à 1618 (AD des Ardennes A 14), reprenant un bail précédent daté de 1573 (Fig.3). Il mentionne une chaîne complète de production établie sur le ruisseau « des vieux fourneaux » (dit aussi de l'Ours) : « fourneau » (haut fourneau), « forge » (sans doute l'affinerie) et « instrument à couper ferre » – qui devient « instrument à fendre » à la 4^e occurrence dans le bail –, c'est à dire une fenderie dont c'est la plus précoce mention dans le bassin mosan. Le bail mentionne la possibilité de rapprocher le fourneau de la forge, ce qui permet de supposer que le

haut fourneau est isolé du reste de l'activité métallurgique, mais on ignore si ce déplacement est effectif avant la fin du bail. Ce premier document démontre que le *Vî Fournia* existe au moins depuis 1573 et sans doute avant, le bail ne pouvant être antérieur à la construction. À la même période, la forge de Nouzon (aujourd'hui Nouzonville) est prise à bail (AD des Ardennes A 4). Ce premier bail sera repris par Jean Turpin et Lucques Langlois, de Mézières, maîtres de la forge et fourneau de Linchamps.

Dans le cadre du programme de recherche Métallurgie en Ardenne, ce bail a fait l'objet d'une transcription complète par Florent Simonet, qui n'avait jamais été réalisée jusqu'à présent. Cette transcription est présentée intégralement en annexe 1).

En 1631, la déclaration des terres de la princesse de Conti mentionne deux forges au-dessus de Linchamps, sans doute sur le cours de l'Ours (AD Marne C 2540). Le terme de forge étant relativement imprécis, il est difficile de savoir à quel type d'établissement métallurgique ce document fait référence. Il est possible qu'il désigne toujours le même établissement métallurgique implanté sur deux sites différents, dans le ravin de l'Ours (haut fourneau) et dans le hameau du Linchamps.

Le 2 octobre 1647 Léonard Baudet achète la forge de Linchamps à Christophe Pappier. Il demande le déplacement de la forge le 5 novembre 1647 (AD des Ardennes E 1059). Il est possible que cette demande concerne le *Vî Fournia*, dont le déplacement était déjà envisagée en 1579. Nous disposerions là du *terminus ante quem* du site, dont la durée d'activité avoisinerait un siècle. L'année suivante, un marché est passé par Guy Gautier, trésorier des mines et minéraux de France, intéressé à la ferme générale des domaines du roi en la terre de Château-Regnault, avec Jean Parizel, maître charpentier à « Trin » [Trigne], pour construire une halle à charbon « proche le fourneau » de la forge de Linchamps (AD des Ardennes E 939), ce qui a été interprété comme une reconstruction de l'établissement métallurgique (Balsamo dir. 1987 p. 57).

En 1651, Artus de La Mine, maître de la forge de Linchamps, terre de Château-Regnault, vend à Nicolas Coulon, maître de la forge de Nouzon, une maison dite la Maison Blanche à Charleville pour la « quantité de deux cens milliers de gueuses...

estimées à six milles livres tournois » (AD des Ardennes GG 5). Cet acte qui ne concerne pas les forges de Linchamps atteste néanmoins la présence d'un nouveau maître de forge sur Linchamps, tout comme la mention sur un acte de baptême de Léonard Baudet, maître des forges de Linchamps (AD des Ardennes E 868). On perçoit ainsi la succession rapide des propriétaires de forges sur Linchamps.

En 1670 Gérard Coulon rachète les forges de Linchamps, puis crée la chapelle des forges et la forge du Cerisier entre Linchamps et Les Hautes Rivières (Balsamo dir. 1987 p. 57). L'année suivante, le même Gérard Coulon échange la forge de Linchamps et la moitié de sa fonderie [sans doute fenderie] contre les biens de la principauté d'Arches de C.A. Renart de Fuchsamberg, seigneur du Faucon et de Vrigne-aux-Bois (AD des Ardennes 1J 125). Pourtant, en 1798, il est mentionné comme « écuyer, propriétaire des forges de Linchamps et Sérizières, demeurant à Charleville », dans le bail d'une maison à Thilay à Nicolas Viot (AD des Ardennes 1J 277).

En 1703, Nicolas Coulon rétrocède à Edmond Coulon, seigneur de la Grange aux Bois et y résidant en son château, le bail du fourneau de Vendresse et des bois ; il lui cède « les forges de Linchamps et fenderies » et le fourneau de Lire avec les maisons en dépendant ; suit la mention de la fourniture des tuyaux de 18 pouces (48,6 cm) pour l'aqueduc de Maintenon sur la vallée de l'Eure depuis 1686 (mention de [Jules-Hardouin] Mansart, surintendant des bâtiments du roi) ; AD des Ardennes E 1011).

Les forges de Linchamps auraient vu leur activité s'interrompre vers 1720, avant que Jean-Baptiste Lagard, fabricant de clous à Charleville, ne relance l'activité en 1822. La forge de Linchamps est la première à reprendre son activité, associant un haut fourneau, une forge (affinerie ?) et une fenderie. La forge du Cerisier voit plus tard l'installation de deux affineries et de deux marteaux (des martinets ou makas en Wallon). Le haut fourneau perdure jusqu'en 1870, moment où l'usine est convertie en ferronnerie et boulonnerie (Balsamo dir. p. 57). La halle est toujours en élévation, malgré l'état préoccupant de la couverture (Fig.4). L'activité de boulonnerie s'éteint en 1956, près de 400 ans après les premières attestation d'une activité métallurgique à *Linchamps* (Anonyme 2016).



Fig.4 Vue de la grande halle du XIX^e siècle adossée à la digue de l'étang fournissant l'énergie hydraulique nécessaire à l'établissement (cliché CARA, Maxence Pieters).

Les grandes lignes de la chronologie de l'activité métallurgique à Linchamps sont relativement bien connues grâce aux archives, mais celles-ci demeurent lacunaires. Elles mettent néanmoins en évidence la place centrale occupée par l'activité de réduction à Linchamps, avec la multiplicité de hauts fourneaux construits du XVI^e au XIX^e siècle.

2.1.2. L'approvisionnement en matière première

Il n'est pas encore possible de retracer de manière exhaustive les sources d'approvisionnement en matière première, mais au moins une partie provenait du territoire de Linchamps.

La forêt ardennaise fournit le charbon de bois. Les nombreuses charbonnières encore visibles (*aires à faude* en patois), témoignent de l'intense exploitation de la ressource. Le lidar de la Wallonie, disponible en ligne, révèle une forte concentration de ces aires à faude, approximativement une tous les 20 m (Fig.5). Jusqu'à la fin des années 1840, le charbon de bois reste le seul combustible employé dans les hauts fourneaux ardennais (Colinet 2001, p.45), soit 20 ans avant l'extinction du dernier haut fourneau de *Linchamps* (voir *supra*).

La question du minerai est plus complexe, car nous manquons d'informations. La mine de Naux, à proximité du château de Linchamps, a fourni du minerai de fer aux hauts fourneaux de Linchamps (Voisin 1994). Au moins une autre mine est connue en amont du *Vi Fournia*, au lieu-dit *le Rang de la Truie*, qui pourrait être

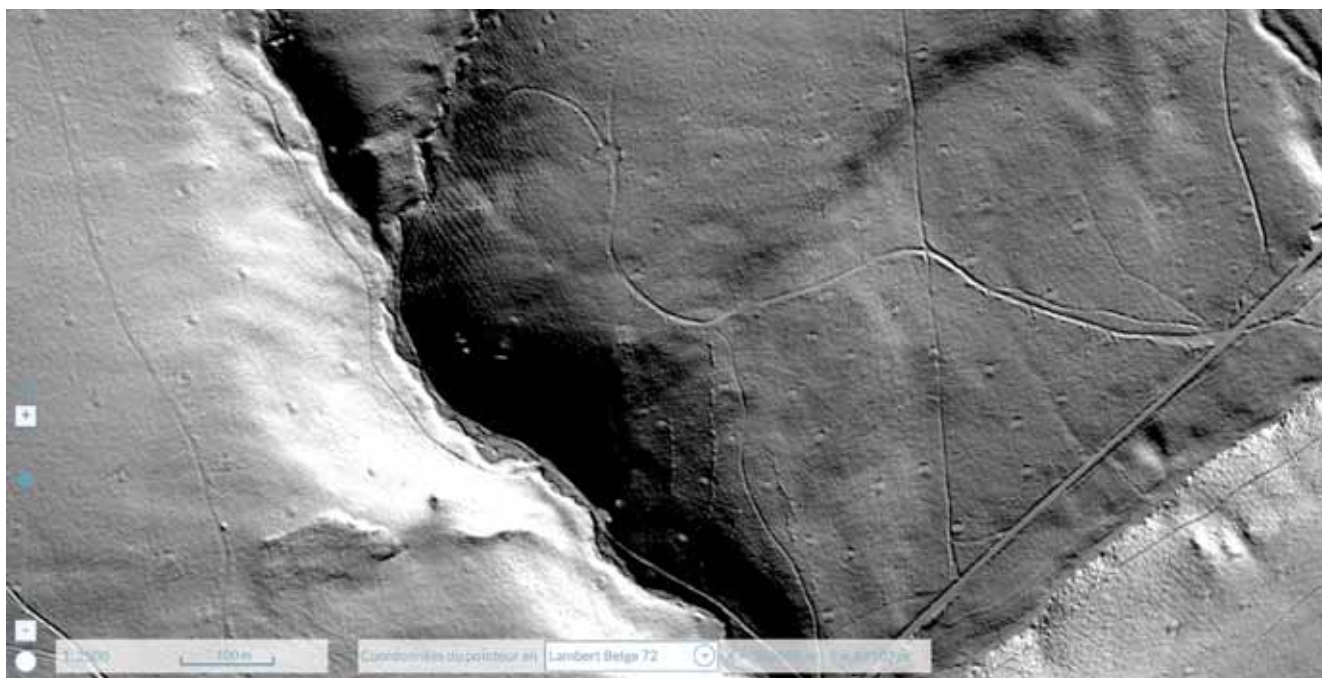


Fig.5 Extrait du Lidar de la Wallonie montrant de nombreuses anomalies topographiques pouvant être interprétées comme des charbonnières (© SPW, Département de géomatique).

celle signalée par Léon Voisin (Voisin 1994). En outre, on observe dans les environs du haut fourneau des dépressions artificielles qui pourraient correspondre à des sites d'extraction de faible ampleur. Les sources historiques permettent de localiser une autre source d'approvisionnement en minerai alimentant les hauts fourneaux de Linchamps: *le Bois des Hazelles* à Thilay, au sud du territoire de Linchamps, sur la rive gauche de la Semoy.

Malgré les incertitudes, il semble qu'une bonne partie de la matière première alimentant les hauts fourneaux de *Linchamps* soit de provenance locale, sur le territoire de l'alleu ou à proximité.

2.2. Le château de Linchamps

Le château de Linchamps a fait l'objet d'une synthèse en 2002 à partir des sources historiques et du résultat de quelques sondages réalisés sur le site (Brouet, Vallet 2002). Vers 1530, Antoine de Louvain acquiert une partie des terres de Linchamps, appartenant au chapitre de Braux, pour son fils Jean qui y fait bâtir une forteresse. Celle-ci est intégrée au système de fortification de la frontière dans le cadre de la guerre qui oppose la France à l'Empire. En conflit avec l'Empereur, Jean de Louvain revendiquera l'autonomie de l'ancien alleu de *Linchamps*.

Vers 1544-1546, Jean de Louvain passe au service de l'Empereur Charles Quint et met au pillage les environs de Linchamps. En 1550, la place forte est prise sous les ordres de Henri II et détruite. Elle est reconstruite dès 1554 par François de Clèves. Son utilité sur un territoire revendiqué à la fois par la France et l'Empire est évidente. En outre, la forteresse est également un enjeu dans les guerres de religions, passant de la réforme (Antoine de Croy) à la contre-réforme (Henri de Guise).

La forteresse de Linchamps reste en service jusqu'en 1673. Il serait trop long de citer l'ensemble des événements liés aux propriétaires successifs et aux conflits presque permanents sur cette zone de frontière. La fin des principautés et le nouveau réseau de fortification établi par Vauban rend inutile la vieille forteresse qui est détruite.

Cette histoire mouvementée illustre la particularité de ce territoire frontalier qu'est l'alleu de Linchamps, qui a nécessairement une incidence sur l'activité économique. Les établissements métallurgiques de Linchamps et notamment le premier haut fourneau, sont dans l'aire d'influence directe du château. Outre cette influence militaire et seigneuriale, les découvertes sur le château attestent de liens économiques directs entre le château et les hauts fourneaux. La présence de moules à boulets et de boulets atteste l'existence d'une fonderie sur le site du château, liée à sa fonction militaire. Il

est peu probable que la fonte provienne d'ailleurs que des hauts fourneaux de Linchamps, même si des analyses complémentaires seraient nécessaires pour le démontrer. Malheureusement, nous ignorons pour le moment à quelle phase du château se rapportent ces moules et s'ils sont contemporains du haut fourneau ayant fait l'objet du sondage de 2021.



0 5 cm

Fig.6 Demi moule à boulets en fonte présentant quatre empreintes (cliché, CARA, Maxence Pieters).

Un exemplaire de ces moules à boulets (Fig. 6) a été donné au CARA en 2022 par l'association Le Pays des Hautes Rivières (ainsi que quatre boulets). Il s'agit d'un demi moule à boulets en fonte. Ce type de moule à bon creux (réutilisable) est en deux parties. On distingue les tenons qui s'ajustent dans les mortaises de la seconde moitié du moule, afin d'éviter tout déplacement. Deux tenons sur les côtés opposés du moule, permettent de solidariser les deux parties du moule. L'empreinte mesure 47 mm de diamètre; correspondant à un boulet de 359,2 g, soit approximativement une livre (380 g).

2.3. La vieille route de Monthermé à Linchamps

En 1970, les traces de l'ancienne route de Monthermé à Linchamps, utilisée pour le transport des produits métallurgiques de la vallée de la Semoy vers la vallée de la Meuse, ont été identifiées par Jean-Pierre Penisson (Penisson 2009). Les nettoyages de surface, destinés à mettre en valeur la voie et empêcher sa destruction,

n'ont pas permis de découvrir d'élément datant. Toutefois, elle est déjà visible la «Carte de la Champagne Septentrionale contenant les départements de l'Aisne et des Ardennes divisé en leurs districts et autres limitrophes suivant les décrets de l'Assemblée Nationale» 1790. On voit que le tracé passe à proximité du *Vi Fournia* (Fig. 7).

Cette route a gardé dans les mémoires le nom de *Chemin Lagard*, du nom d'un des établissements métallurgiques de Linchamps (voir *supra*). D'autres traces de chemins anciens à proximité du *Vi Fournia* ont pu être observées et il est possible qu'ils rejoignent le *Chemin Lagard*. Ils seraient inté-



Fig.7 Extrait de la «Carte de la Champagne Septentrionale contenant les départements de l'Aisne et des Ardennes divisé en leurs districts et autres limitrophes suivant les décrets de l'Assemblée Nationale» (Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France).

ressant de mieux connaître les chemins de communication autour de Linchamps et de tenter d'établir une chronologie de leurs aménagements, pour les relier plus précisément à l'activité métallurgique de l'ancien alleu.

3. L'environnement naturel

Étant donné l'emplacement particulier du site, dans un fond de vallée du massif ardennais et dans une zone naturelle protégée, l'approche environnementale est incontournable. La topographie et la géologie du site prennent une importance toute particulière et il nous a semblé indispensable d'aborder au préalable ces éléments pour permettre une meilleure compréhension de la description et de l'analyse des vestiges. L'approche botanique et faunistique permet d'éclairer l'importance du site naturel au niveau départemental.



Fig. 8 Extrait de la carte géologique des Ardennes (source IGN).

3.1. Géologie de la vallée de l'Ours (Jean-Pierre Penisson)

La vallée de l'Ours, du nom du ruisseau affluent du Saint-Jean, est d'une grande richesse géologique et botanique. Le parcours géologique depuis Linchamps, jusqu'à la tête du cours d'eau, nous entraîne en remontant le temps, du Dévonien – Gédinnien inférieur ou Lochkovien vers 420

MA – vers le Cambrien – Revinien moyen ou Paibien vers 496 MA – (Fig. 8).

Le poudingue ouvert en amont du Pont des Bourriques marque la porte d'entrée vers le Cambrien. Ce poudingue d'âge gédinnien correspond à des coulées boueuses occasionnées par une forte pluviosité. Il est constitué de « galets », plus ou moins anguleux et déformés, cimentés



Fig. 9 Vue du poudingue gédinnien dans la partie aval du ravin de l'Ours au niveau de la Creu Roche (cliché CARA, Jean-Pierre Penisson)..



Fig. 10 Vue du lit de l'Ours montrant les dépôts d'oxyde de fer sur les alluvions (cliché CARA, Jean-Pierre Penisson).

par une matrice argileuse contenant des débris schisteux et gréseux (Fig. 9).

Le ruisseau de l'Ours, au pH inférieur à 5, véhicule en dissolution de l'hydroxyde de fer qui précipite sur les alluvions, aidé de ferrobactéries qui par endroits transforment les sphaignes en amas de rouille (Fig. 10).

C'est ainsi que l'on peut découvrir à maints endroits, rive droite, des conglomérats d'allure bréchique soudés par de l'oxyde de fer et la limonite, dont des traces d'exploitation sont encore visibles en remontant *le Rang de la Truie vers les Six Chênon*s. La teneur en fer de ces brèches est très faible, mais faute de mieux, les témoins de leur exploitation sont encore visibles sous la forme de cavités.

En 1931, Marcel Rigaux professeur à l'école normale de Charleville, et membre de la SHNA avait organisé une sortie dans ces lieux en décrivant en particulier *la Creu Roche* (Fig. 21). Voici le compte rendu de cette excursion avec une description remarquable :

Pour retrouver le contact il faut se reporter à 1 kilomètre 300 au N. des Champs Bernard, dans la vallée du ruisseau de l'Ours. Le chemin de Linchamps aux Hauts-Buttés a coupé en deux un énorme bloc de poudingue. Le cours d'eau, entaillant les roches cambriennes du sous-bassement a formé une sorte de grotte : la

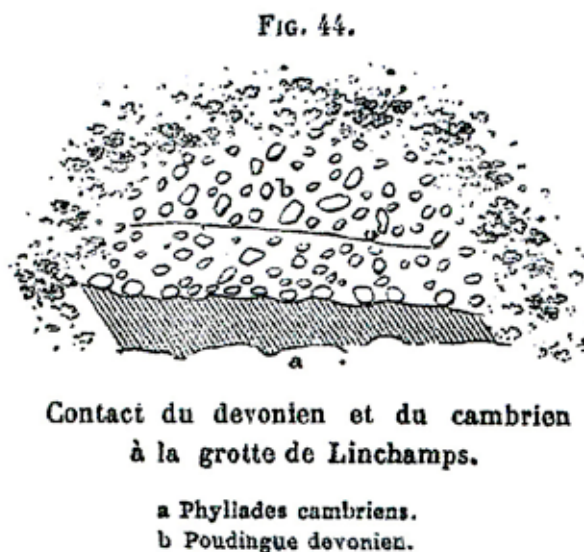
Creu-Roche. Les quartzites et les schistes du Devillo-Revinien plongent vers le S. S.-W et sont redressés presque jusqu'à la verticale puisque leur pente varie de 83° à 87°. Le poudingue dévonien, situé au-dessus est dirigé E. N.-E. avec une obliquité de 10° environ. Des fractures profondes, perpendiculaires à la direction du banc, se montrent de place en place. La grosseur des galets varie depuis celle d'une noix jusqu'à celle d'une tête humaine. Au point de vue lithologique, ce sont des quartzites rubéfiés, unis par un ciment quartzo-schisteux (Rigaux 1931, p. 112).



Fig.12 Vue de l'intérieur de la *Creu Roche* montrant la tranchée excavée (cliché CARA, Jean-Pierre Penisson).



Fig. 11 Vue de l'intérieur de la Creu Roche (cliché CARA, Jean-Pierre Penisson) mise en perspective avec l'identification géologique des roches (Gosselet 1888)



Cette observation presque centenaire est toujours d'actualité (Fig. 11). À signaler, dans l'excavation, une tranchée creusée de main d'homme et destinée probablement à des « fouilles » préhistoriques. Étant donnée la faible hauteur de la cavité (plus ou moins un mètre) et son caractère inondable, il est inutile d'insister sur l'inutilité de telles recherches. Après une observation très superficielle des lieux, on arrive tout de suite à penser que cette cavité ne fut jamais un abri sous roche (Fig. 12).

Au-dessus du poudingue de l'Ours, les galets diminuent en nombre et finalement, recouvrant le tout, un filon de quartz laiteux de 7 à 8 mètres de puissance qui vient aboutir au premier tournant de la route de La Neuville. À l'endroit où il affleure se trouve une ancienne carrière creusée dans des bancs de cailloux peu arrondis, à ciment schisteux, avec ottrélite et arkose ferrugineuse, donc dévonienne et non cambrienne. Par conséquent le poudingue de la *Creu Roche* se continue vers le Nord. Nous ne voyons pas l'utilité de faire intervenir ici deux failles.

Cette rapide description de la géologie générale du ravin de l'Ours montre les particularités du site, qui présente un intérêt certain concernant la compréhension de l'histoire du massif ardennais. On observe en outre la présence de bloc résiduels de grès qui témoignent de niveaux géologiques aujourd'hui disparus. D'un point de vue purement géologique, le site du Ravin de l'Ours mérite une étude approfondie, sans compter l'apport d'une telle approche pour la compréhension du site archéologique du *Vi Fournia*, en matière de ressources géologique et minéralogiques.

3.2. Intérêt botanique et faunistique (Jean-Pierre Penisson).

Le Ravin de l'Ours a donné lieu à une étude ZNIEFF dont voici un extrait qui résume cet écosystème très riche.

3.2.1. Localisation administrative

Département : Ardennes

Commune : Hautes-Rivières (INSEE : 08218)

Commune : Thilay (INSEE : 08448)

Superficie : 472,67 hectares

Altitude Minimale : 230 m Maximale : 493 m

3.2.2. Commentaire général

Le Ravin de l'Ours est situé en partie dans la Forêt Domaniale de Château-Regnault, sur les territoires de Thilay et des Hautes-Rivières, entre la Neuville-aux-Haies et les Hauts-Buttés, dans le nord des Ardennes. D'une superficie d'environ 470 hectares, elle est incluse dans la vaste ZNIEFF II du massif forestier du plateau d'Hargnies. Son contour initial a été profondément modifié en 1999 ; en plus du Ravin de l'Ours déjà pris en compte en 1983, trois extensions ont été réalisées afin d'inclure :

- D'une part, à l'extrémité nord de la ZNIEFF, une magnifique station de lycopode en massue située le long d'un chemin forestier et dans la lande à callune qui s'étend de part et d'autre de celui-ci.
- D'autre part, vers le nord-est, un petit vallon parallèle au Ravin de l'Ours et qui présente les mêmes caractéristiques que celui-ci.
- et enfin à l'est, le plateau comportant les prairies plus ou moins oligotrophes pacagées ou fauchées au sud de la Neuville-aux-Haies, les lisières forestières à centaurée des montagnes et un ruisseau à montie des fontaines (une des rares stations de cette plante dans les Ardennes).

Les conditions écologiques particulières du lieu (sol acide, sources, climat froid et humide, versants encaissés, escarpements abrupts) permettent le développement d'une végétation très caractéristique de ce type de milieu, avec, pour les boisements :

- Chênaie sessiliflore acidiphile à myrtille, canche flexueuse, luzule blanche, luzule des bois, sceau de Salomon à feuilles verticillées occupant les versants est et ouest,
- Chênaie-charmaie acidiphile limitée au bas de pente, plus riches en humus, dans les zones les moins étroites des vallons.

- Bois tourbeux à piment royal, laîche lisse, laîche faux panic et laîche en ampoules.
- Saulaie-boulaie à aulne sur sphaignes et au niveau des sources des vallons un taillis de saule à oreillettes et osmonde royale.

Une zone de tourbière sur sphaignes se localise en amont du vallon (*les Grandes Vendanges*), avec des espèces typiques telles que les rossolis, les linaigrettes, la canneberge, de nombreuses laîches (laîche vulgaire, laîche étoilée, etc.). Les affleurements rocheux forment par endroits des parois verticales et crevassées atteignant 10 mètres de hauteur : on peut observer, au niveau de ces falaises continentales, sur les rochers de poudingues, quartzites ou schistes du Vallon de l'Ours, une végétation sciaphile avec de nombreuses fougères (polypode vulgaire, blechnum en épi, polystic des montagnes, phéogoptéris, etc.), lichens et bryophytes. On rencontre également, au nord de la ZNIEFF, une lande riche en callune et fougère aigle avec, de façon plus disséminée, le genêt à balais et la véronique officinale. Les prairies de la Neuville-aux-Haies renferment une flore variée et bien caractéristique, avec la houlque laineuse, l'avoine élevée, la fétuque rouge, le pâturin commun, le pâturin des prés, la succise des prés, le trèfle rampant, le trèfle des prés et dans les zones plus humides la renoncule flammette, le jonc raide, la menthe aquatique, le lotier pédoncule, le lychnis fleur-de-coucou, la laîche vert jaunâtre, la laîche pâle, la laîche à pilules, etc. Un groupement à montie des fontaines, stellaire aquatique, glycérie flottante se localise le long d'un ruisseau oligotrophe. Il existe également dans le périmètre de la ZNIEFF une mare aux eaux très acides (pH 4,3 !) et quelques plantations d'épicéas.

Cinq espèces végétales protégées, dont deux fougères, se rencontrent sur le territoire de la ZNIEFF : le lycopode en massue (en très forte régression en Champagne-Ardenne), le polystic des montagnes, l'osmonde royale (en régression ici suite aux piétinements), la linaigrette vaginée (très rare en plaine) et le rossolis à feuilles rondes (protection nationale). La plupart est inscrite sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que trois autres espèces présentes sur le site : la centaurée des montagnes (lisières forestières), le piment royal (aulnaie marécageuse) et la montie des fontaines (ruisselet oligotrophe). Deux autres espèces sont présumées disparues : le rosso-

lis intermédiaire (création d'une route forestière) et le lycopode inondé (débardage).

Les insectes sont bien représentés, avec cinq espèces rares inscrites sur la liste rouge des Odonates ou des Orthoptères de Champagne-Ardenne : trois libellules (grande aeschne, sympétrum noir, gomphe à pinces), une sauterelle (conocéphale des roseaux) et un criquet chanteur. On peut également y rencontrer certains amphibiens tels que la salamandre tachetée inscrite sur la liste rouge régionale (dans la catégorie « en déclin »). À proximité des falaises, deux chauves-souris ont été observées : le petit rhinolophe (dans une des crevasses du poudingue au lieu-dit *la Creu Roche*) figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et le myotis de Daubenton, tous les deux étant inscrits à l'annexe II de la convention de Berne, aux annexes II et IV de la directive Habitats et sur la liste rouge régionale des mammifères.

Le site possède également un certain intérêt en ce qui l'archéologie industrielle (présence d'un « bas » fourneau » du XVI^e siècle).

La ZNIEFF est incluse dans la Z.I.C.O. CA 01 (plateau ardennais) de la directive Oiseaux et a été proposée, avec trois autres zones, dans le cadre de la Directive Habitats (site n°28 : tourbières du plateau ardennais). Le site est en bon état de conservation général, mais menacé : il est à rappeler que la création en 1970 de la route du vallon a fait disparaître une des quatre stations de rossolis intermédiaire encore présentes en Champagne-Ardenne, dans le tiers inférieur du ravin de l'Ours. Aujourd'hui, la route est interdite à la circulation (en raison d'un écroulement consécutif aux crues de l'Ours en 1994 et 1995), ce qui préserve le site de la pression touristique. Les prairies incluses dans la ZNIEFF sont quant à elles menacées, soit par un pacage trop intensif, soit par une fertilisation, soit par un enrésinement (certaines parcelles l'ont été dernièrement).

Le site du ravin de l'Ours présente un intérêt écologique indéniable, qui fait écho à son intérêt géologique et explique les contraintes inhérentes à toute intervention sur ce secteur, fouilles comprises.

4. Conclusion

Le site de Linchamps présente un intérêt particulier pour la compréhension de l'évolution de

la métallurgie du fer à partir de l'introduction du procédé indirect dans les Ardennes.

Le site du Vî Fournia est un des rares hauts fourneaux du xvi^e siècle suffisamment conservé pour permettre une étude approfondie. En outre, l'abandon du site relativement tôt, sans doute dès le dernier quart du xvi^e siècle, lui a permis d'éviter de subir les adaptations liées à l'arrivée de nouvelles techniques et de conserver vraisemblablement son aspect primitif. Si les sources d'approvisionnement en matières premières de ce haut fourneau ne sont pas connues, elles sont probablement locales, comme le montre la documentation plus tardive qui met en évidence un approvisionnement en circuit court, sur le territoire de Linchamps ou dans

Description de l'opération

La campagne de fouille 2024 sur le site du *Vî Fournia* s'est déroulée du 29 juillet au 30 août et du 28 au 31 octobre. L'équipe internationale (France, Belgique, Cameroun, Canada) a réuni une trentaine de personnes, professionnel, étudiant·e·s en archéologie, bénévoles locaux et quelques fouilleurs et fouilleuses mineurs venus découvrir l'archéologie, notamment dans le cadre du programme « C'est mon Patrimoine » financé par la Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et le ministère de la culture. Les objectif de la campagne 2023 n'ayant pas été remplis, le but de l'opération était le dégagement complet du haut fourneau proprement dit et la mise au jour des niveaux d'occupation. En outre, suivant les recommandation de la CTRA, une nouvelle levée du plan masse de l'établissement métallurgique devait être réalisé, afin de disposer de données topographiques précises. D'où l'investissement dans une station totale associée au logiciel X-Pad Ultimate Go, afin de réaliser un SIG directement sur le terrain.

Cette nouvelle campagne a bénéficié, une fois n'est pas coutume, d'un temps clément qui a permis la conduite de la fouille dans des conditions climatiques optimales, les fortes chaleurs du mois d'août ayant été contrebalancées par l'ombrage des arbres et la fraîcheur de l'Ours qui coule à proximité immédiate du haut fourneau. Seule l'arrivée tardive de la station totale pour les relevés a posé quelques problèmes de gestion de la levée topographique, malgré le prêt d'une station de remplacement par le fournisseur.

Des visites guidées ont été organisées deux fois par semaine, pour permettre au public de suivre l'évolution de la fouille. Comme en 2023 un documentaire a été réalisé par Jean-Pol Bois suivant l'évolution du chantier pratiquement au quotidien. En outre, une montage des prises de vue des trois campagnes de fouille a été réalisée, offrant un résumé original de la fouille. Enfin, Fabien Legay, artiste photographe en résidence artistiques au CARA dans le cadre du dispositif *Soutiens aux résidences mission de territoire arts*

visuels de la région Grand Est, a réalisé un travail sur le chantier. Celui-ci a donné lieu à une première exposition en novembre 2024 qui sera présenté de manière plus complète en 2026 au Musée de l'Ardenne dans le cadre des Journées européennes de l'archéologie, avant de circuler sous forme d'exposition itinérante.

1. Problématique de l'intervention

L'objectif de la campagne de fouille 2024 était prioritairement le dégagement de la structure du haut fourneau. Les obstacles climatiques et végétaux ne nous avaient pas permis en 2023 de venir à bout de la masse importante des niveaux d'effondrement de la structure. Seule une partie de l'éboulis sur les deux premiers quarts ouverts (nord-est et sud-ouest) avaient pu être enlevés. Même si le volume de sédiments déplacés était déjà très important, les apports de cette campagne s'était limité à la localisation de l'embrasure de travail et de l'embrasure des soufflets. Le but de ce volet principal de la fouille était de documenter les éléments techniques du haut fourneau : technique de construction, localisation des éléments techniques, caractérisation du fonctionnement du haut fourneau.

Outre le dégagement des niveaux d'effondrement, cette campagne devait permettre de documenter les premiers éléments des niveaux d'occupation, afin de confirmer leur état de conservation et permettre de mieux comprendre l'organisation des abords du haut fourneau. Les éléments du système hydraulique ne devaient pas être concernés par cette opération, la puissance stratigraphique importante des niveaux d'effondrement ne permettant pas d'envisager une extension du chantier.

En outre, suite aux recommandations de la CTRA, une reprise du plan masse du sondage a été entreprise, afin de disposer d'une levée plus complète du secteur de la fouille. L'objectif était de disposer de plans précis, à différentes échelles, afin de permettre une meilleure lecture des vestiges.

2. Conditions d'intervention

L'intervention sur le terrain a nécessité une réorganisation du système de clôture assurant la sécurité du site. La surface enclose a été agrandie, afin de permettre une circulation sur toute la périphérie du sondage et faciliter l'évacuation des sédiments. En outre, une extension de l'enclos a été réalisée afin de sécuriser le matériel. L'ensemble a été cadenassé, afin d'éviter toute intrusion. Deux abris de chantier a pu être installés afin de disposer d'une zone de travail et de repas abritée.

La logistique a reposé sur une mise à disposition par la communauté de commune Vallées et plateau d'Ardenne et la commune des Hautes Rivières de locaux pour les sanitaires, la cuisine et les repas et d'un terrain pour permettre l'installation des tentes.

Les déplacements ont été assurés grâce aux véhicules de l'équipe, à l'exception de la seconde session de fouille où le recours à un véhicule de location a été nécessaire.

3. Méthodologie de terrain

La campagne de fouille a débuté par une redéfinition du périmètre du sondage, afin d'en simplifier le tracé qui s'était adapté à la topographie du terrain pour limiter les volumes de sédiments à déplacer (Fig. 13). L'équipe étant plus légère la première semaine, le travail s'est concentré sur la poursuite de la fouille du quart sud-ouest, dont la surface est moins importante, avant de l'étendre au quart nord-est lors de la deuxième semaine.

Une fois les niveaux d'effondrement dégagés sur ces deux quarts qui avaient été ouverts en 2023 et les relevés réalisés, la fouille s'est poursuivie sur le quart sud-est, puis sur le quart nord-ouest après enlèvement du fragment de paroi qui reposait au sommet des niveaux d'effondrement (figure photo Fabien). La dernière étape de la fouille s'est concentrée sur le dégagement des arases des murs – afin d'éliminer les niveaux déstructurés par l'effondrement –, de l'embrasure de travail et du creuset. Cette partie a été la plus complexe à mettre en place en raison de l'espace de travail réduit, de l'obligation de poursuivre les coupes dans le prolongement des niveaux d'effondrement et des problématiques de sécurité liées à la puissance stratigraphique des niveaux d'effondrement dans

l'embrasure de travail. De ce fait, la fouille a été réalisée en six étapes : la fouille des niveaux de l'embrasure par moitié (avec relevé de la coupe nord-sud), fouille de l'intérieur du creuset par quart (avec relevé des coupes nord-sud et est-ouest).

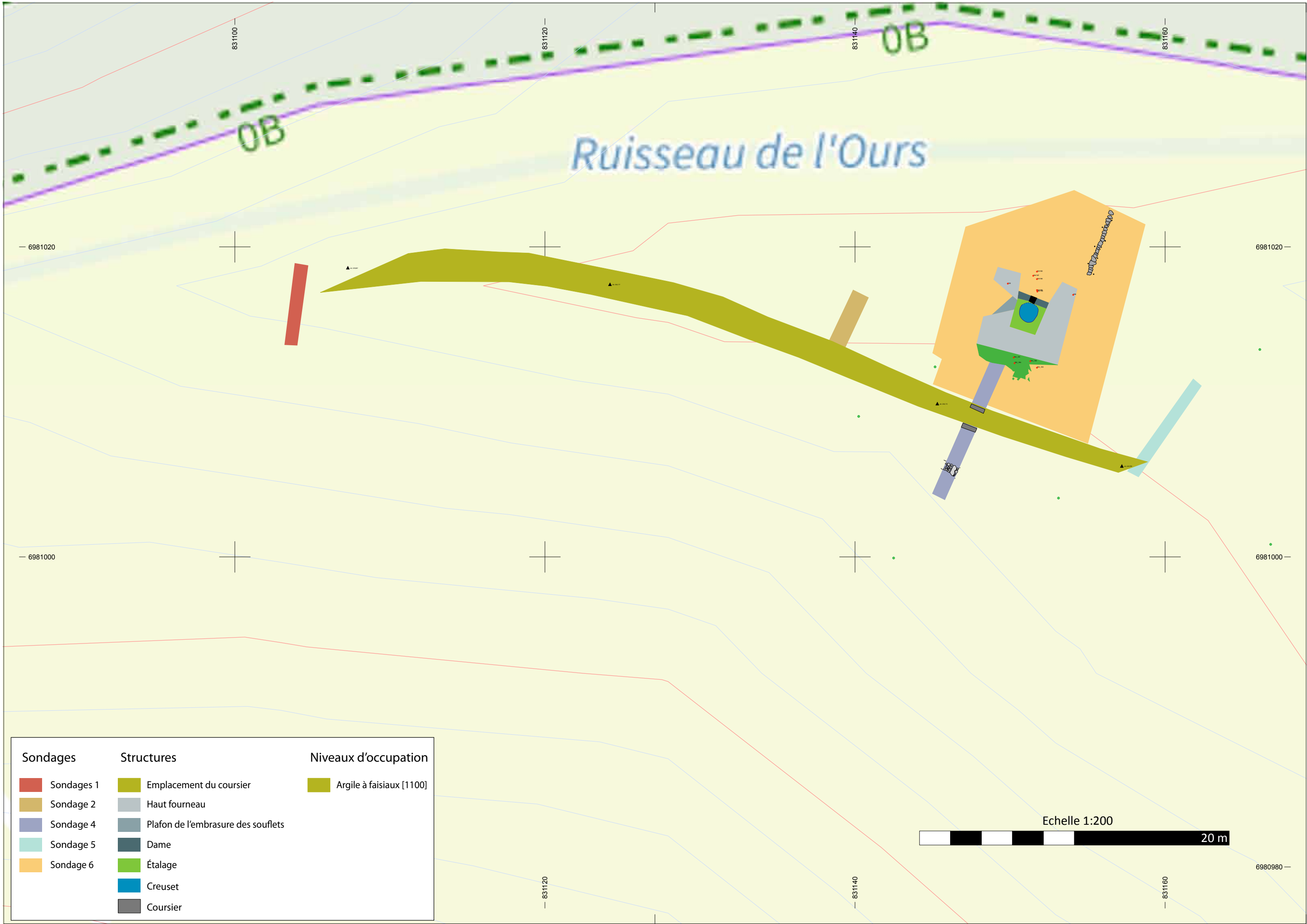
Cette stratégie de fouille a permis d'obtenir deux coupes transversales du haut fourneau et d'aboutir à un dégagement presque complet des niveaux d'effondrement. Le seul reliquat conservé se situe dans la moitié sud de l'embrasure des soufflets, dont le comblement a été maintenu en place afin d'éviter l'effondrement du plafond de l'embrasure. Ce dernier vestige des niveaux d'effondrement sera maintenu en place jusqu'à la consolidation de la structure du haut fourneau, afin de maintenir la structure dans son état de conservation actuel.

3.1. Description de la zone d'intervention

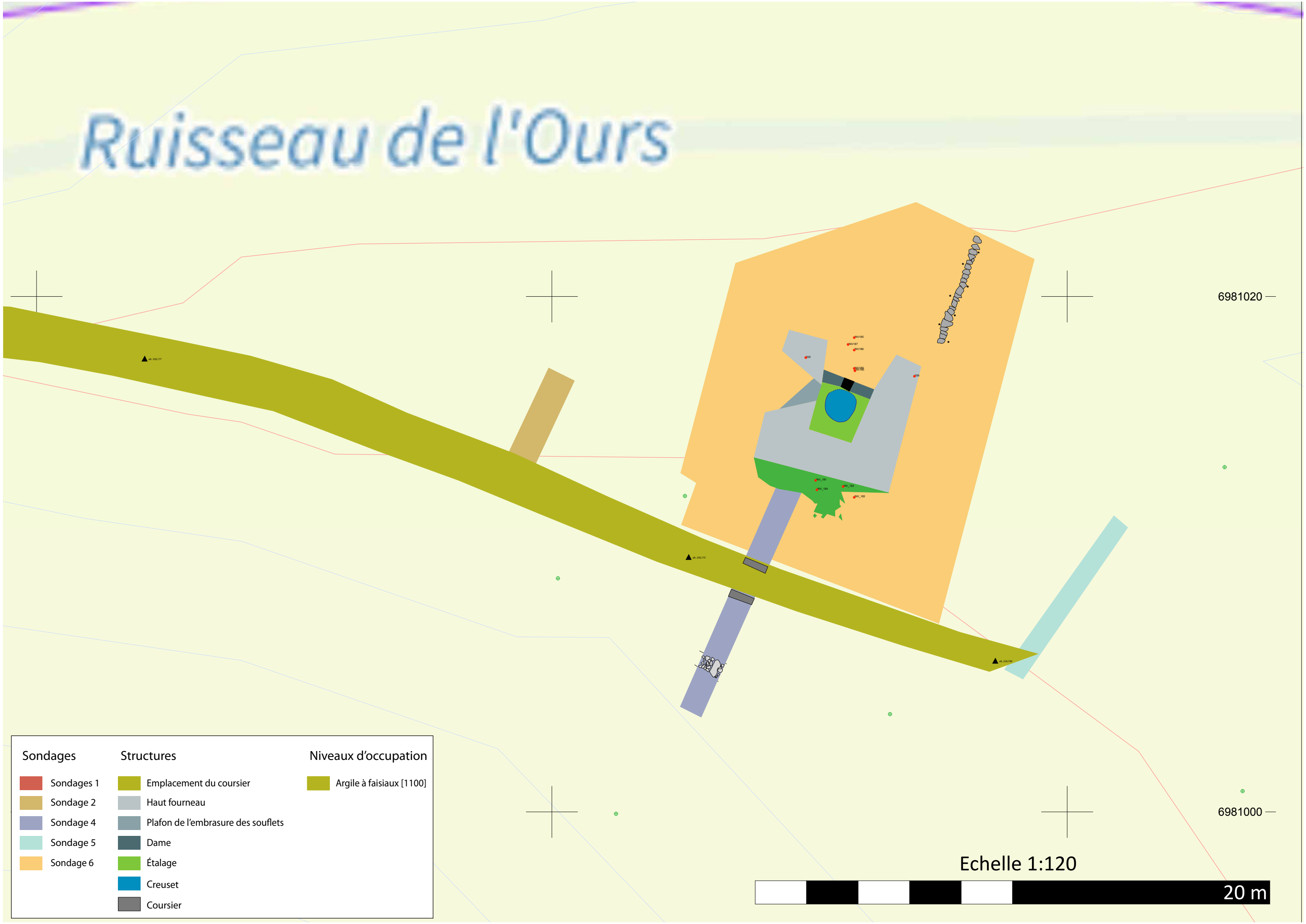
La surface du sondage (numéro 6, à la suite des sondages ouverts en 2021) a été notablement agrandie en 2024, en raison de l'ouverture des deux quarts laissés en réserves lors de la campagne précédente, mais également du fait de la redéfinition des limites de l'emprise des deux quarts ouverts précédemment. Cette modification du tracé avait pour objectif de simplifier le tracé du sondage, afin de rétablir des limites linéaires sur l'ensemble de sa périphérie du sondage. Les contours ont été définis de façon à éviter la zone du coursier et celle présumée du moulin, qui seront l'objet de la campagne 2025, et de manière à limiter au maximum la surface de l'emprise au nord où la puissance stratigraphique est la plus importante. Sans cette précaution, il aurait été impossible de venir à bout de la fouille dans les temps impartis.

Les points de référence périphériques des coupes ont été conservés, permettant la réalisation de deux grandes coupes est-ouest et nord-sud. Seuls les points de référence sur les murs ont été supprimés, du fait de l'enlèvement des matériaux déstructurés à leur sommet. Les quatre points conservés ont néanmoins été suffisants pour le raccordement des différents relevés. Les points de référence ont été maintenus en place à l'issue de la fouille afin de conserver la possibilité de prolonger

Fig. 13 Pan masse général de la fouille montrant les différents sondages ouverts depuis 2021 (DAO CARA; Guillaume Encelot, Maxence Pieters)..



Ruisseau de l'Ours



Sondages	Structures	Niveaux d'occupation
Sondages 1	Emplacement du coursier	Argile à faisiaux [1100]
Sondage 2	Haut fourneau	
Sondage 4	Plafon de l'embrasure des soufflets	
Sondage 5	Dame	
Sondage 6	Étalage	
	Creuset	
	Coursier	

Echelle 1:120



les coupes si de nouveaux niveaux apparaissaient lors des prochaines campagnes.

3.2. Description du sondage 6

Le sondage 6 s'étire du sud au nord de la bordure de la dépression témoignant de l'emplacement du coursier pratiquement jusqu'au lit majeur de l'Ours (Fig. 13). Le sondage a été limité au sud par la présence du coursier et la nécessité de conserver un axe de circulation jusqu'à la zone de stockage du matériel. Le sondage 4 est ainsi partiellement inclus dans le périmètre de fouille. Au vu de la puissance stratigraphique des niveaux d'effondrement et de la présence d'arbres, la limite ouest de la fouille a été implantée relativement proche du mur du haut fourneau. La présence d'arbre et la proximité des arbres a également limité l'emprise au nord et il a en outre été nécessaire de conserver un espace de circulation pour l'évacuation des déblais. Enfin, le secteur est a été limité par la présence à proximité du crassier du haut fourneau qui n'entrait pas dans les objectifs de fouille de la campagne 2024. La surface du sondage, malgré les contraintes techniques et naturelles, intègre la quasi totalité du cône d'effondrement du haut fourneau.

Au centre du sondage, la structure du haut fourneau occupe un peu moins du quart de la surface ouverte (Fig. 14). Le seul autre élément construit découvert dans l'emprise est un drain parallèle au mur est du massif du haut fourneau et qui se développe au nord du haut fourneau. Son tracé n'a pas pu être suivi entièrement, mais d'après son axe il long le mur est du massif du haut fourneau.

3.3. Méthode de fouille et d'enregistrement

Le relevé Lidar préalable à la fouille qui n'avait pu être réalisé en 2023 pour des raisons budgétaires a pu l'être en 2024. Malheureusement, il n'a pas été possible pour des raisons financières d'effectuer la levée en hiver. Le couvert forestier et un problème d'acquisition lors du survol ont grandement limité la qualité de l'acquisition des données. Elles sont actuellement en cours de traitement afin d'obtenir un profil aussi précis que possible de la masse du haut fourneau concernée

par la fouille. Un second relevé sera réalisé une fois que les niveaux archéologiques auront été entièrement dégagés, afin d'estimer les volumes déplacés et proposer une restitution la plus fiable possible des proportions initiales du haut fourneau..

La fouille a été réalisée entièrement manuellement, sans décapage mécanique. Celui-ci ne peut être envisagé en raison de la protection du site, classé zone Natura 2000 habitat et oiseau et zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2. En outre, l'accès accidenté au site rendrait compliquée toute intervention mécanisée. À l'issue de la fouille, le haut fourneau et ses abords ont été entièrement bâchés, en protection contre les intempéries et le gel.

L'enregistrement des données stratigraphiques sur le terrain a été réalisée suivant un système hiérarchique classique à trois niveaux :

L'unité stratigraphique (US), correspondant au niveau élémentaire de la couche archéologique.

Le fait (F), ensemble d'US formant un ensemble cohérent (par exemple une fosse et son comblement).

La structure (ST), correspondant à une entité indépendante au sein du site, comme un bâtiment. La structure peut être composée d'un ensemble d'US et/ou de faits.

Ces trois niveaux ont fait l'objet d'une numérotation indépendante à partir d'un numéro à quatre chiffres commençant par 1, auquel s'ajoute le préfixe correspondant au niveau hiérarchique : US, F ou ST. Pour chaque niveau, une fiche d'enregistrement spécifique a été créée, affiliée à un inventaire permettant d'éviter la création de doublons.

Chaque élément de mobilier, qu'il s'agisse d'isolats, de lots ou de prélèvements, s'est vu attribuer un numéro d'inventaire de 1 à n en plus du numéro de l'US dans laquelle il a été découvert. Les objets découverts en place sur des niveaux de circulation ont été géolocalisés. Chaque objet ou prélèvement est identifié grâce à une étiquette imputrescible qui l'accompagne. Un prélèvement de sédiments pour une étude carpologique a été réalisé dans le drain, seule structure fermée fouillée lors de la campagne. La majorité des

Fig. 14 Plan masse du sondage 6 (DAO CARA, Guillaume Encelot, Maxence Pieters).

sédiments ayant été laissés en place, de nouveaux prélèvements pourront éventuellement être réalisés s'ils sont jugés pertinents.

Les relevés photographiques ont été réalisés au reflex numérique (EOS 5D Mark II), avec un inventaire systématique des clichés comprenant la date de prise de vue, le contexte et l'auteur·trice. Chaque prise de vue a été réalisée dans l'espace de couleur AdobeRGB, avec un enregistrement double au format RAW (pour archive) et format JPG haute définition, pour utilisation ultérieure. Ce système permet un stockage pérenne en conservant la qualité maximale offerte par l'appareil photo, tout en bénéficiant de clichés immédiatement. Lors de la campagne de sondage, 2842 clichés ont été réalisés sur le terrain, dont 1729 clichés réalisés par Fabien Legay dans le cadre de sa résidence. Lors de la post-fouille, 40 clichés ont été pris pour documenter le mobilier archéologique. Ce sont au total 73,5 Go de données.

Des relevés dessins systématiques ont également été réalisés, en associant différentes techniques : relevé in situ au 20°, 30° ou au 50° et relevés sur cliché photographique. Un inventaire des relevés a également été mis en place.

La levée topographique du terrain a été réalisée à l'aide d'une station totale par Orlène Momo, Clémentine Hardy et le responsable d'opération, les données ayant été traitées par Guillaume Encelot pour la réalisation d'un plan masse géolocalisé. Les points de référence des relevés ont également pu être enregistrés lors de la levée topographique. Ces données seront déposées dans le courant de l'année 2025 sur le Système d'information géographique régional mis en place par le CARA, actuellement en cours de construction.

3.4. Gestion des déblais

La gestion des déblais est une problématique importante sur le site (fig. Déblais), du fait de la faible surface disponible pour leur stockage et la nécessité de remettre en état les surfaces décapées. Une gestion différenciée des déblais a été mise en place, avec une séparation des terres et des pierres. En outre, les terres organiques ont partiellement fait l'objet d'un stockage séparé en fonction de la zone de déversement.



Fig.15 Déblais des campagnes 2023 et 2024 (cliché CARA, Maxence Pieters).

Ce système a plusieurs objectifs : la remise en état du site à l'issue de la fouille, avec le dépôt d'une couche de terre organique sur les zones décapées, la consolidation future des vestiges pour leur valorisation auprès du public et la remise en état de la route d'accès au site.

Dans le cadre de l'opération de fouille, les déblais qui n'auront pu être utilisés dans le projet de valorisation et de remise en état du site devront être évacués, afin de permettre la fouille des niveaux actuellement recouverts.

4. Valorisation de l'opération auprès du public

Le CARA considère depuis ses origines la valorisation auprès du public comme une nécessité dans la démarche archéologique. Outre les considérations liées au financement, qui peuvent conduire à considérer que l'argent public doit bénéficier au plus grand nombre, nous considérons que la recherche ne se suffit pas à elle-même. Le savoir doit être partagé auprès du plus grand nombre, avec les moyens les plus adaptés. Trois actions parallèles ont été entreprises, en collaboration avec différents acteurs du territoire : la médiation proprement dite via les visites guidées, une action de vulgarisation à travers la réalisation d'un documentaire diffusé en ligne et un travail artistique réalisé par un artiste photographe en résidence. Des conférences seront réalisées en 2025 pour diffuser, notamment auprès des

habitants·tes des communes concernées par le projet, les résultats des trois campagnes de fouille sur le *Vî Fournia*.

4.1. La médiation

La médiation, c'est-à-dire la création d'une passerelle directe entre la recherche et le grand public, est le moyen le plus pertinent de diffuser la connaissance archéologique, car elle permet d'éliminer les intermédiaires qui peuvent conduire à simplifier ou déformer les données archéologiques, ce qui est souvent dommageable. Deux visites guidées hebdomadaires ont été mises en place, afin de permettre au public de suivre l'évolution du chantier.

4.2. La vulgarisation

La vulgarisation, qui consiste à mettre à disposition une information rendue plus facilement compréhensible échappe souvent aux archéologues, d'où un grand nombre de documentaires dont le niveau scientifique est loin d'être irréprochable.

Dans le cas de la fouille du Vî Fournia, un documentaire en plusieurs parties a été réalisé par Jean-Pol Bois, documentariste amateur travaillant sur le département des Ardennes. Ce documentaire en sept épisodes a été élaboré en collaboration avec le responsable d'opération et est actuellement diffusé en ligne sur le site de l'auteur :

- <https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/vi-fournia.c-est-reparti.html>
- <https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/vi-fournia-5-aout-24.html>
- <https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/vi-fournia-9-aout.html>
- <https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/vi-fournia-le-point-aux-13-et-14-aout.html>
- <https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/vi-fournia-20-aout.html>
- <https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/vi-fournia-26-aout.html>

- <https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/vi-fournia-29-aout.html>

En outre, une synthèse des trois campagnes de fouille a été montée, afin de mettre en évidence l'évolution du travail sur le chantier (<https://chu-nous.over-blog.com/2024/08/le-vi-fournia-de-2021-a-2024.html>).

4.3. La résidence photographique

Le CARA a accueilli en 2024 l'artiste photographe Fabien Legay en résidence, d'avril à décembre. La fouille a ainsi bénéficié d'une approche inhabituelle, avec un artiste convié à poser un regard original sur notre discipline. Son travail a porté sur les gestes et posture et la mise en perspective du mobilier et des outils de fouille et d'étude. Ce travail sur le terrain a été intitulé « La jeune fille à la truelle » (retouche_1720275N&B).

5. Gestion des données

L'ensemble des données enregistrées pendant la phase de terrain ont fait l'objet d'un traitement destiné à en assurer la conservation et en permettre une manipulation efficace, grâce notamment à leur intégration à une base de données. Tous les fichiers numériques sont stockés sur un serveur de stockage fonctionnant en RAID3, pour éviter les risques de pertes, avec une copie de sauvegarde régulière sur un serveur externe.

L'outil principal mis en place pour gérer les informations accumulées lors de l'opération est une base de données développée sous FileMaker Pro 18 Advanced. Tous les éléments stratigraphiques (US, faits...) ont fait l'objet d'une intégration dans la base de données, tout comme l'inventaire du mobilier, les clichés en format JPG, les relevés sous format raster associés aux informations de prise de vue. Les données de terrain annulées (éléments stratigraphiques erronés ou en doublon, relevés annulés) ont été systématiquement conservées, afin d'éviter toute perte d'information en cas de nouvelle interprétation.

Les relevés réalisés sur le terrain ont été vectorisés sous Illustrator CS5 au format .ai . Les relevés sous formats vecteur et raster ont été versés sur le serveur de stockage de données du CARA, afin d'éviter toute perte de données. Les fichiers

ont été stockés par opération et date de création, afin de faciliter la recherche et éviter les problèmes liés aux clichés comportant le même numéro. En outre, le chemin d'accès au fichier a été enregistré sur la base de données, afin de permettre une recherche aisée et un retour aux fichiers sources.

Les relevés topographiques ont également été stockés sur le serveur sous format natif et convertis en .ai pour leur manipulation. Ces données sont destinées à être intégrées dans le Système d'information géographique du CARA (voir infra).

6. Traitement du mobilier

Le traitement du mobilier s'est effectué dans les locaux du CARA, à Charleville-Mézières. Celui-ci a fait l'objet d'un nettoyage adapté en fonction des matériaux et de leur état de conservation et d'un reconditionnement en sachets « zip » accompagnés d'étiquettes imputrescibles. Celles-ci comportent toutes les informations d'identification de l'objet, du lot ou du prélèvement : commune, site, année d'intervention, numéros d'US et de Fait, numéro d'inventaire. Tout objet ou lot est ainsi identifiable, même indépendamment de son contenant. L'ensemble du mobilier a été conditionné dans des bacs gerbables norme euro avec poignée fermées et couvercle, afin de limiter au maximum les risques de perte, de mélange ou de toute dégradation possible lors d'un stockage à long terme.

Afin de pallier aux limites de l'enregistrement sur le terrain, sans perte d'information ou reprise de numérotation, la base de donnée incrémente automatiquement pour chaque objet un numéro d'inventaire unique qui vient en doublon du numéro d'inventaire de terrain. Ainsi, les lots de mobilier peuvent faire l'objet d'une étude à l'échelle de l'individu, tout en gardant la correspondance avec l'inventaire de terrain. La documentation graphique liée aux objets a été intégrée à la base de données et a fait l'objet d'un stockage de la même manière que la documentation graphique de la phase de terrain.

Le mobilier n'a pu être entièrement traité lors de la phase de post-fouille. Le nettoyage, le reconditionnement et l'inventaire seront achevés en 2025, afin de disposer d'un inventaire complet du mobilier une fois les derniers niveaux d'occupation du sondage 6 fouillés. Le rapport 2025 présentera

ainsi la synthèse de l'ensemble du mobilier et de la documentation depuis la première campagne de fouille. Le mobilier paléométallurgique a fait l'objet d'une étude spécialisée afin de poursuivre l'élaboration de la typologie des scories de haut fourneau débutée en 2023. Les études spécialisées sur le charbon et la vaisselle en verre et en céramique débuteront une fois les corpus mieux constitués, les quantités étant encore réduites pour le moment.

Présentation des vestiges

En raison de la méthode de fouille divisant la structure du haut fourneau en quatre parties, quatre secteurs avaient été définis : nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest. À l'issue de la fouille, il s'avère que chaque face du haut fourneau doit être considérée comme un secteur particulier. Les niveaux d'occupation ayant été dégagés sur toute la périphérie, à l'exception de quelques lambeaux de niveaux d'effondrement encore en place face à l'embrasement des soufflets, il est possible de proposer une lecture globale des vestiges que nous présenteront en distinguant les niveaux d'effondrement de l'architecture du haut fourneau. Outre les niveaux d'effondrement il a été possible de documenter une partie des niveaux d'occupation ainsi que trois structures dont une inédite.

1. Les niveaux d'effondrement du haut fourneau

À l'issue de cette seconde campagne de fouille, nous disposons d'une perception globale des niveaux d'effondrement du haut fourneau. Les deux coupes perpendiculaires synthétisant les différents relevés réalisés de 2021 à 2023 montrent que les niveaux d'effondrement périphériques sont globalement homogènes (Fig.16). On observe un niveau d'effondrement massif, constitué de pierres (schiste et quartzite) et d'argile, qui sont les matériaux mêmes constituant le haut fourneau. Les sédiments sont de couleur rouge du fait de la présence importante d'argile cuite par la chaleur du haut fourneau. Seuls les niveaux situés au sud du haut fourneau présentent apparemment deux niveaux distincts (Pieters et al. 2022), mais qui pourraient correspondre à deux événements rapprochés dans le temps.

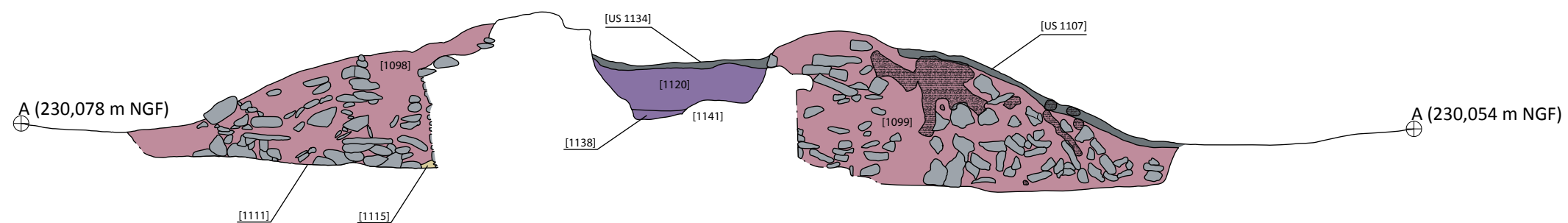
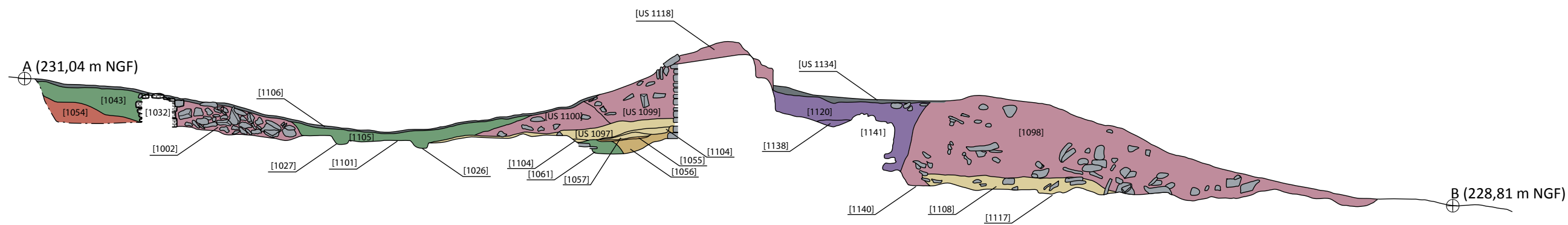
1.1. Les niveaux sud

Les niveaux d'effondrement au sud du haut fourneau sont plus complexes que sur les autres côtés. Il semble exister trois phases d'effondrement distinctes : un niveau

d'effondrement initial [1097] recouvert de deux niveaux plus massifs [1100] et [1099]. Le niveau [1097] se présente sous forme d'une couche de limon très organique avec de nombreux charbons et un pendage nord-sud très marqué. Sa surface s'est révélée plus importante que ce qui avait été observé lors de la fouille en coupe réalisée en 2021. Elle s'étend en réalité jusqu'à la limite du coursier, ce qui a pu être démontré grâce à la présence d'un niveau discontinu d'argile rubéfiée [1124] formant l'interface avec les niveaux supérieurs. Dans l'état, nous considérons qu'il s'agit d'éléments provenant des matériaux du haut fourneau, mais la fouille en plan nous permettra sans doute de mieux comprendre ces éléments.

Les niveaux d'effondrement supérieurs [1100] et [1099] sont similaires aux niveaux d'effondrement présents sur le reste de la périphérie du haut fourneau. On observe nettement la continuité de [1099] sur le côté est du haut fourneau et son égalité avec [1098]. La faible différence de nature et de couleur entre [1100] et [1099] et la difficulté à les distinguer lors de la fouille en plan nous conduit à penser qu'il peut s'agir d'une seule et même couche ayant subi une pédogenèse différente. La présence des niveaux sédimentaires surmontant [1100] expliquerait cette différence. En tout état de cause, l'une ou l'autre hypothèse ne changent pas l'histoire du site.

L'extension de la surface décapée au sud-ouest a mis au jour une couche de sédiments composée d'argile cuite et de pierres fracturée [1096]. Ce niveau est différent des niveaux d'effondrement du haut fourneau qui sont plus organiques dans ce secteur. Cette zone correspondant au relief recouvrant hypothétiquement les restes du moulin hydraulique actionnant les soufflets, nous supposons que ces éléments correspondent aux restes de cette structure. Toutefois, cette US n'a été touchée par la fouille que dans sa périphérie et il est encore trop tôt pour tirer des conclusions.



Légende

- Humus
- Effondrement
- Laitier concassé
- Niveaux organiques
- Argile
- Alluvions
- Limon
- Sable
- Pierres

Fig.16 Coupes transversales du sondage 6 cumulant les données des trois campagnes de fouille(DAO CARA, Maxence Pieters)

À l'angle sud-est du haut fourneau, on observe une couche d'argile jaune [1115] mêlée de pierres qui se poursuit sur la face est du haut fourneau. Cette argile semble correspondre à l'argile du haut fourneau. Il pourrait s'agir de niveaux supérieurs de la maçonnerie dont l'argile n'aurait pas été cuite par les hautes températures à l'intérieur du haut fourneau.

1.2. Les niveaux est

À l'est du haut fourneau, seules deux niveaux d'effondrement recouvrent les niveaux d'occupation. Une couche d'effondrement massive [1098] recouvre la couche d'argile jaune [1115]. Celle-ci présente une épaisseur variable. Épaisse à l'angle sud-est de la maçonnerie, elle disparaît vers le nord à quelque distance de la coupe transversale est-ouest.

1.3. Les niveaux nord

Les niveaux d'effondrement de la face nord du haut fourneau présentent le même profil qu'à l'est, avec un niveau d'effondrement massif [1098] reposant partiellement sur une couche d'argile jaune [1108] avec de nombreuses pierres, principalement localisée au niveau de l'ouverture de l'embrasure de travail. Une dernière couche reposant sous les précédentes [1117], constituée d'un limon argileux brun, recouvre encore partiellement les niveaux d'incendies recouvrant les niveaux d'occupation.

Les niveaux d'effondrement de l'embrasure de travail, montrent un phénomène particulier, avec un basculement de la maçonnerie du mur est dans l'embrasure, ce qui correspond à la partie endommagée du mur. Cette partie du mur a semble-t-il basculé brutalement, en conservant en partie l'organisation des pierres de la maçonnerie. Des observations similaires ont été réalisées localement dans les niveaux d'effondrement, suggérant un basculement brutal



Fig.17 Vue de l'embrasure de travail avant enlèvement des restes de l'effondrement. On remarque à l'est le basculement des pierres du massif vers l'intérieur et au premier plan un claveau en pierre de Dom (cliclé CARA, Maxence Pieters).



Fig. 18 Assemblage de clous et d'anneaux appartenant probablement à une pièce du système de soufflerie (cliché CARA, Maxence Pieters).

de la maçonnerie, ce qui concorde avec le fait que les niveaux d'effondrement apparaissent homogènes.

1.4. Les niveaux ouest

Les niveaux d'effondrement de la face ouest du haut fourneau présentent sous l'humus [1107] un seul niveau [1099], qui comble également l'embrasure des soufflets. On observe à la base des niveaux d'effondrement dans l'embrasure une concentration de dalles de schistes qui correspondent probablement au plafond effondré. Ces niveaux n'ont pu être totalement dégagés du fait de la nécessité de préserver les restes du plafond en place.

1.5. La partie interne du haut fourneau

La partie interne du haut fourneau présente un comblement différent des niveaux d'effondrement périphériques. Pour rappel, il s'agit de la zone ayant fait l'objet d'une fouille en 1954, fouille

pour laquelle nous disposons d'aucun compte-rendu. Sous la couche de feuilles mortes et l'humus [1134], le comblement est constitué de deux couches [1120] et [1138], essentiellement de laitier concassé, similaire à celui observé dans le crassier du sondage 5, mêlé à de l'humus. Ce comblement repose directement sur la masse de scorie [1141] obturant le creuset du haut fourneau. La découverte d'un papier de bonbon (menthe claire de la Pie qui chante), de fragments d'une bouteille de bière (Kronenbourg?) et d'un cordon textile montre que ce comblement a été *a minima* perturbé. Plus probablement, il s'agit de sédiments déplacés pour combler le sondage de 1954, le laitier se formant en partie basse du haut fourneau, au dessus de la fonte. En outre, s'il s'agissait de laitier s'étant formé lors de la dernière réduction, il formerait une couche massive et ne serait pas dans cet état fragmentaire, résultant d'un concassage.

1.6. Mobilier

Le mobilier provenant des niveaux d'effondrement du haut fourneau est

essentiellement composé de scories et de charbon (Fig. 20), auxquels il faut ajouter quelques éléments lithiques, notamment de probables fragments de minerai et quelques éléments d'architecture : un claveau et quelques éléments du chaperon du mur (Fig. 19). Le reste du mobilier est assez pauvre, à l'exception d'un nombre relativement important de clous et surtout la découverte d'un assemblage correspondant à deux pièces de bois pratiquement perpendiculaires s'étant décomposées en milieu colmaté, ce qui a permis de conserver les différents éléments en position fonctionnelle (Fig. 18). Cet élément ayant été découvert face à l'embrasure des soufflets, il s'agit vraisemblablement d'un élément du système hydraulique, composée d'un assemblage de pièces de bois maintenues par des clous de forte section auxquels il faut ajouter

deux anneaux. Il est difficile pour le moment de proposer une restitution précise de cet élément, mais il permet d'espérer d'autres découvertes liées au système de ventilation du haut fourneau qui apporteront sans doute un éclairage nouveau.

1.7. Conclusion

L'uniformité des niveaux d'effondrement laisse supposer que celui-ci a été massif et brutal. Les niveaux d'argile jaune pourraient correspondre à une première déstabilisation de la maçonnerie qui se serait ensuite brutalement effondrée. Cela expliquerait leur concentration dans des zones de faiblesse de la construction : l'embrasure de travail et l'angle sud-est du haut fourneau.

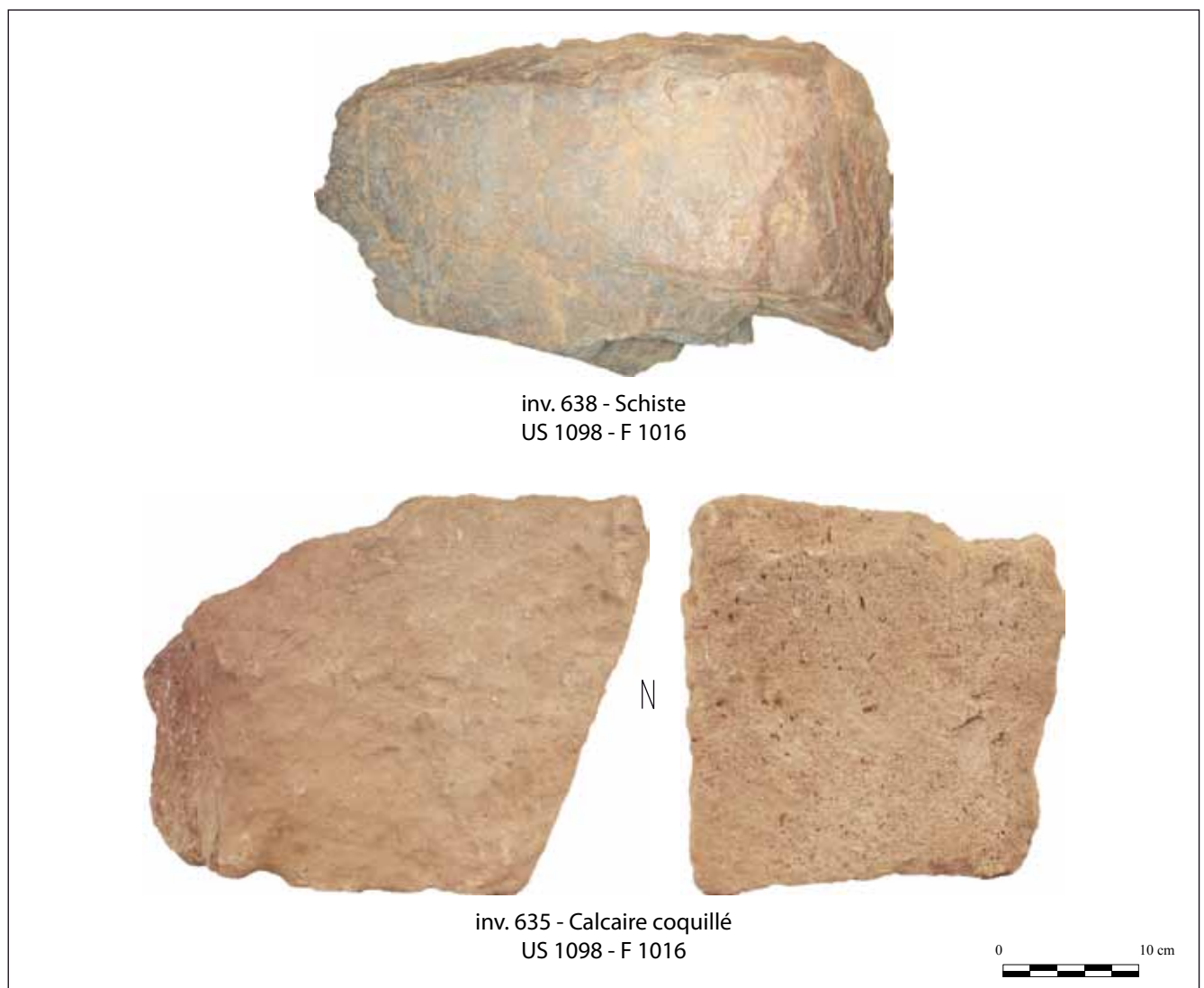


Fig. 19 Éléments lapidaires découverts dans les niveaux d'effondrement du haut fourneau (cliché CARA, Maxence Pieters).

2. Les niveaux d'occupation

Les niveaux d'occupation périphériques ont été entièrement dégagés sur les faces est et sud, partiellement au nord et sont encore recouverts par les reliquats des niveaux d'effondrement à l'ouest, au niveau de l'embrasure des soufflets. Cette zone s'est révélée plus complexe à fouiller et il nous a paru souhaitable de mener la fouille de l'embrasure et des niveaux périphériques simultanément. Celle-ci n'ayant pas été entièrement fouillée, cette zone a été gelée en attendant la prochaine campagne. Au vu des observations réalisées par ailleurs, moins de 20 cm de sédiments recouvrent probablement les niveaux d'occupation de ce secteur.

2.1. Secteur sud

Il faut distinguer dans le secteur sud les niveaux situés au pied du haut fourneau du reste de la surface décapée.

Au pied du haut fourneau, les niveaux d'occupation ont été décapés jusqu'au niveau de la couche d'argile à faisiaux [1104] identifiée en 2021. Quelques faisiaux ont été découverts sur ce niveau, ainsi que d'importants fragments de charbon de bois (Fig.20). Cette US d'argile n'est que partiellement conservée (Fig.14). Les niveaux sous-jacents n'ont pas été touchés lors de la campagne de fouille 2024.

Sur le reste de la surface, on observe un limon très organique, charbonneux, qui laisse apparaître par place les sédiments correspondant à la terrasse alluviale. Les niveaux semblent avoir été labourés et sont particulièrement meubles, ce qui est sans doute la conséquence de la présence d'un chablis dont subsistait la souche décomposée.

La fouille en plan des niveaux d'occupation au sud du haut fourneau devrait nous permettre de mieux les caractériser. Ils présentent un fort intérêt, cette zone étant certainement celle où était localisé le système de chargement du minerai, aucune trace n'ayant été observée à l'est.

2.2. Secteur est

Le secteur est présente un aspect uniforme, avec un niveau horizontal d'argile jaune [1111] qui pourrait correspondre à un niveau de sol aménagé.



Fig.20 Pièce de bois carbonisée découverte à la surface de la couche d'argile à faisiaux (cliuché CARA, Alia Venot).

Il surmonte un niveau organique et charbonneux [1113] qui correspond vraisemblablement à un niveau d'occupation. Du fait de la présence du niveau d'argile [1115], il est possible que le niveau [1111] corresponde en réalité à l'interface entre les niveaux d'effondrement et le niveau d'occupation. La prochaine campagne de fouille devrait permettre de répondre à cette question.

2.3. Secteur nord

Sur la face nord du haut fourneau, face à l'embrasure de travail, on observe un niveau charbonneux [1140] qui recouvre entièrement le niveau de sol et la fosse de coulée (cliché couche charbon), qui n'a pour le moment pas été repérée. Il ne s'agit donc pas d'un niveau d'occupation mais bien d'un niveau d'abandon lié à un incendie dont on observe des traces déjà dans les niveaux d'effondrement, avec la présence d'une poutre carbonisée sur le côté est du haut fourneau à la base des niveaux d'effondrement (Pieters 2024, p. 34).

2.4. Le niveau d'occupation interne du haut fourneau

Le creuset du haut fourneau (fig. Creuset), correspondant à la zone où fonte et laitier se trouvent à l'état liquide, est entièrement comblé par une importante masse de scorie [1141]. Elle correspond à la dernière réduction, qui s'est manifestement arrêtée avant transformation



Fig.21 Vue de l'embrasure de travail. On remarque la couche charbonneuse contre la dame du haut fourneau (cliché CARA, Maxence Pieters).

complète de la charge, ce qui suggère la survenue d'un problème lors de l'opération. Les niveaux d'incendie périphériques sont peut-être liés à ce même problème, mais il est pour le moment difficile de savoir si l'incendie a stoppé la réduction ou si l'arrêt de la réduction a entraîné l'abandon du site et son incendie. Pour le moment nous privilégions la première hypothèse, par comparaison avec le haut fourneau de Marsolle où les sources attestent une récupération des matériaux (communication orale Jean-Pol Weber).

En l'état, cette couche de scorie nous empêche de poursuivre la fouille du creuset du haut fourneau. Sans moyens techniques pour briser ou découper la scorie il n'est pas envisageable de poursuivre la fouille, ce qui nous prive d'une connaissance plus approfondie de la forme du creuset.

2.5. Conclusion

Les niveaux d'occupation sont donc pour l'essentiel relativement bien conservés et présentent un fort potentiel. Ils révèlent également

les traces d'un incendie généralisé, qui pourrait être lié à la cause de l'abandon du haut fourneau.

3. Le drain

La fouille des niveaux au nord du haut fourneau a conduit à la découverte d'un drain [F1013] longeant apparemment le mur est du haut fourneau et se déversant dans l'Ours. Semi-enterré sur le côté nord, il disparaît dans le sol à la hauteur du haut fourneau. On ignore encore s'il se poursuit sur les autres côtés du haut fourneau. Sa fonction est évidente : éviter les remontées d'eau dans le haut fourneau. L'eau est en effet un réel problème dans une opération conduite à haute température en augmentant grandement la quantité d'énergie nécessaire.

La conception du drain est simple, similaire à celle observée dans les drains d'époque romaine à Ville-sur-Lumes : deux montants en pierre sèche [1122] et [1123] recouverts de dalle de schiste plus ou moins jointives [1112]. L'intérieur du drain était entièrement comblé par un limon organique [1137]



Fig.22 Vue du drain ouvert avec ses dalles de couverture (cliché CARA, Maxence Pieters).

qui a été prélevé sur la section supérieure du drain, là où la coupe a été réalisée. Ce prélèvement sera traité pour permettre une analyse carpologique, le drain étant pour le moment la seule structure fermée découverte.

4. Le coursier

Le coursier n'a pas été concerné par la fouille, mais de nouvelles observations ont pu être réalisées. Une nouvelle levée topographique montre un tracé régulier, dont il nous manque le point de départ et la partie finale rejoignant le cours d'eau. Quatre mesures d'altitude montrent que le tracé est pratiquement horizontal. Il n'existe pas de différence d'altitude significative qui permettrait un écoulement de l'eau. C'est donc la superstructure du coursier qui donne la pente nécessaire pour obtenir une force motrice suffisante pour le système hydraulique.

5. L'architecture du haut fourneau

À l'exception des fondations et de l'embrasure des soufflets qui n'a pas été entièrement vidée pour des raisons de conservation des vestiges, l'essentiel des éléments techniques du haut fourneau sont désormais bien connus et permettent de comprendre la conception de la structure.

5.1. Maçonnerie du haut fourneau

La maçonnerie du haut fourneau est de belle qualité, à l'exception de l'extrémité nord du massif du haut fourneau formant le côté est de l'embrasure

des soufflets. On observe notamment un coup de sabre là où le mur s'est effondré et présente un désordre structurel dans sa partie basse. Au même endroit la fondation semble absente. Ces deux éléments ont pu déstabiliser le mur et expliquer l'effondrement que l'on n'observe pas ailleurs.

Le massif est le pilier de cœur sont construits sur le même principe : un parement périphérique maçonné avec un remplage interne. Le parement est formé de blocs décimétriques en tout venant posés en lits irréguliers. Les matériaux choisis, schiste et quartzite, présentent majoritairement des sommets et des arêtes émoussés, signe qu'il s'agit de blocs roulés provenant vraisemblablement pour une bonne part du lit de l'Ours. Seule exception, les linteaux et certaines pierres de chaînage d'angle en schiste taillé. Aucun mortier n'est utilisé, les pierres étant liées à l'argile. Le remplage est formé de blocs plus divers, présentant parfois des arêtes vives et de taille variée, noyées dans l'argile.

Dans les niveaux d'effondrement, outre les pierres de taille en calcaire mentionnées plus haut, plusieurs fragments de grès blanc ont été découverts. Ce matériau n'existe pas dans les niveaux géologiques du ravin de l'Ours, mais sont présents sous forme de blocs erratiques. Ont également été observé la présence de scories et de paroi de haut fourneau en remploi dans le remplage de la maçonnerie, y compris dans la partie basse, ce qui prouve que le haut fourneau a subi d'importantes réfections, voire qu'il a été construit à partir des restes d'un haut fourneau plus ancien, non mentionné dans les sources historiques (André et al. 1991). Ce fait jette un éclairage nouveau sur les restes de maçonnerie découverts en 2021 dans le sondage 5, qui pourraient correspondre à cette structure antérieure.

L'état de conservation de la structure est inégal. Outre l'extrémité nord du massif qui s'est presque entièrement effondrée, on observe un glissement presque général de la maçonnerie vers l'extérieur du haut fourneau, notamment sur la face est où l'ensemble du mur présente un dévers. L'angle sud-ouest du haut fourneau est également particulièrement endommagé. Au contraire, les embrasures sont bien conservées et la maçonnerie a conservé son aplomb. Sans doute le résultat d'un travail particulièrement soigné pour une partie de la construction soumises à des contraintes particulièrement fortes, du fait de la nécessité de soutenir le plafond.

5.2. Conception du haut fourneau

La structure du haut fourneau s'inscrit dans un quadrilatère de 5,4 m d'est en ouest et 5,1 m du nord au sud, soit une emprise au sol de 27,5 m. Sa structure est classique si on la compare aux exemples connus (Arribet-Derroin à paraître). La maçonnerie est formée par un massif en L [F1015],

formé par les murs est et sud, associé à un pilier de cœur [F1014] qui occupe l'angle nord-ouest. Le pilier de cœur sépare l'embrasure de travail au nord de l'embrasure des soufflets à l'ouest. Le plafond de l'embrasure de travail n'est pas conservé, mais celui de l'embrasure des soufflets l'est partiellement.



Fig.23 Vue générale du mur sud du haut fourneau (cliché CARA, Ophélie Tressard).

5.2.1. Face sud

Le mur sud [115] est relativement bien conservé (Fig. 23), à l'exception des deux angles. Le mur a conservé son aplomb, à l'exception de quelques

pierres au sommet du parement. Au niveau de la tranchée de sondage 4 on observe un ressaut qui pourrait correspondre à la fondation.



Fig.24 Vue générale du mur est du haut fourneau (cliché CARA, Ophélie Tressard).

5.2.2. Face est

Le mur est [1126] a subi de fortes poussées depuis l'intérieur, le parement penchant vers l'est. Le dernier lit dépasse ainsi de 19 cm l'aplomb de la base du rempart. La hauteur du mur est régulière, sauf à l'extrémité qui s'est totalement effondrée.

5.2.3. Face nord

La face nord est constituée de l'extrémité nord du massif [1129], le pilier de cœur [F1014] et l'embrasure de travail séparée du creuset par la dame [F1018]. L'ensemble est bien conservé à l'exception du massif en partie effondré (Fig.25).



Fig. 25 Vue générale de la face nord du haut fourneau (cliché CARA, Maxence Pieters).

L'embrasure est formée des parement est [1148] et ouest [1147] qui vont en se rétrécissant vers l'intérieur du haut fourneau. On observe dans la maçonnerie du parement est la cassure du linteau en schiste qui formait le départ du plafond. Le linteau lui-même a été découvert dans les niveaux d'effondrement pratiquement en position fonctionnelle (Fig. 26). Plus bas que le départ du plafond on observe un logement carré correspondant vraisemblablement à une pièce de bois disparue (Fig. 28). Le même logement existe de manière symétrique sur le parement ouest (Fig. 29). Il est possible que cette pièce de bois ait eu pour fonction de renforcer la dame retenant la charge dans le creuset.

Celle ci est constitué de deux murs de constitution grossière en gros blocs et n'est pas chaînée au reste de la maçonnerie, ce qui s'explique par la nécessité de la démonter régulièrement pour l'entretien de la structure. Fortement altérée par les hautes températures, elle est percée en son centre par l'orifice de coulée permettant l'évacuation de la fonte et du laitier en fin de réduction. Le fait que



Fig. 27 Dame du haut fourneau (cliché CARA, Maxence Pieters).



Fig. 26 Linteau brisé découvert proche de son emplacement d'origine. L'extrémité brisée est encore visible dans la maçonnerie (cliché CARA, Maxence Pieters).

l'orifice soit ouvert montre qu'une dernière coulée ou tentative de coulée a eu lieu avant l'abandon du haut fourneau.

À l'entrée de l'embrasure, deux pierres de taille incomplètes en calcaire de Dom-le-Mesnil (inv. 634, 635) ont été découvertes. Il s'agit



Fig.28 Vue générale du mur est de l'embrasure de travail avec le logement de la pièce de bois maintenant la dame (cliché CVARA, Maxence Pieters).



Fig.29 Vue générale du mur ouest de l'embrasure de travail. On remarque le logement de la pièce de bois maintenant la dame (cliché CVARA, Maxence Pieters).

de fragments de claveaux, marqués par un fort impact thermique, ce qui suggère qu'elles étaient

à l'origine à proximité du creuset et participaient peut-être au soutien du plafond.



Fig.30 Vue générale de la face ouest du haut fourneau (cliché CARA, Maxence Pieters).

5.2.4. Face ouest

La face ouest (Fig.30) est occupée par l'embrasure des soufflets, fermée au nord par le pilier de cœur [1145] et au sud par l'extrémité ouest du massif [1144].

L'embrasure des soufflets est de conception similaire à celle de l'embrasure de travail, mais avec une hauteur moindre. Le linteau en schiste est toujours en place ainsi qu'une partie du plafond [1149] construit en encorbellement (Fig.31). Il est mieux conservé dans sa partie sud, soutenue par les déblais et les racines de l'érable, ce qui interdit une fouille sans une consolidation simultanée. Le fait que l'embrasure ait conservé son intégrité est exceptionnel. Les hauts fourneaux fouillés ces dernières années, comme celui des Glinet (Arribet-Derroin dir. à paraître) ou de Marsolle (Weber 1987), ne sont conservés que par les montants de l'embrasure, la partie supérieure de la maçonnerie s'étant effondrée. Lors de la fouille de la moitié nord de l'embrasure, nous avons pu observer que le pilier de cœur ne s'appuie pas contre la dame, ce qui crée une communication entre les deux embrasures. Nous n'avons pu accéder au mur séparant l'embrasure des soufflets du creuset et par conséquent nous n'avons pas observé la tuyère.

5.2.5. L'intérieur du haut fourneau

Directement en arrière de la dame, le creuset présente un plan circulaire (Fig.32). Il est malheureusement comblé par une importante

masse de scorie, reliquat de la dernière opération de réduction. Il n'est donc pas possible de déterminer sa volumétrie exacte. Il est surmonté par l'étagage, sorte d'entonnoir destiné à guider la charge vers le creuset. L'étagage est formé par un remblai déversé dans les angles de la partie basse du ventre du haut fourneau sur lequel vient se figer la scorie de la première réduction. Ce mode de construction est similaire à celui observé à Marsolle (communication orale Jean-Pol Weber). Un prélèvement a pu être réalisé sous l'un des angles de l'étagage, grâce à l'altération de la maçonnerie.

Au-dessus de l'étagage une partie du ventre du haut fourneau est conservée, à l'exception du mur nord qui a totalement disparu avec l'effondrement du plafond de l'embrasure de travail. Les murs sont légèrement inclinés vers l'intérieur, formant un entonnoir vers l'étagage. Ils sont fortement



Fig.31 Vue du linteau de l'embrasure des soufflets (cliché CARA, Maxence Pieters).



Fig.32 Vue de l'intérieur du haut fourneau avec le étalage et le creuset comblé par la scorie de la dernière réduction (cliché CARA, Maxence Pieters).

endommagés par les hautes températures qui ont fait éclater la pierre et probablement par le gel qui a endommagé le liant d'argile cuit par la chaleur du haut fourneau.

5.2.6. Conclusion

La structure du haut fourneau est donc particulièrement bien conservée. Les seules données manquantes pour en comprendre totalement l'architecture et le fonctionnement sont la tuyère et le creuset. Ce dernier ne sera accessible que si la scorie le comblant est enlevée, ce qui nécessite une intervention lourde pour découper ou briser la scorie.

6. La topographie du site

À l'issue de cette nouvelle campagne de fouille, notre connaissance de la topographie du site s'est précisée.

Au niveau des secteurs est et sud, les observations n'ont pas évolué par rapport à celles

réalisées en 2021 (côté sud) et 2023 (côté est). La fouille du côté nord du haut fourneau a montré une importante différence de hauteur par rapport à l'altitude générale de la terrasse alluviale qui confirme les hypothèses formulées à l'issue de la campagne précédente. Le haut fourneau est ainsi véritablement encastré dans la terrasse.

La face ouest du haut fourneau présente un décaissement limité à l'ouverture de l'embrasure des soufflets. La topographie de ce côté n'est donc pas régulière. Ce creusement a pour fonction évidente de permettre de placer les soufflets à la hauteur de la tuyère, du fait du caractère semi-enterré du haut fourneau. Ce terrassement *a minima* s'explique dans doute par la nécessité de stabiliser le pilier de cœur

7. Chronologie

En l'absence de données concernant la chronologie absolue, nous ne présenterons ici que la chronologie relative du chantier (**Fig.34**). Quatre moments peuvent être distingués, correspondant à la stratigraphie du site comprise

entre les niveaux géologiques et la surface du sol actuel, sur laquelle reposent quelques éléments liés au haut fourneau, notamment les scories mises au jour par l'érosion.

Le premier moment est celui de la construction, matérialisé par les élévations du haut fourneau, le drain et le bâtiment annexe au sud. Cette phase est sans doute plus complexe que ce nous envisagions à l'origine. La présence d'éléments présents en remploi dans la maçonnerie, scories et paroi de haut fourneau (Fig. 33) montrent que la structure a pu connaître des phases de rénovations importantes, à moins qu'il s'agisse des restes d'un haut fourneau plus ancien.

La seconde séquence chronologique est celle correspondant à l'occupation, qu'il s'agisse des niveaux correspondant à l'utilisation du haut fourneau qu'à la couche d'incendie qui scelle le site avant l'effondrement.

Le troisième moment est celui de l'abandon/destruction. Il comprend les différents niveaux d'effondrement à la périphérie du haut fourneau.

La dernière séquence stratigraphique du site se rapporte à la sédimentation du site, une fois l'effondrement complet de la structure. Il s'agit des niveaux de recouvrement [1105] au sud du haut fourneau et des niveaux d'humus, qui recouvrent partiellement le site, l'érosion les ayant fait disparaître dans les pentes du cône d'effondrement.

8. Conclusion

La campagne de fouille 2024 a confirmé le potentiel du site. Le haut fourneau est exceptionnellement conservé et les niveaux d'occupation semblent en place sur toute sa périphérie. La prochaine campagne de fouille permettra de documenter les derniers éléments manquants à notre connaissance de la structure du haut fourneau et les éléments périphériques servant à son fonctionnement.



Fig. 33 Fragment de paroi présent à la base du massif du haut fourneau, dans le mur est de l'embrasement de travail (cliché CARA, Maxence Pieters).

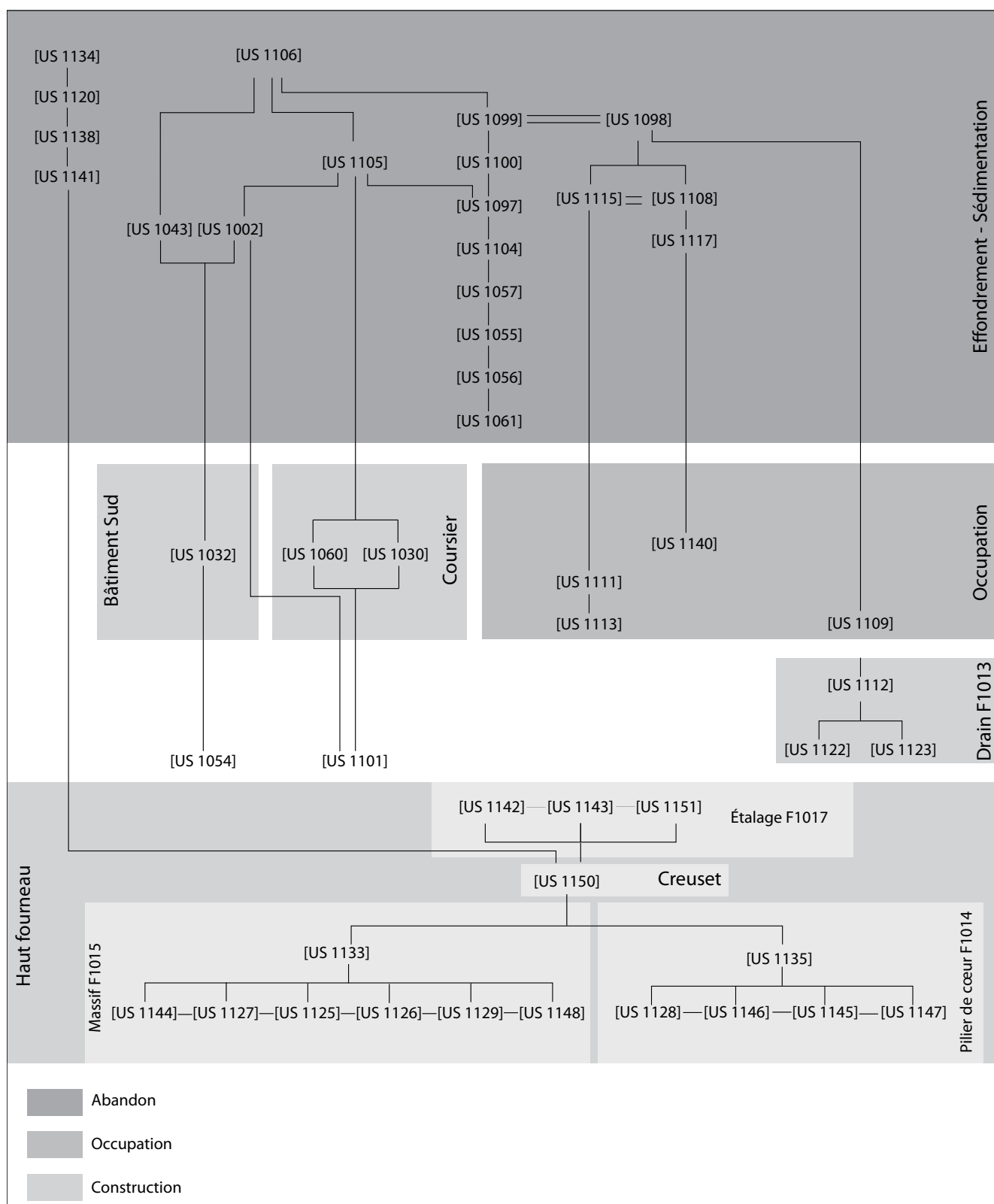


Fig.34 Diagramme de Harris (DAO CARA, Maxence Pieters).

Le mobilier

Le mobilier prélevé cette année est relativement abondant, du fait du protocole d'échantillonnage mis en place (voir *infra*) et de l'état de la fouille, qui n'a permis de dégager les niveaux d'occupation que de manière partielle. Certaines catégories de mobilier ne sont que peu représentées, ce qui est le cas de la vaisselle avec seulement deux tessons de verre et un de céramique, ne permettant pas une identification typologique. Les charbons sont plus abondants, mais les niveaux ayant livré le plus de charbon en 2021 n'ayant pas encore été atteints, il ne s'agit vraisemblablement que d'un faible échantillon du corpus auquel il faut s'attendre. Pour cette raison, il a semblé souhaitable de retarder l'étude afin de disposer d'une vision globale.

Les résultats présentés ici se concentrent sur les éléments apportant des informations sur la structure du haut fourneau et son fonctionnement. Les données plus complètes seront présentées à l'issue de la campagne 2025. Ce sont en tout 2722 restes pour un poids total de 1 558 kg qui ont été traités.

1. Protocole de prélèvement et de traitement

Un protocole de prélèvement adapté a été mis en place suivant les différents types de mobilier découverts.

1.1. Matériaux scoriacés

En raison des différences de nature des niveaux archéologiques, plusieurs protocoles de prélèvement ont été mis en place, afin de recueillir un maximum d'information en évitant la submersion sous des quantités considérables de scories inhérentes à la nature du site.

Suite à l'échantillonnage réalisé en 2023 et en l'absence d'élément nouveau, un protocole simplifié de prélèvement de scories a été mis en

place pour les niveaux d'effondrement du haut fourneau. Ce protocole a limité le ramassage aux scories ferreuses, susceptibles de cacher des éléments métalliques liés au fonctionnement du haut fourneau, qu'il s'agisse de résidus de métal plus ou moins réduit ou d'outils.

La présence de grandes quantités de scories dans les niveaux d'effondrement primaire du haut fourneau face à l'embrasement de travail nous a conduit à mettre en place un prélèvement systématique, qui a permis de poursuivre la typologie des scories de haut fourneau initiée en 2023 et de mieux comprendre l'histoire de l'abandon de ce haut fourneau.

Un troisième protocole a été mis en place pour la partie interne du haut fourneau. La forte densité de scories très fragmentées ne permettait pas un prélèvement direct. D'où le choix de privilégier un échantillonnage via des prélèvements de sédiments par seau de 10L. La présence de mobilier contemporain dans ces niveaux a également été un argument pour ne pas mettre en place un prélèvement systématique de niveaux perturbés, probablement déplacés depuis un autre secteur de l'établissement métallurgique.

Outre les scories proprement dites, un échantillonnage des matériaux du haut fourneau a été réalisé pour documenter leurs altérations spécifiques. En outre, l'important fragment de paroi provenant du sommet du haut fourneau a été prélevé en état et conservé sur place, sa masse de plusieurs centaines de kilos ne permettant pas un transport.

Les matériaux scoriacés prélevés ont été traités de manière adaptée. Les scories ont été nettoyées à sec, par brossage, avant reconditionnement et étude, pour éviter l'oxydation des éléments métalliques fréquemment présents. Seuls certains fragments de laitier vitreux ont été lavés. Les fragments de paroi ont également pu être lavés, du fait de l'absence de métal dans les matériaux.

1.2. Mobilier métallique

Le mobilier métallique a été systématiquement prélevé et géolocalisé sur le terrain. Les objets ont été isolés et les éléments de quincaillerie traités par lot, mais avec une géolocalisation de chaque individu, afin de pouvoir éventuellement percevoir une organisation des éléments. Le mobilier métallique est actuellement en attente de traitement, les concrétions ne permettant pas une étude avant nettoyage de la surface.

1.3. Vaisselle en céramique et en verre

Ce mobilier est pratiquement absent du site et très fragmentaire. Il a fait l'objet d'un lavage et d'un conditionnement individuel. Chaque élément a été géolocalisé sur le terrain. Ce mobilier fera l'objet d'une étude globale une fois un corpus plus abondant constitué.

1.4. Charbon

Le charbon a fait l'objet d'un prélèvement systématique au vu du potentiel qu'il représente pour la compréhension de l'architecture des bâtiments annexe. Les pièces de bois d'œuvre identifiées sur le terrain ont fait l'objet d'un prélèvement individuel, le reste du charbon étant traité par lot pour chaque US. Les observations de terrain ont montré que le charbon était sensible à l'humidité, qui le rend particulièrement fragile. Les tests de lavage se sont révélés non concluants, le charbon ayant tendance à se désagréger dans l'eau. D'où la mise en place d'un protocole de nettoyage à sec après séchage, par brossage et soulèvement des résidus de terre au scalpel.

1.5. Mobilier lapidaire

Le mobilier lapidaire a fait l'objet d'un prélèvement limité aux seuls éléments allochtones, à l'exception du linteau en schiste qui a été conservé *in situ*. Son état ne permet pas un transport et il devra être consolidé sur place, à l'aide d'une colle Paraloid.

2. État sanitaire du mobilier

L'état sanitaire du mobilier est plutôt bon. On remarque notamment le très bon état de

conservation du verre, l'acidité du sol étant favorable à sa conservation (Fontaine-Hodiamont 2017). La céramique ne présente pas non plus d'altération.

Le mobilier métallique est fortement oxydé et couvert de concrétions, mais ne présente pas d'indices de reprise de corrosion au moment où nous écrivons, à l'exception des éléments en fonte correspondant à la production du haut fourneau. Ces derniers présentent une fissuration, qui indique que les chlorures sont en train de cristalliser et font éclater la couche de corrosion. Une intervention de consolidation et de stabilisation à court terme est à envisager, qui devrait être réalisée au Laboratoire d'archéologie des métaux (LAM) de Jarville-la-Malgrange. Il est également nécessaire d'envisager un dégagement des surfaces pour permettre une meilleure lecture des éléments métalliques découverts, qui sera réalisé par microbillage dans les locaux du CARA.

Le charbon est également bien conservé mais, fragilisé par l'humidité du site, il a tendance à se fractionner au moment du prélèvement. Après séchage et avec une manipulation adaptée, on n'observe plus de fractionnement.

Si l'état sanitaire du mobilier n'est pas préoccupant, il doit néanmoins être surveillé et nécessitera une intervention de stabilisation pour la partie métallique. Si pour le moment le corpus à traiter est numériquement faible, la poursuite de la fouille risque de produire une quantité importante de mobilier, notamment métallique, qui nécessitera une intervention plus lourde pour le traitement et la conservation.

3. Description du mobilier

3.1. Typologie des scories de haut fourneau (Maxence Pieters, Arnaud Colard)

Les scories récoltées au cours des trois opérations archéologiques sur le *Vî Fournia* de *Linchamps* ont permis de poser les bases d'une typologie des scories de haut fourneau (Fig.35). Les dernières données ont permis de jeter un nouveau

Fig.35 Page de droite typologie des scories de haut fourneau (clichés CARA, Maxence Pieters).

Scorie magnétique	Granuleuse		Informe		Massive		
							
	N°596 US 1098 - Scorie		N°595 US 1098 - Scorie		N°597 US 1098 - Scorie		
							
		N°598 US 1098 - Scorie					
Scorie non magnétique	Granuleuse		Informe		Ferreuse		
							
	N°594 US 1098 - Scorie		N°604 US 1098 - Scorie		N°639 US 1109 - Scorie		
Laitier	Mat		Vitreux				
	Vacuolaire	Dense	Vacuolaire	Dense			
							
	N°539 HS - Scorie	N°603 US 1098 - Scorie	N°600 US 1098 - Scorie	N°595 US 1098 - Scorie			
Scorie métallique							
							
N°601 US 1098 - Scorie							
0 5 cm							



regard sur les éléments découverts les premières années. Il s'agit notamment de scories interprétées comme des scories de forge, de part leurs similitudes morphologiques. Il est désormais avéré que ces scories ont été produites au sein du haut fourneau, du fait de la découverte d'éléments similaires dans les niveaux riches en scories correspondant à l'effondrement initial de la structure. Outre les données collectées sur le site, cette typologie a bénéficié des apports de la prospection thématique menée en parallèle à la fouille.

L'observation des scories lors de leur nettoyage nous a permis de mettre en place une typologie croisant la nature de la scorie et sa morphologie. Deux grands groupes se distinguent, correspondant à deux états du minerai au cours de l'opération de réduction. En phase finale, la scorie prend la forme d'un laitier, dont les caractéristiques sont propres au haut fourneau et ne peuvent être confondues avec d'autres scories. Au cours de la réduction, la charge descend et se trouve progressivement réduite, ce qui occasionne la formation de scories présentant diverses morphologie (fig. typologie scories).

Il est à noter que cette typologie repose pour le moment uniquement sur une analyse macroscopique. Une approche microscopique devra être mise en place pour analyser la structure de ces scories.

3.1.1. La scorie de haut fourneau

La scorie de haut fourneau (SHF) présente une importante variabilité de morphologie et de composition, certains éléments se rapprochant davantage d'une masse métallique que d'une scorie à proprement parler. On observe également une variabilité dans le magnétisme de la scorie. L'hypothèse privilégiée pour le moment est que le magnétisme de la scorie varie en fonction de sa position dans le haut fourneau. À mesure que la charge descend, le métal se réduit, puis se concentre en masses de plus en plus importantes jusqu'au point de fusion de la fonte. À l'issue de la réaction, la scorie ne contient plus de métal et n'est donc plus magnétique. Trois grands groupes peuvent être distingués en se basant sur ce critère du magnétisme : les scories magnétiques (amont de la réduction), les scories magnétiques (aval de la réduction) et les scories ferreuses et les scories

métalliques, qui correspondent au métal déjà partiellement ou complètement réduit.

3.1.2. Les scories magnétique

Les scories sont considérées comme magnétiques lorsqu'un petit aimant peut se maintenir à leur surface. Si l'aimant tombe, la scorie est considérée comme non magnétique. Les scories magnétiques se présentent selon trois formes caractéristiques.

Les **scories à surface granuleuse** sont extérieurement recouvertes de grains de couleur gorge de pigeon à noir. Ces scories ont souvent un aspect irrégulier, voire déchiqueté. Les grains pourraient correspondre au minerai venu se souder à la surface du fait de la chaleur.

Les **scories informes** sont plus massive et régulières. Leur surface forme des circonvolutions rappelant les scories coulées de bas fourneau.

Les **scories massives** présentent une masse volumique importante, suggérant une forte concentration de métal. Plus régulières, elles présente une face plane et la face opposée irrégulière à déchiquetée, évoquant une masse fondant par le dessous. Ce sont les scories les plus magnétiques.

Les **scories ferreuses** sont généralement particulièrement magnétiques, de couleur rouille. Elles sont irrégulières et se rapprochent par leur forme d'une scorie de forge. Elles semblent formées de métal non complètement réduit, ce qui se confirme par la présence de cassures qui ont un aspect plus lithique que métalliques.

3.1.3. Les scories non magnétiques

Les scories non magnétiques possèdent une morphologie similaire aux deux premiers types de scories magnétiques.

Les **scories à surface granuleuse** sont extérieurement recouvertes de grains de grains de couleur gorge de pigeon à noir. Lorsque la surface est exempte de grains, elle est de couleur rouille ou gorge de pigeon. Ces scories ont souvent un aspect irrégulier, voire déchiqueté. Quelques

exemplaires présentent un faible magnétisme. Un individu formant un angle droit, correspondant à l'empreinte du ventre du haut fourneau, montre que ce type de scorie se forme assez haut dans la structure, au-dessus de l'étagère. (Fig. 36).

Les **scories informes** sont plus massives et régulières, souvent bulleuses. Leur surface forme des circonvolutions rappelant les scories coulées de bas fourneau. Elles sont de couleur rouille ou grises.

Les **scories ferreuses** sont de couleur rouille, irrégulières et se rapprochent par leur forme d'une scorie de forge.

3.2. Le laitier

Le laitier se présente sous la forme d'une masse vitreuse ou mate, vacuolaire ou non. Le laitier mat présente fréquemment une structure périphérique scoriacée, ce qui nous pousse à penser qu'il s'agit d'un laitier qui ne s'est pas entièrement transformé. Au sein du crassier, les prélèvements réalisés en 2021 montrent que le laitier vitreux constitue la quasi totalité des rejets du haut fourneau.

Le laitier mat peut présenter généralement une couleur grise, mais des échantillons noirs, verts et violets ont également été observés dans les rejets du Vî Fournia ou d'autres sites ardennais. On observa parfois une fine alternance de couches de couleur différentes, voire des inclusions. La couleur du laitier vitreux est également variable : bleu, noir ou vert, mais plus homogène, sans inclusions, mais avoir parfois de subtiles variations sous forme d'alternance de couches relativement épaisses. La variation de ces couleurs est liée à la composition de la charge (Corbion 2003, p. 1963), ce qui suggère que sur le site du Vî Fournia il a existé des variations dans la conduite du haut fourneau.

3.2.1. Les scories ferreuses

Ces scories sont généralement particulièrement magnétiques, de couleur rouille. Elles sont irrégulières et se rapprochent par leur forme d'une scorie de forge. Elles semblent formées de métal non complètement réduit, ce qui se confirme par la présence de cassures qui ont un aspect plus lithique que métalliques.

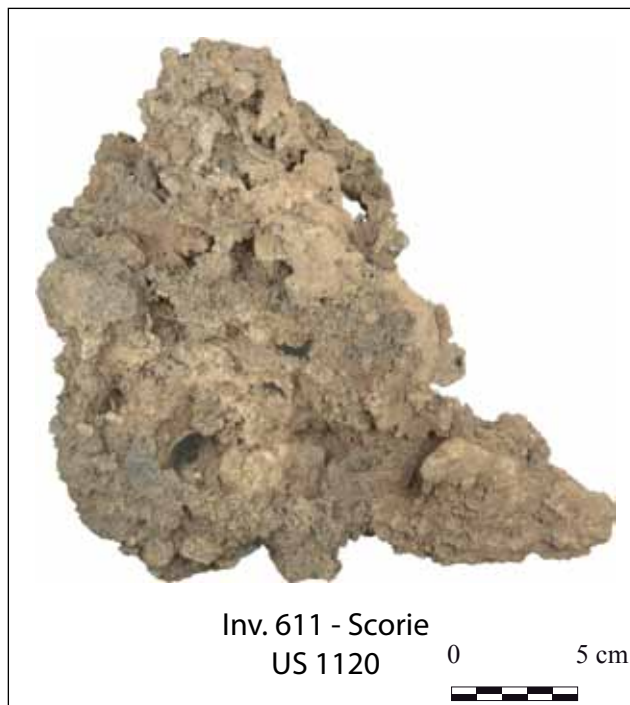


Fig. 36 Scorie ayant moulé la paroi du ventre du haut fourneau (cliché CARA, Maxence Pieters).

3.2.2. Les scories métalliques

Les scories métalliques se présentent sous la forme de masses de métal à la forme plus ou moins régulière, souvent d'aspect fondu en périphérie, fréquemment recouvertes de concrétions piégées par les oxydes métalliques.

3.2.3. Analyse du corpus

L'analyse du corpus de scories montre une quasi absence de laitier, ce qui peut s'expliquer par une interruption de la réduction, puisque le laitier n'a pas eu le temps de se former. La présence d'un important bloc de scorie à l'intérieur du haut fourneau plaide également pour un problème technique qui n'a pas permis la vidange du creuset. Ce phénomène est à mettre en relation avec les traces d'incendie généralisé qui apparaissent en périphérie du haut fourneau. Tout porte à croire qu'un important problème a entraîné l'abandon brutal du site.

3.3. Les parois

Les fragments de paroi recueillis sont intéressants, car ils sont les témoins de l'impact thermique encaissé par les matériaux à l'intérieur

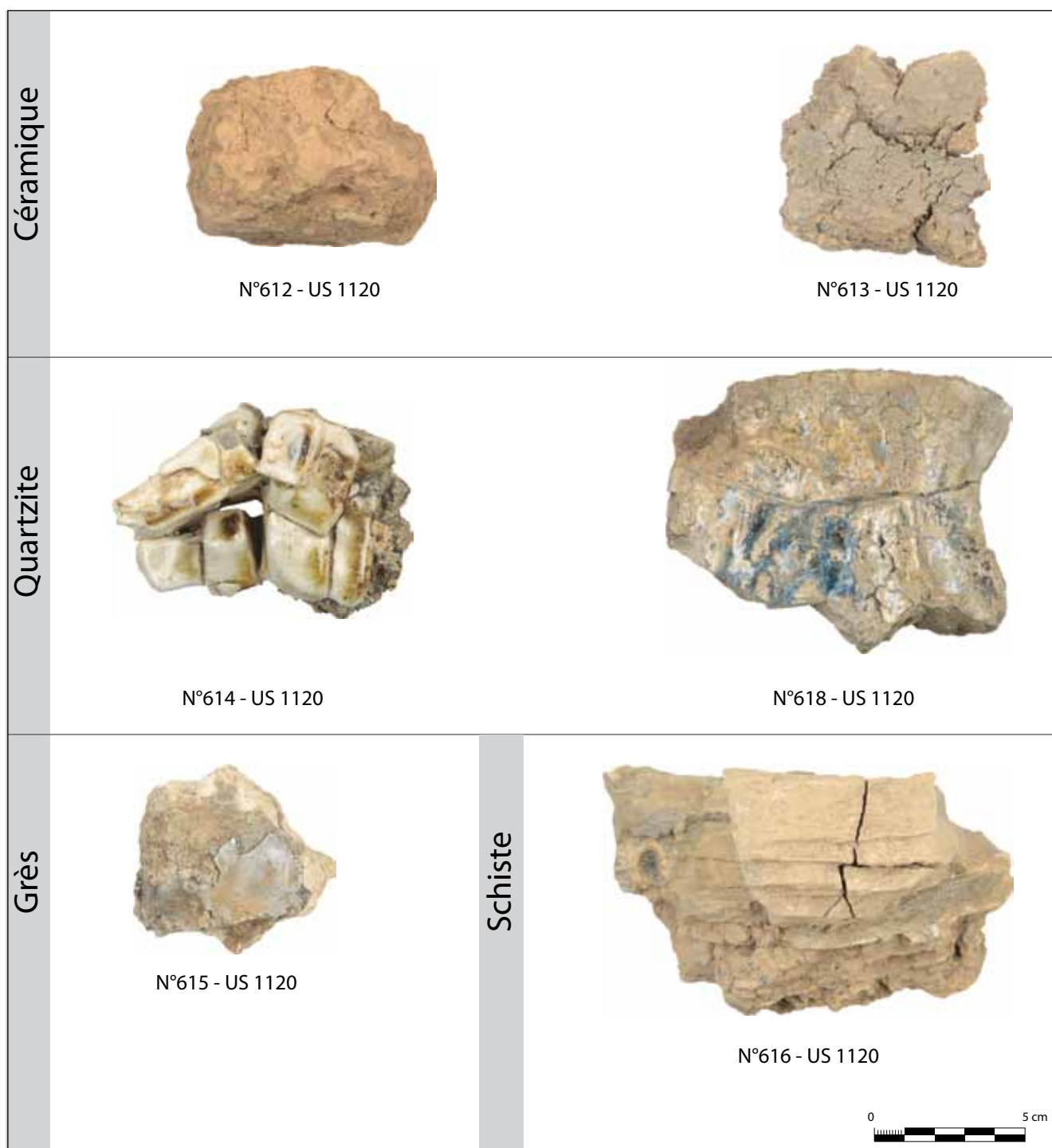


Fig.37 Matériaux de la paroi du haut fourneau montrant l'impact thermique subi (clichés CARA, Maxence Pieters).

du haut fourneau (Fig.37). Ils permettent également de documenter des formes de scories adhérentes à la paroi (**Planche parois**). Les différents matériaux employés ne semblent pas subir les mêmes altérations.

Le grès n'est présent qu'en faible quantité. Un des deux fragments découverts présente des traces d'altération au feu (n°234). Le grès a noirci et la matière se désagrège en sable. Aucune trace

de scorie ou de vitrification n'est visible et il est probable que cet élément n'ait pas été en contact direct avec la charge.

Le schiste présente une altération en feuillet, mais le matériau semble conserver sa cohérence, en partie du fait de la présence de scorie sur toutes ses faces. Celle-ci présente le même aspect au niveau des joints que de la surface en contact avec la charge, ce qui suggère qu'elle provient de

la transformation de la terre servant de liant à la maçonnerie. La scorie est de couleur brun à noir, avec une structure fortement vacuolaire.

Le quartzite présente des états d'altération différents. La surface de la pierre est systématiquement vitrifiée, avec des couleurs brune à verte, rarement bleue. On observe sur certains fragments une fracturation de la roche, consolidée par la fusion de la surface et sans doute par l'infiltration de la scorie.

Outre les éléments lithiques, on remarque également la présence de parties argileuse de la paroi. Les hautes températures ont transformé l'argile du liant en céramique. De nombreux fragments ont été découverts, dont certains présentent l'empreinte des pierres du haut fourneau (n°254). Il est possible de restituer une évolution du matériau en fonction de la proximité avec la chaleur : argile plastique, argile plastique rubéfiée, céramique rouge, céramique noire et céramique vitrifiée. La cuisson de l'argile dans la maçonnerie explique sans doute en partie la couleur des sédiments.

Sur la surface des pierres en contact avec la charge, on observe le développement d'une scorie à la surface irrégulière, constituée de différents matériaux, dont manifestement des fragments de pierre (**Planche scorie paroi**). Il est probable que sa formation résulte d'un amalgame d'éléments de parois et de parties de la charge. Ce type de scorie n'a, pour le moment, pas été identifié en dehors des niveaux d'effondrement du haut fourneau.

3.4. Le charbon

Le charbon est relativement abondant, avec 3,7 kg pour 2058 restes. Le bois d'œuvre représente 507 g pour 202 restes, le restant étant composé de charbons informes ou de fragments de branches qui pourraient correspondre à un clayonnage.

Au vu des observations réalisées lors du nettoyage, le charbon présente un fort taux de fragmentation, mais des éléments de grande taille, correspondant vraisemblablement à du bois d'œuvre, ont pu être observés, ainsi que des fragments de branches. Le corpus ne semble pas, à première vue, différent de celui mis au jour en 2021 et semble posséder un potentiel significatif pour la restitution des éléments en bois de l'occupation,

voire pour la dendrochronologie. À l'issue de la campagne de fouille 2025, l'ensemble du charbon sera confié pour étude. Au vu de l'ampleur du corpus, il pourra être envisagé de proposer un sujet de recherche à un·e étudiant·e.

1.1. Le mobilier métallique

Le mobilier métallique est peu abondant et composé presque exclusivement de clous, notamment les clous provenant d'une pièce supposée du système de ventilation du haut fourneau. On note toutefois la découverte exceptionnelle d'un fragment de gueuse, correspondant sans doute à une fin de coulée (Fig.38).

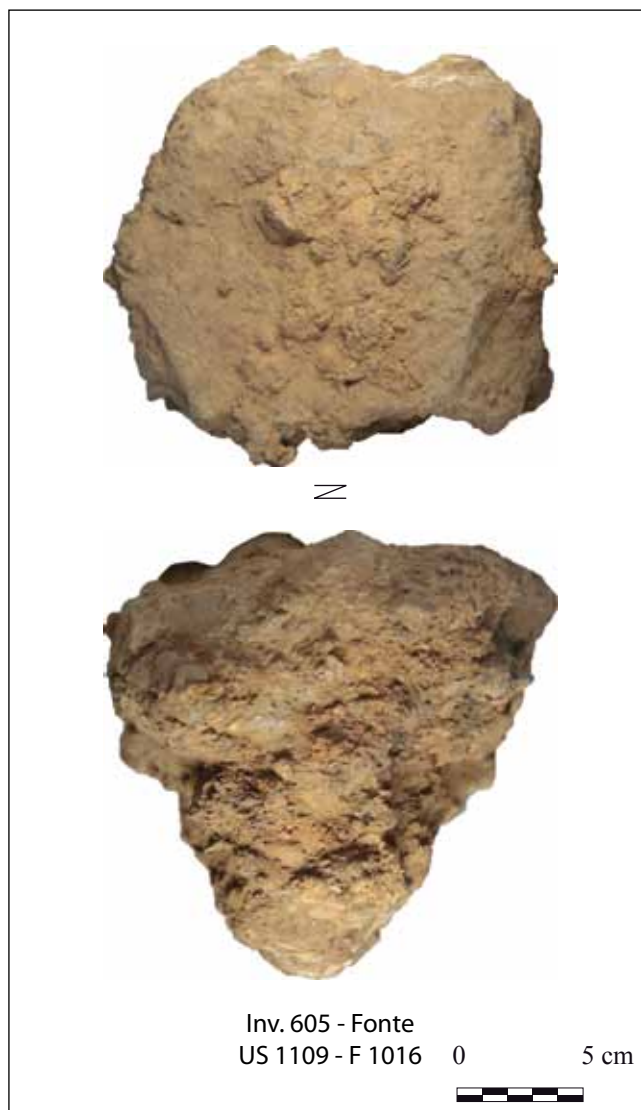


Fig. 38 Fragment de gueuse en fonte (cliché CARA, Maxence Pieters).

3.5. La vaisselle

Seuls deux tessons de céramique vernissée et quelques fragment de verre contemporains ont été découverts. Pour le moment, il n'a pas paru utile de mettre en œuvre une étude spécialisée.

4. Conclusion

L'étude du mobilier n'en est qu'à ses débuts mais présente déjà des résultats encourageants. Néanmoins, l'absence de mobilier et notamment de vaisselle pose question, même si les niveaux d'occupation n'ont été que peu fouillés. Il est possible qu'il existe une zone de rejet particulière pour les déchets de l'occupation du site qui n'a pour le moment pas été découverte. Le mobilier non encore traité le sera avant la prochaine campagne de fouille. Celle-ci étant nettement plus limitée en termes de volumes à déplacer, le mobilier pourra faire l'objet d'un traitement directement lors de la phase de terrain.

Synthèse et perspectives

La campagne 2024 a permis de mieux comprendre le site du *Vi Fournia* et ouvre des perspectives intéressantes pour la poursuite de la fouille. Nous présenterons ici une synthèse des données avec les perspectives de recherche pour la prochaine campagne.

1. Synthèse des apports de la campagne 2024

La campagne 2024 a permis de dégager entièrement le haut fourneau et confirme son bon état de conservation. Outre l'élévation globale qui est importante, la préservation de l'ensemble des parties techniques du haut fourneau jusqu'à la hauteur du départ du ventre permet d'envisager une restitution précise de la conception technique de cette structure. La préservation d'une partie du plafond de l'embrasure des soufflets est exceptionnelle. Si elle pose des problèmes pour la suite de la fouille, nécessitant une consolidation préalable pour éviter un effondrement, elle nous permettra de documenter précisément le mode de construction du haut fourneau et constitue un atout pour la future valorisation du site.

Cette campagne a également permis d'étayer les hypothèses concernant les causes de l'abandon du site. Le niveau d'incendie périphérique, associé aux indices d'une réduction interrompue (absence de laitier), semble montrer que l'abandon n'est pas lié au choix du déplacement du haut fourneau mentionné dans le bail de 1576, mais bien la conséquence d'un problème technique qui a entraîné vraisemblablement la destruction, au moins partielle, de l'établissement métallurgique.

Il est intéressant de constater que ce haut fourneau présente une conception différente de ses homologues contemporains, avec un coursier situé à l'opposé de l'embrasure de travail, ce qui est généralement observé sur les hauts fourneaux plus tardifs (référence biblio). Ainsi, le haut fourneau de Moraypré à Haybes, contemporain du *Vi Fournia*, présente un coursier situé devant l'embrasure

des soufflets. S'agit-il d'une innovation ou d'une particularité liée à une contrainte topographique ? Il est difficile de trancher cette question au vu du faible nombre de sites documentés, mais il serait intéressant de multiplier les observations sur les hauts-fourneaux contemporains dans les Ardennes, les vestiges permettant fréquemment une localisation du coursier par rapport à la structure du haut fourneau.

2. Protocole de poursuite des investigations

Le protocole de fouille envisagé pour la nouvelle campagne se déroulera en deux étapes.

La première a pour objectif de terminer la fouille du sondage 6, avec l'enlèvement des reliquats de niveaux d'effondrement et la fouille des niveaux d'occupation. Ce travail achevé, une levée précise sera mise en place pour documenter la topographie du site et mettre en évidence les reliefs du terrain liés à son anthropisation. Une photogrammétrie de l'ensemble du haut fourneau sera également réalisée, pour disposer d'un modèle 3D avant les travaux de consolidation et de mise en valeur. La question de l'enlèvement de la scorie comblant le creuset du haut fourneau devra être discutée avec le Service régional de l'archéologie. Trois options sont envisageables. La conservation de la scorie comme témoins historiques de l'état final du haut fourneau, l'enlèvement d'une moitié de la scorie pour documenter la forme du creuset et conserver le témoin historique ou l'enlèvement complet de la scorie.

La seconde étape de la fouille, qui ne pourra démarrer qu'une fois la première entièrement achevée, consistera à ouvrir un nouveau sondage (figure second sondage) sur l'espace supposé du moulin, en intégrant la zone du coursier en amont et en aval. Il sera ainsi possible de documenter cet élément clef du système hydraulique et d'obtenir une compréhension globale du fonctionnement du haut fourneau. La puissance stratigraphique étant faible dans ce secteur, d'après les différents sondages ouverts, la fouille exhaustive de ce

secteur devrait être possible dans le cadre de la campagne 2025. Un second sondage sera ouvert sur le coursier en amont du haut fourneau, sur la zone où les travaux d'aménagement du haut fourneau sont les plus importants (Fig.41).

Le programme de fouille des années suivante devra s'adapter aux contraintes liées à la gestion des déblais et à la valorisation du site. La zone prioritaire pour la compréhension de l'organisation de l'établissement métallurgique concerne le bâtiment annexe identifié au sud du haut fourneau, dans la zone de terrasse artificielle et pourra être ouverte dès 2026. Le sondage de 2021 a montré une faible conservation des vestiges. Il sera donc nécessaire de réaliser des sondages exploratoires avant d'envisager un décapage de la zone. L'extension à l'est de la terrasse ne pourra se faire qu'une fois les déblais du haut fourneau évacués. La zone du crassier, conformément aux recommandations de la CTRA, ne sera ouverte que sous forme de sondages (2027?), la fouille de la totalité du crassier n'étant pas justifiée. La priorité de secteur sera de documenter de manière plus précise la structure perçue en 2021 et interprétée alors comme une possible aire de grillage (Pieters et al. 2022). La dernière zone d'intervention concernera la zone de la digue. La faible importance des niveaux conservés permet de prévoir une campagne de faible ampleur, qui permettra de consacrer la majeure partie des efforts de la dernière année d'étude du site à la réalisation du rapport final d'opération préalable à la publication.

3. Programme de valorisation des vestiges

Le programme de valorisation des vestiges du haut fourneau s'inscrit dans un projet plus vaste à l'échelle départementale. Ce projet, initié fin 2023 à l'issue de la campagne de fouille, s'est développé en 2024 et verra ses premières réalisations dans le courant de l'année 2025. Le projet de valorisation du site du *Vi Fournia* s'inspire de celle du haut fourneau de Marsolle, en Belgique.

3.1. La route du Fer

Le projet départemental de valorisation du patrimoine métallurgique dans les Ardennes s'intitule « Route du Fer ». Les partenaires du projet proviennent de différents horizons, institutionnels

(département, communes, communautés de communes) et associatifs (CARA, le Pays des Hautes Rivières, les Amis du Parc, Société d'histoire des Ardennes...), réunis dans une assemblée générale informelle. Cette assemblée générale a élu un comité de pilotage qui dirige les travaux et rend compte à l'assemblée générale de ses avancées. Le comité de pilotage réunit une dizaine de personnes :

- René-Pierre Colinet (Muse de la Métallurgie ardennaise)
- Léo Davy (archives départementales des Ardennes)
- Nicole Jeannesson (commune de Thilay)
- Viktor Mace (les Amis du Parc)
- Patrick Maire (les Amis du Parc)
- Marie-France Marquet (le Pays des Hautes Rivières)
- Carole Marquet-Morelle (Musée de l'Ardenne)
- Maxence Pieters (CARA)
- Florent Simonet (Société d'histoire des Ardennes)
- Caroline Trémeaud (service archéologique des Ardennes)

Le principe de la route du fer est de créer une mise en réseau des sites culturels et touristiques existants liés à la métallurgie, puis de développer de nouveaux sites de visite pour étoffer le circuit touristique et culturel ainsi mis en place. L'objectif du projet est d'abord lié au développement du territoire, pour créer une offre cohérente de tourisme culturel sur une thématique forte de l'histoire du département. Il est également scientifique et culturel. Grâce à l'appui des équipes scientifiques engagées dans les différents programmes de recherche sur la métallurgie ardennaise, la route du fer permettra de mettre à disposition des acteurs culturels une expertise scientifique destinée à améliorer et alimenter leur offre pédagogique et culturelle.

L'année 2024 a réuni à trois reprises le comité de pilotage qui s'est fixé trois objectifs pour la



Fig.39 Logo de la route du Fe (DAO Chloé Moreau)r

mise en place de la route du fer dans le courant de l'année 2024 : concevoir un logo, mettre en place une charte graphique pour les futures outils de communication et mettre en place une charte d'adhésion au projet. Le logo et la charte graphique ont été confiés à la graphiste Chloé Moreau et ont été livrés en décembre 2024. La charte d'adhésion rédigée collectivement, devrait être finalisée dans le premier semestre 2025.

L'objectif de l'année 2025 est de mettre en place une première ébauche de Route du Fer à partir des quelques structures existantes, notamment le Musée de l'Ardenne, le musée de la métallurgie

ardennaise, le haut fourneau de Vendresse et l'écomusée Au sable de forge. Une fois le projet initié et les premiers retours d'expérience acquis, il sera possible de développer le projet en intégrant de nouveaux partenaires et en créant de nouveaux points de visite, notamment le riche patrimoine industriel du xvi^e au xix^e siècle.

3.2. Valorisation du Vî Fournia

Le projet de valorisation du Vî Fournia de Linchamps repose sur une approche global du site et de son environnement. Il nécessite une remise en état du chemin d'accès, qui pourra être partiellement réalisé grâce au volume des déblais de la fouille. L'axe de circulation est déjà intégré dans le circuit des sites de mémoire de la seconde guerre mondiale, du fait de la présence du charnier du maquis des Manises, à quelques centaines de mètres en amont du chantier de fouille.

La valorisation du site proprement s'inspire du modèle du haut fourneau de Marsolle, avec une consolidation des vestiges en place, une reprise de maçonnerie pour rendre sa lisibilité à



Fig.40 Digue endommagée par la crue d'octobre 2024 (cliché CARA, Maxence Pieters).

la structure et la mise en place d'une couverture pour protéger le haut fourneau des intempéries. Ce travail devra être réalisé en limitant l'impact au sol, afin de tenir compte de la nature protégée du site. Les structures annexes du haut fourneau, dont l'état de conservation n'est pas suffisant pour une valorisation en élévation, seront évoqués en surface.

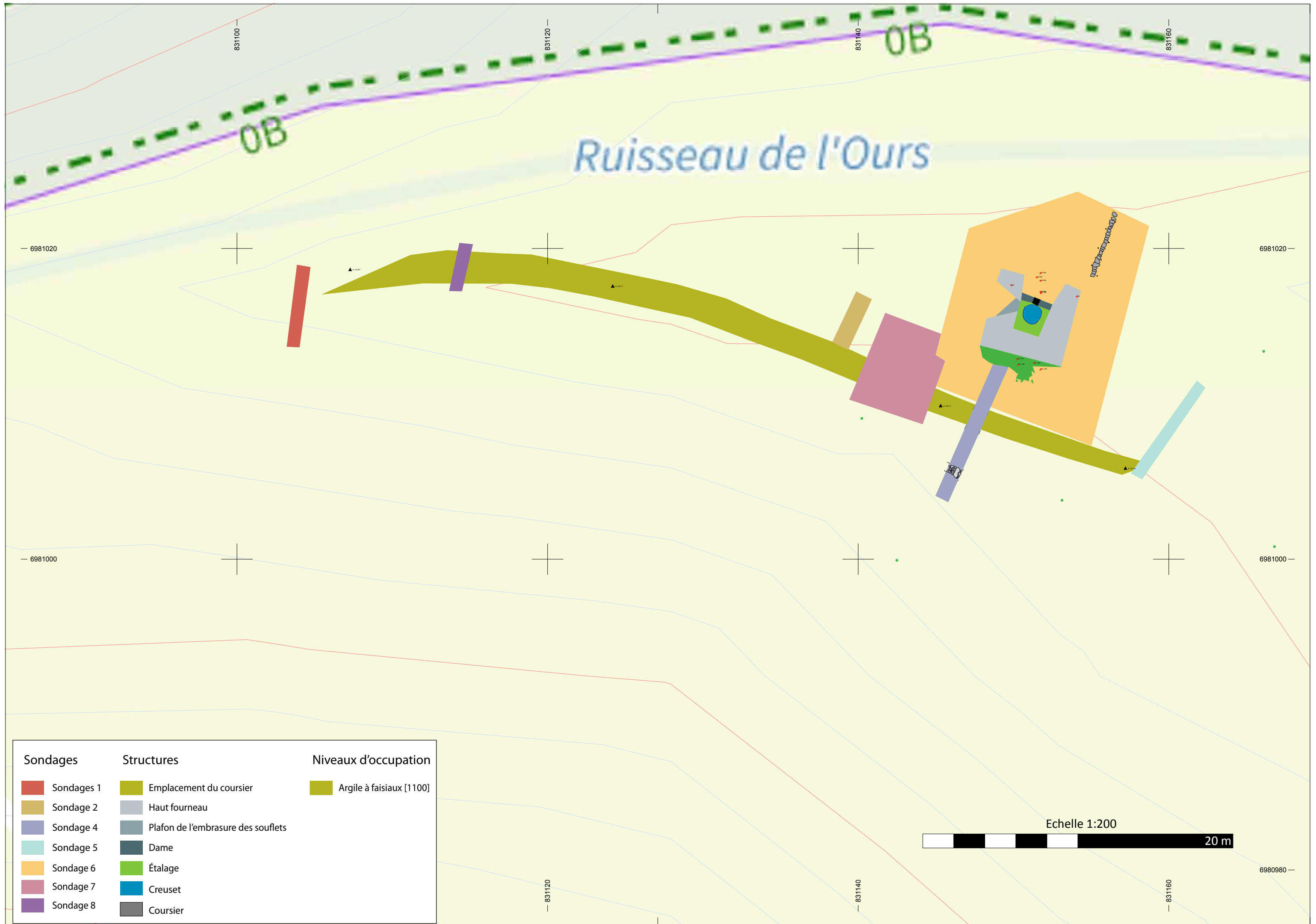
Le projet n'intégrera pas les éléments en amont du haut fourneau, coursier et digue, afin de limiter l'ampleur des aménagements. Il nous paraît également inutile de réaliser des aménagements dans une zone régulièrement érodée par les crues de l'Ours, comme le montrent les traces de la dernière crue importante au mois d'octobre 2024 (Fig.40).

Le programme de valorisation détaillé sera élaboré en collaboration avec le service régional de l'archéologie dès 2025, afin de permettre sa mise en place progressive.

4. Conclusion

La fouille de 2024 ouvre des perspectives plus que favorables pour la poursuite de la fouille. L'état de conservation exceptionnel du site nous permet d'envisager une restitution précise de la structure du haut fourneau proprement dit, mais aussi des structures annexes détectées autour. À l'exception des charbons, la nouvelle campagne de fouille ne devrait pas livrer un mobilier très abondant, permettant de focaliser les efforts sur les structures et la modélisation du haut fourneau.

Fig.41 Page suivante plan masse de l'établissement métallurgique avec la localisation des sondages prévisionnels (DAO CARA Guillaume Encelot, Maxence Pieters).



Bibliographie

Anonyme. Aux abords de la Creux-Roche. *Le Pays des Hautes Rivières*, n°20, 2021, pp. 28-37.

Anonyme. Linchamps et la métallurgie, toute une histoire. *Le Pays des Hautes Rivières*, n°10, 2016, pp. 34-55.

Anonyme. Les faisiaux (suite et fin). *Le Pays des Hautes Rivières*, n°9, 2016b, pp. 46-55.

Arribet-Deroin Danielle (dir.). *L'usine à fer de Glinet* (Compainville, Normandie, France) : un témoin du procédé indirect d'élaboration du fer en Pays de Bray (vers 1480 – vers 1580). À paraître.

André Louis, Belhoste Jean-François, Bertrand Patrice. *La métallurgie du fer dans les Ardennes*. Châlons-en-Champagne : Direction des affaires culturelles, Cahiers de l'inventaire n°11, 1987.

Bertrand Patrice. Haybes (Ardennes). Haut fourneau de Moraypré. In: Archéologie médiévale, tome 20, 1990. p. 453

Bénard Jacques; Michel André, Philibert Jean, Talbot Jean. *Métallurgie générale*. Paris : Masson, 1991.

Brouet Claude, Vallet Danièle. Le château de Linchamps, forteresse d'Ardenne, verrou de la Semoy. Charleville-Mézières : CDDP des Ardennes, 2002.

Brun Olivier, Gutel Laura, Pastor Line, Trémeaud Caroline. Du préventif à la conservation : les exemples du *vallus* et des thermes de Warcq (Ardennes). *Les nouvelles de l'archéologie*, 162, 2020, pp. 59-64.

Colinet René. Métallurgie ardennaise : un territoire, des usines et des hommes. Chassigny : Castor et Pollux, 2001.

Corbion Jacques. Le savoir... Fer. Glossaire du haut fourneau. Serémange : Le savoir... Fer, 2003.

Detrey R. Excursion géologique du 4 avril 1954, bordure Sud-Est du massif de Rocroi. Bulletin de

la société d'histoire naturelle des Ardennes, T. 54, 1955, pp. 7-10.

Dillmann Philippe, L'Héritier Maxime . Archéométrie et histoire des techniques : les procédés direct et indirect en sidérurgie (XIVe-XVIIe siècle). Artefact , 4, 2016.

Domergue Claude. Les mines antiques. La production des métaux aux époques grecques et romaines. Paris : Picard, 2008.

Doyen 2014 : Doyen Jean-Marc. Structure et dynamique des flux monétaires chez les rèmes : modélisation d'un traceur socio-économique entre 275/250 av. et 68 apr. J.-C. Université de Nice-Sophia Antipolis, Habilitation à diriger les recherches, 2014.

Fontaine-Hodiamont Chantal. *Le verre ancien : principes de conservation, d'exposition et d'entretien*. Bruxelles : Institut royal du Patrimoine artistique, 2017.

Giraudeau Murielle. Les carreaux de pavement de la forteresse médiévale de Blanquefort: étude, perspectives historiques et valorisation. Pau : Université de Pau et du Pays de l'Adrou, 2015.

Guizot François. Essai sur l'histoire de France. Paris : Librairie académique Didier, 1878.

Gosslet Jules. *L'Ardenne*. Paris : Baudry et cie, 1888.

Lémant Jean-Pierre. Les sites de Vireux à l'époque romaine. L'archéologie ardennaise, bulletin du CARA n°3, 1993.

Mahé-le-Carliier Cécile, Ploquin Alain. Typologie et caractérisation des scories de réduction de la métallurgie du fer. Revue d'archéométrie, 23, 1999.

Mangin Michel, Keesmann Ingo, Birke Wolfram, Ploquin Alain, Courtadon Jean-Louis (coll.), Gogey René (coll.), Guedron André (coll.), Scherrer Jean (coll.). Mines et métallurgie chez les Éduens.

Le district métallurgique antique et médiéval du Morvan-Auxois. Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, 1992.

Marian Jérôme. Un atelier de métallurgie du laiton inédit de la fin du iii^e siècle de notre ère sur le site du Clos Paul à Charleville-Mézières : organisation, productivité et diffusion. Journées d'actualité de la recherche archéologique en Ardenne-Eifel, préactes, 2017, pp. 27-30.

Nicolas David (dir.), Chossenot Raphaëlle, Chossenot Michel, Lambot Bernard (coll.). Les Ardennes 08. Paris : Académie des inscriptions et belles lettres (Carte archéologique de la Gaule n°8), 2011.

Paris Agnès. *Boulonneries, boulonniers des Ardennes*. Charleville-Mézières : Société d'études ardennaises, Cahiers d'études ardennaises n°16, 1994.

Pieters Maxence. *Métallurgie en Ardenne. Le Vî Fournia de Linchamps (Commune de Thilay, Ardennes). Rapport d'opération archéologique*. Charleville-Mézières : CARA, 2024.

Pieters Maxence (dir.), Bertrand Patrice, Penisson Jean-Pierre, Simonet Florent, Tamine Michel. *Métallurgie en Ardenne. Le Vî Fournia de Linchamps (Commune de Thilay, Ardennes). Rapport de sondage préliminaire*. Charleville-Mézières : CARA, 2022.

Pieters Maxence. *Métallurgie en Ardenne. Bilan de deux années de prospection (2015-2016)*. Archeo-Situla, n°37, 2021, pp. 99-104.

Pieters Maxence. *Métallurgie en Ardenne. Rapport de prospection inventaire 2016*. Charleville-Mézières : Centre ardennais de recherche archéologique, à paraître.

Pieters Maxence, Patrice Bertrand, Gilles Fronteau, Michel Tamine. *Métallurgie en Ardenne. Rapport de prospection inventaire 2015*. Châlons-en-Champagne : Service régional de l'archéologie, 2015.

Pieters Maxence. Le mobilier métallurgique. In : D. Rennesson (dir.). *Warcq, « La Sauce » : rapport final d'opération, fouilles archéologiques*. Charleville-Mézières : Cellule archéologique des Ardennes, à paraître b.

Penisson Jean-Pierre. La redoute du Chêne Chaudron 08800 Haulmé. Rapport de fouilles, interprétation des résultats. Une redoute de la Semoy (rive gauche), résultats après neuf années de recherches. Charleville-Mézières : CARA, 2002.

Penisson Jean-Pierre. La vieille route de Monthermé à Linchamps. *Terres ardennaises* n°109, 2009, pp. 1-4.

Rabasté Yoann, Mathelart Pierre, Gucker David, Cabboi Sandra. Une petite installation sidérurgique du haut Moyen Âge sur le versant sud du massif ardennais. *Archeo-Situla* 37, 2021, pp. 79-98.

Rigaux Marcel. Sur le contact du Cambrien et du Dévonien au sud de l'anticlinal de Rocroi (1) (Feuille de Givet). *Bulletin de la société d'histoire naturelle des Ardennes* T. 26, 1931, pp. 107-114.

Voisin Léon. L'extraction du minerai de fer dans les Ardennes. Charleville-Mézières : Léon Voisin, 1994.

Tamine Michel, 1996. «Un témoin du développement industriel : le toponyme Castine», *Revue Historique Ardennaise*, 1996, pp. 99-106.

Tamine Michel, 2004. «Toponymie et archéologie industrielle dans le département des Ardennes», communication présentée au XI^e colloque de la Société Française d'Onomastique : L'onomastique au carrefour des sciences humaines, Lyon, 10-13 octobre 2001, Actes du XI^e colloque de la Société française d'Onomastique L'onomastique au carrefour des sciences humaines), Centre d'études Linguistiques Jacques Goudet, Université Jean Moulin, Lyon, p. 273-310).

Tamine Michel, 2006. *Corpus microtoponymique du département des Ardennes d'après le cadastre «napoléonien», 2 vol. (t. I : Corpus, 807 p. ; t. II : Index, 281 p.)*, Université de Reims Champagne-Ardenne [ouvrage réalisé dans le cadre du contrat de plan état-Région], 2006.

Weber Jean-Pol. Marsolle : un complexe sidérurgique du xvi^e siècle en Terre de Mirwart. Bilan de neuf années de recherches (1984-1992).

Weber Jean-Pol. Fouille du haut fourneau de Marsolle (comm. De Saint-Hubert). *Archaeologia belgica* III, 1987, pp. 271-276.

Annexe 1 - Transcription du bail de Linchamps

Cette transcription réalisée par Florent Simonet à partir des clichés numériques mis à disposition par les archives départementales des Ardennes.

A tous ceulx quy ces presentes lettres verront Anthoine Duprat chevalier de l'ordre du Roy seigneur de Nantouillet Précý Rozay et de Formerey [Forumerie], baron de Theury [Thoury] et de Viteau conseiller de sa majeste, son chambellan ordinaire et gardien de la prevostez de Paris salut. Scavoir faisons que par devant Louys Rossel et François Croissot notaire du Roy nostredit seigneur de par luy commis ordonne et estably en son chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes tres-hault et illustre prince et princesse monsieur Henry de Lorraine, duc de Guyse, prince de Joinville, comte d'Eu, pair et grand maître de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses pays de Champaigne et Brie, seigneur souverain du Chateau-Regnault et des terres d'outre et deca la Meuze et madame Catherine de Cleves son espouse, princesse duchesse contesse et dame desdits lieux de mondit seigneur le duc de Guyse son espoux auctorisé pour l'effect quy ensuit d'une part et Jehan David maître de forge demeurant a Maizier d'autre, lesquelz pour eviter a tous different quy pourroient mouvoir entre eulx pour la continuation et parachevement du bail quy des le sixiesme jour de juillet mil vc soixante et douze fut faict par feu François d'Ambly en son vivant gouverneur desdites terres souveraines de Chateau-Regnault comme procureur de mesdits seigneur et dame pour dixhuict ans commençant au jour saint Jehan Baptiste mil vc soixante et treize à Jean Turpin et Lucyen Langlois aussy maistres de forge demeurant audit Meziere, maistres de la forge et fourneau de Linchamps avec l'aisance du jardin de l'entour d'icelle pour en jouyr user selon et ainsi qu'il est declarez au contractz de ce faictz pardevant Jean Bidault et Jehan Le Boeuf notaires en la baillye de Vermandois et aussy d'autres contractz faict pour la continuation dudit bail entre ledit d'Ambly d'une part et icelluy David ayant le droict desdits Turpin et Langlois d'autre le sab-

medy neufviesme jour de Marie mil vc soixante dix-sept pardevant Pierre Richard et Pierre Barilly notaires a Donchery lesquelz bails et contractz sont transcript et inserez a la minute de ces presentes, ont mesdits seigneur et dame et icelluy David faict et accorde ce qui s'ensuit, c'est assavoir que mesdictz seigneur et dame ont consenty et accorde que ledit David joist et use desdits forge et fourneau, util et instrument a couper faire et appartenant pendant les onze annees restant au premier jour de janvier prochain dudit bail a dixhuict ans sy dessus mentionnez et que pour l'usage desdits forge fourneaux et instrument a couper ferre et il puisse par chacune annee prendre et avoir en leurs bois dudit Linchampt de proche en proche desdits forge et fourneaux la quantite de cinq mil corde de bois faict seulement et tant que lesdits bois y pourront fournir qu'il coupera es saison accoustumee sans touteffois qu'il y puist toucher depuis le quinziesme may jusques au quinziesme d'aoust de chacune année et icelluy tous mettre en oeuvre en ses despens par ses gens et ouvriers apres qu'il luy aura estez marque et delivrez par les gens et officiers de mesdits seigneur et dame audit Chasteau-Regnault es lieux et endroictz qui par eulx seront advisez au plus proche de ladite forge et fourneaux comme dict est, et que les bois qu'il luy seront marques il pourra aussy prendre les bois qu'il luy sera necessaire pour la reparation desdits forges et et fourneau et instrumentz et dependant d'iceulx sans que pour ledit bois quy sera employe à ladicte reparation ny pareillement pour les salaires desdits officiers il soit tenuz de payer aucune chose et c'est moyennant la some de deux solz six deniers tournois pour chacune corde de la mesure longueur et haulteur du pays revenant le tout audit pris a la some de deux centz huict escus et un tiers d'escus' soleil par chacun an que ledit David sera tenu et promet bailler et payer a mesdictz seigneur et dame leurs tresoriers general ou au porteur de ces presentes lettres pour eulx en la ville de Rheims a l'hostel et domicile du sieur de Conde les premiers jours de janvier et juillet premier payement escheant le premier jour de juillet prochain venant et continue pendant ledit temps

audit terme moyennant lequel pris il demoura quitte et deschargez des deniers qu'il estoit tenuz payer a mesdictz seigneur et dame par lesdits deux contractz dessus dactee, et pour ledit instrument a couper fer et a venant que ledit David pour l'usage desdits forge et fourneau, instrument a couper ferre eust besoing de plus grande quantite de bois mesdits seigneur et dame luy en feront aussy fournir et delivrer par leursdits officiers a la mesme raison de deux solz six deniers tournois pour chacune corde qu'il leurs payeras audit terme par moistie sans qu'il s'y puisse couper ny consommer davantage qu'il luy sera necessaire comme dict est et est ce fait a la charge que les habitants et subgetz de mesdictz seigneur et dame en leur souverainete de Chasteau-Regnault ne pourront fere aucuns essartz ny sarts dans les tailles dudict David jusques a ce qu'il en a ostez et transporte sondit bois des cordes et icelluy consommez en charbon pour eviter au danger de feu quy en pourroit advenir. Et au cas que ledit David ne puit par chacune annee consommer toute lesdites cinq mille cordes de bois mesdits seigneur et dame luy permetent d'en faire son prouffictz en et ainsy que bon luy sembleras sans pour ce payer aucune chose sortant desdites terres aussy que mesdits seigneur et dame ne pourront pendant ledit temps faire vente de leurdit bois de Linchampt a quelques personne que ce soit a ains demeureront en reserve pour l'usage desdites forges et fourneau et instrument a couper ferre dessus declarez davantage ont mesdits seigneur et dame accordees et consenty audit David main levee de la saisyse faictes a leurs requeste sur la coupe desdits bois et qu'il puisse joyr et exploiter jusques audit premier jour de janvier prochain en leurs payant par luy la somme de soixante six escus deux tiers d'escus quy sont deux cent livres tournois pour demye annee quy escheira audit jour suyvant ledit second bail. Et oultre ont medits seigneur et dame accorde audit David si bon luy semble de faire transporter et charger ledit fourneaux pour sa commodite pretz ladite forge en telle endroit qu'il verra et congnoistra plus propre et commode a ses fraiz et despens le surplus des aultres clauses de seurete portee par lesdits deux contractz de baux dessus dactee demeurerons en leurs entiere force et vertu sans touteffois qu'il puisse mectre pasturer aucun bestiaux audit bois sinon le bœuf trayant pendant le temps qu'il feront les voitures desdits forges fourneau et instrument a fendre faire et quant aux aultres bestiaux aura droict de pasturage a l'entour de ladicte forges et fourneaux et comme les bourgeois desdites terres car ainsy a estez accorde entre eulx lesquelz promirent et jurerent

assavoir mesdictz seigneur et dame de Guyse en foy de parolle de prince et princesse et ledit David par la foy et serment de son corps pour ce par eulx et chascun d'eulx baillez jurez et mis corporellement es mains desdits notaires comme en main souveraine pour le Roy nostredit seigneur ces presentes et tout le contenu a icelle avoir pour agreable tenir ferme et stable a tousjours sans jamais y contrevenir et payer a pur et a plain et sans aulcune plaidz et proces tous coustz frais mise despens domages et interest quy fait souffert soustenu et encouruz seroient par deffault dudict paiement entretenement et accomplissement de tout le contenu en icelles et en se pourchassant et requerant souz l'obligation et ypotecque de tous et chascun leurs biens d'eulx et leurs hoirs meubles et immeubles, present et advenir, que chacun adroict soy s'est soubmis pour ce du tout a la justice juridiction et contrainte de ladite prevoste

de Paris et de toute aultres justice et juridiction ou trouves seront pour le contenu cy devant accomplir. Mesmement ledit David son propre corps mestre et tenir prison ferme outre le guychet des prisons dudict Chastelet de Paris et partout ailleurs ou il appartiendras a ses despens et a renoncement en se faisant expressement mesdits seigneur et dame de Guyse et ledit David a toutes choses generalmente quelconques a ces presentes lettres contraires et au droict disant general renonciation non valoir. En tesmoigs de ce nous a la relation desdits notaires avons fait mettre le seel de ladite prevoste de Paris a cesdites presentes lettres qui furent faictes et passees doubles c'est pour servir audit David l'an mil vc soixante dix-neuf le lundy vingtroisiesme jour de novembre et ont mesdits seigneur et dame de Guyse et ledit David signe la minutte estant par devers ledit Croizet Ainsy signe Rossel et Croissot.

Collationnement de la presente coppie a este faicte sur une autre coppie en service par moy greffier de Château-Regnault ce 20e May 1591.

Desmont

Annexe 2 - Inventaire inventaire des US

US	Catégorie	Fait	Localisation	Identification	Description	Ant. à	Post. à	Équiv. à	Égalité	Synchrone à
1095	Positive		Quart sud-ouest	Terrain naturel	Niveau de gravier et d'argile correspondant à la terrasse alluviale anthropisée. Couleur rouge due aux oxydes de fer. Au sud de nombreux éléments de charbon à la surface et la rubéfaction des pierres témoignent d'un incendie. Quelques lambeaux de sol semblent subsister par dessus (1124).	1124			1025	
1096	Positive		Quart sud-ouest	Remblai	Schiste éclaté et limon jaune présents au-dessus du niveau d'effondrement [1100] sur la bordure ouest du secteur sud, près de la localisation présumée du moulin. Il s'agit peut-être de restes de la structure du moulin.	1106	1100			
1097	Positive	1016	Sud	Effondrement	Couche très hétérogène montrant un fort pendage vers le sud. Nombreux restes de terre rubéfiée et de charbon. Sous ce niveau apparaissent les premiers faisiaux. Quelques charbons individualisés (inventaire 181-184).	1124	1115		1046	
1098	Positive	1016	Nord-est	Effondrement		1106			1078	
1099	Positive	1016	Sud-ouest	Effondrement	Niveau d'effondrement final du côté sud du haut fourneau qui devient l'unique niveau sur le côté ouest.	1106	1100		1081	
1100	Positive	1016	Sud-ouest	Effondrement	La distinction 1099-1100 n'existe que sur la face sud. Tous les autres côtés du haut fourneau ne montrent qu'un niveau d'effondrement.	1099	1097			
1101	Annulée			Terrain naturel	Terrasse alluviale anthropisée.				1095	
1102	Annulée		Sud	Mur	Mur à deux parements et remplage maçonné à l'argile.				1045	
1103	Annulée		Ouest	Mur	Mur à deux parements et remplage maçonné à l'argile.				1093	1102
1104	Positive		Sud	Effondrement	Argile jaune à faisiaux. Sur ce niveau ont été découvertes plusieurs dalles de schiste et d'importants morceaux de charbon de l'US 1097.	1097			1053	
1105	Positive		Sud	Colluvions	Niveaux noirs se développant au sud du haut fourneau, sur les niveaux d'effondrement du haut fourneau et le mur sud.	1106	1100		1004	
1106	Positive		Sud-ouest	Humus	Humus recouvrant les niveaux situés au sud et à l'est du haut fourneau.		1105			
1107	Positive		Sud-ouest	Humus						

US	Catégorie	Fait	Localisation	Identification	Description	Ant. à	Post. à	Équiv. à	Égalité	Synchrone à
1108	Positive	1016	Nord	Effondrement	Niveau de pierres mêlées d'argile jaune, ce qui le distingue des niveaux supérieurs où l'argile jaune n'est présente qu'à sous forme d'inclusions. Inclusions de charbon au pied du mur sous forme de larges plaques.	1098	1117			
1109	Positive	1016	Nord-est	Abandon	Terre organique brune avec inclusions de charbon et d'argile qui correspond aux niveaux recouvrant le drain. Il s'agit soit d'un remblai couvrant le drain, soit d'un niveau d'occupation.	1098	1112			
1110	Annulée		Sud	Effondrement	Argile rubéfiée présente par lambeaux sur le niveau d'effondrement [1097]. Il peut s'agir d'éléments d'argile de la maçonnerie.	1105	1097			
1111	Positive		Est	Niveau de sol/occup.	Niveau de sol en argile jaune au pied du haut fourneau. Il peut s'agir d'une simple interface avec le niveau d'occupation sous-jacent.	1115	1113			
1112	Construite	1013	Nord	Drain	Couverture du drain réalisée en plaque de schiste et de quartzite de taille irrégulière.	1109	1122			
1113	Positive		Nord-est	Niveau de sol/occup.	Couche brune avec inclusions de charbon.	1111				
1114	Annulée		Est	Niveau de sol/occup.	Couche brune sur le sol. Peut-être un niveau d'occupation. Annulé. Artefact lié à la fouille.					
1115	Positive	1016	Est	Effondrement	Couche d'argile jaune similaire à 1108. Il s'agit sans doute de l'argile qui servait de liant au haut fourneau. La présence de cette argile se retrouve en plusieurs endroits autour du haut fourneau, mais elle est surtout présente sur le côté est et surtout à l'angle sud-est du haut fourneau. Un niveau similaire est présent sur le côté sud du haut fourneau, mélangé avec des pierres de la maçonnerie.	1098	1097	1108		
1116	Positive	1016	Nord-est	Effondrement	Couche brune dans le prolongement de 1098. Égale à 1100.	1099			1100	
1117	Positive	1016	Nord-est	Effondrement	Couche brune sous l'argile 1108.	1108	1140			

US	Catégorie	Fait	Localisation	Identification	Description	Ant. à	Post. à	Équiv. à	Égalité	Synchrone à
1118	Positive	1016	Murs haut fourneau	Effondrement	Arase des murs perturbée par l'effondrement du haut fourneau. L'argile est rougie par la température du haut fourneau.		1133			
1119	Technique	1016	Nord	Effondrement	Niveau d'effondrement dans l'embrasure de travail du haut fourneau.				1099	
1120	Positive		Haut fourneau	Comblement	Remplissage organique dans le haut fourneau. Ces niveaux sont manifestement perturbés comme l'atteste la présence de fragment d'une bouteille de bière (type Kronenbourg). De nombreux restes de laitier sont également présents.	0	1138			
1121	Positive		Sud	Remblai	Couche cendreuse riche en charbons.	1110		1057		
1122	Construite	1013	Nord	Drain	Montant formé de dalles verticales.	1112				1123
1123	Construite	1013	Nord	Drain	Montant formé de dalles verticales.	1112				1122
1124	Annulée		Sud	Effondrement	Argile rubéfiée présente par lambeaux sur le niveau d'effondrement [1097]. Il peut s'agir d'éléments d'argile de la maçonnerie.				1110	
1125	Construite	1015	Sud	Mur						1126
1126	Construite	1015	Est	Mur		1118				1125
1127	Construite	1015	Sud-ouest	Mur		1118				1125
1128	Construite	1014	Nord	Mur		1118				1125
1129	Construite	1015	Nord	Mur		1118				1125
1130	Construite	1015	Est	Mur		1118				1125
1131	Construite	1015	Sud	Mur		1118				1125
1132	Construite	1015	Sud	Mur		1118				1125
1133	Construite	1015	Est	Mur		1118	1125			1134
1134	Positive		Haut fourneau	Humus		1120				
1135	Construite	1014	Ouest	Mur		1118	1125			1133
1136	Annulée		Nord							
1137	Positive	1013	Nord	Comblement			1112			
1138	Positive		Haut fourneau	Comblement	Couche violette avec des inclusions de scories et de charbons, sous 1120.	1120				

US	Catégorie	Fait	Localisation	Identification	Description	Ant. à	Post. à	Équiv. à	Égalité	Synchrone à
1139	Positive		Nord	Comblement	Poche sableuse sous les niveaux d'effondrement du haut fourneau dans l'angle est de l'embrasure de travail. Scorie et probable résidu de fonte situé à l'interface avec l'US 1117/1115 (inventaire 202-204).	1115				
1140	Positive		Nord	Niveau de sol/occup.	Couche charbonneuse sous les derniers niveaux d'effondrement 1108. Probablement un incendie puisque la couche recouvre la fosse de coulée.	1117				
1141	Construite		Creuset	Comblement		1138	1150			
1142	Construite	1515	Haut four-neau	Mur	Préparation pour finaliser la construction du haut fourneau. Une couche de scorie déposée sur un remblai de pierres crée l'étagage du haut four-neau, sorte d'entonnoir guidant la charge vers le creuset. La dégradation de la structure montre que sous la scorie le remblai est constitué de pierres ayant éclaté sous la chaleur.					
1143	Construite	1515	Haut four-neau	Mur	Préparation pour finaliser la construction du haut fourneau. Une couche de scorie déposée sur un remblai de pierres crée l'étagage du haut four-neau, sorte d'entonnoir guidant la charge vers le creuset. La dégradation de la structure montre que sous la scorie le remblai est constitué de pierres ayant éclaté sous la chaleur.					
1144	Construite	1015	Ouest	Mur		1118	1125			1133
1145	Construite	1014	Nord-est	Mur		1118	1125			1133
1146	Construite	1014	Nord-est	Mur		1118	1125			1133
1147	Construite	1014	Nord-est	Mur		1118	1125			1133
1148	Construite	1015	Est	Mur		1118	1125			1133
1149	Construite	1015	Ouest	Mur	Dalles en encorbellement.					
1150	Construite	1015		Mur						
1151	Construite	1015	Ouest	Mur						

US	Catégorie	Fait	Localisation	Identification	Description	Ant. à	Post. à	Équiv. à	Égalité	Synchrone à
1152	Construite	1018	Nord	Mur		1098	1147			
1153	Construite	1018	Nord	Mur		1098	1147			

Annexe 3 - Inventaire inventaire des Faits

Fait	Identification	Localisation	Description	Antérieur à	Postérieur à
1013	Drain	Sondage 6	Drain constitué de deux montants en pierres sèches et d'une couverture en dalles de schiste et de quartzite.	1016	
1014	Pilier de cœur du haut fourneau	Sondage 6	Mur constitué de quatre parements et un remplage.	1016	
1015	Massif du haut fourneau	Sondage 6	Mur constitué de quatre parements et un remplage.	1016	
1016	Effondrement	Sondage 6	Mur constitué de quatre parements et un remplage.		
1017	Étalage	Sondage 6	Mur constitué de quatre parements et un remplage.	1016	1015
1018	Dame	Sondage 6	Deux murs non liés à la maçonnerie du haut fourneau.	1016	1015

Annexe 3 - Inventaire du mobilier par US

US	Inv.	Objet/artefact	Type	Sous type	Variante	NR	NMI	Masse	Matériau
1098	625	Paroi de haut fourneau				1		1359521	Schiste
1098	626	Linteau				1		76000	Schiste
1081	574	Indéterminé				6	2	13,6	Charbon
1082	572	Indéterminé				2	1	6,2	Charbon
1082	562	Charbon de bois				45		67,6	Charbon
1097	636	Minerai				1	1	77,3	Limonite
1097	627					49		183,2	Charbon
1097	559	Indéterminé				90	1	97,8	Charbon
1097	564	Indéterminé				5	1	18,1	Charbon
1097	637	Brique ou tuile				1	1	94,2	Céramique
1097	628					269		484,6	Charbon
1097	565	Charbon de bois				37	1	107,3	Charbon
1098	603	Laitier	Mat	Gris	Dense	14		2660,4	Scorie
1098	602	Laitier	Mat	Gris	Vacuolaire	6		1073,8	Scorie
1098	600	Laitier	Vitreux	Noir	Vacuolaire	1		17,3	Scorie
1098	599	Laitier	Vitreux	Vert	Dense	2		39	Scorie
1098	595	Scorie HF	M a g n é - tique	Bosselée		11		1570,2	Scorie
1098	596	Scorie HF	M a g n é - tique	Granuleuse		9		2109	Scorie
1098	597	Scorie HF	M a g n é - tique	Massive		6		1291,2	Scorie
1098	601	Scorie HF	Métallique			7		1639,3	Scorie
1098	604	Scorie HF	Non magnétique	Bosselée		49		7893,7	Scorie
1098	594	Scorie HF	Non magnétique	Granuleuse		16		2311,3	Scorie
1098	598	SHF	M a g n é - tique	Ferreuse		14		589,6	Scorie
1098	579	Indéterminé				3	1	34,5	Charbon
1098	638	Chaperon				1	1	9187,6	Schiste
1098	634	Claveau				1	1	2095,5	Calcaire coquillé
1098	635	Claveau				1	1		Calcaire coquillé
1098	560	Charbon de bois				61		98,8	Charbon
1099	633	Pelle?				1	1	156,4	Fer

US	Inv.	Objet/artefact	Type	Sous type	Variante	NR	NMI	Masse	Matériau
1099	563	Charbon de bois				284		541,3	Charbon
1100	557	Charbon de bois				308		539,6	Charbon
1100	577	Charbon de bois				1		1,3	Charbon
1100	578	Charbon de bois				14		21,6	Charbon
1104	573	Indéterminé				1	1	1,8	Charbon
1104	571	Charbon de bois				16		11	Charbon
1107	567	Charbon de bois				13	1	16,6	Charbon
1108	581	Charbon de bois				6		2,6	Charbon
1109	639	SHF	Non magnétique	Ferreuse				2009,7	Schiste
1109	605	Gueuse				1	1	13112,7	Fonte
1109	569	Charbon de bois				28	1	25,4	Charbon
1110	575	Indéterminé				3	1	7,1	Charbon
1110	576	Indéterminé				1	1	1,9	Charbon
1110	580	Indéterminé				1	1	9,7	Charbon
1110	561	Charbon de bois				96		134,8	Charbon
1117	568	Charbon de bois				6	1	19,1	Charbon
1120	620	Laitier	Mat	Dense		29		7143,6	Scorie
1120	619	Laitier	Mat	Vacuolaire		17		3749,4	Scorie
1120	622	Laitier	Vitreux	Dense		5		98,8	Scorie
1120	624	Laitier	Vitreux	Dense		1		63,6	Schiste
1120	621	Laitier	Vitreux	Vacuolaire		11		943,4	Scorie
1120	612	Paroi de haut fourneau				1		180,78	Céramique
1120	613	Paroi de haut fourneau				1		134	Céramique
1120	618	Paroi de haut fourneau	Vitrification bleue			1		723,5	Quartzite
1120	615	Paroi de haut fourneau	Vitrification noire			1		191,9	Grès
1120	616	Paroi de haut fourneau	Vitrification noire			1		925,6	Schiste
1120	614	Paroi de haut fourneau	Vitrification verte			2		494,8	Quartzite
1120	606	SHF	Magnétique	Bosselée		108		22451	Scorie
1120	623	SHF	Magnétique	Ferreuse		9		910,8	Fonte

US	Inv.	Objet/artefact	Type	Sous type	Variante	NR	NMI	Masse	Matériau
1120	608	SHF	M a g n é - tique	Granuleuse		96		10264,4	Scorie
1120	617	SHF	M a g n é - tique	Massive		1		335,8	Scorie
1120	607	SHF	Non ma- gnétique	Bosselée		131		16059,8	Scorie
1120	609	SHF	Non ma- gnétique	Granuleuse		102		5868	Scorie
1120	610	SHF	Non ma- gnétique	Granuleuse		2		507,4	Scorie
1120	611	SHF	Non ma- gnétique	Granuleuse		1		2509,4	Scorie
1121	629					3		5,5	Charbon
1121	632					18		68,1	Charbon
1121	566	Indéterminé				15	1	36,4	Charbon
1121	630					26		18,3	Charbon
1121	631					53		92,7	Charbon
1907	570	Indéterminé				5	2	23,1	Charbon
1907	558	Charbon de bois				593		1013,6	Charbon

Annexe 5 - Inventaire du mobilier par matériau

US	Inv.	Objet/artefact	Type	S o u s type	Variante	NR	NMI	Masse	Matériau
1097	637	Brique ou tuile				1	1	94,2	Céramique
1098	626	Linteau				1		76000	Schiste
1097	636	Minerai				1	1	77,3	Limonite
1098	638	Chaperon				1	1	9187,6	Schiste
1098	634	Claveau				1	1	2095,5	Calcaire coquillé
1098	635	Claveau				1	1		Calcaire coquillé
1099	633	Pelle?				1	1	156,4	Fer
1109	605	Gueuse				1	1	13112,7	Fonte
1081	574	Indéterminé				6	2	13,6	Charbon
1082	572	Indéterminé				2	1	6,2	Charbon
1082	562	Charbon de bois				45		67,6	Charbon
1097	627					49		183,2	Charbon
1097	559	Indéterminé				90	1	97,8	Charbon
1097	564	Indéterminé				5	1	18,1	Charbon
1097	628					269		484,6	Charbon
1097	565	Charbon de bois				37	1	107,3	Charbon
1098	579	Indéterminé				3	1	34,5	Charbon
1098	560	Charbon de bois				61		98,8	Charbon
1099	563	Charbon de bois				284		541,3	Charbon
1100	557	Charbon de bois				308		539,6	Charbon
1100	577	Charbon de bois				1		1,3	Charbon
1100	578	Charbon de bois				14		21,6	Charbon
1104	573	Indéterminé				1	1	1,8	Charbon
1104	571	Charbon de bois				16		11	Charbon
1107	567	Charbon de bois				13	1	16,6	Charbon
1108	581	Charbon de bois				6		2,6	Charbon
1109	569	Charbon de bois				28	1	25,4	Charbon
1110	575	Indéterminé				3	1	7,1	Charbon
1110	576	Indéterminé				1	1	1,9	Charbon
1110	580	Indéterminé				1	1	9,7	Charbon
1110	561	Charbon de bois				96		134,8	Charbon
1117	568	Charbon de bois				6	1	19,1	Charbon
1121	629					3		5,5	Charbon
1121	632					18		68,1	Charbon
1121	566	Indéterminé				15	1	36,4	Charbon
1121	630					26		18,3	Charbon
1121	631					53		92,7	Charbon
1907	570	Indéterminé				5	2	23,1	Charbon

US	Inv.	Objet/artefact	Type	S o u s type	Variante	NR	NMI	Masse	Matériau
1907	558	Charbon de bois				593		1013,6	Charbon
	625	Paroi de haut four- neau				1			Schiste
1098	603	Laitier	Mat	Gris	Dense	14		2660,4	Scorie
1098	602	Laitier	Mat	Gris	V a c u o - laire	6		1073,8	Scorie
1098	600	Laitier	Vitreux	Noir	V a c u o - laire	1		17,3	Scorie
1098	599	Laitier	Vitreux	Vert	Dense	2		39	Scorie
1098	595	Scorie HF	Magnétique	Bosselée		11		1570,2	Scorie
1098	596	Scorie HF	Magnétique	G r a n u - leuse		9		2109	Scorie
1098	597	Scorie HF	Magnétique	Massive		6		1291,2	Scorie
1098	601	Scorie HF	Métallique			7		1639,3	Scorie
1098	604	Scorie HF	Non magné- tique	Bosselée		49		7893,7	Scorie
1098	594	Scorie HF	Non magné- tique	G r a n u - leuse		16		2311,3	Scorie
1098	598	SHF	Magnétique	Ferreuse		14		589,6	Scorie
1109	639	SHF	Non magné- tique	Ferreuse				2009,7	Schiste
1120	620	Laitier	Mat	Dense		29		7143,6	Scorie
1120	619	Laitier	Mat	V a c u o - laire		17		3749,4	Scorie
1120	622	Laitier	Vitreux	Dense		5		98,8	Scorie
1120	624	Laitier	Vitreux	Dense		1		63,6	Schiste
1120	621	Laitier	Vitreux	V a c u o - laire		11		943,4	Scorie
1120	612	Paroi de haut four- neau				1		180,78	Céramique
1120	613	Paroi de haut four- neau				1		134	Céramique
1120	618	Paroi de haut four- neau	Vitrification bleue			1		723,5	Quartzite
1120	615	Paroi de haut four- neau	Vitrification noire			1		191,9	Grès
1120	616	Paroi de haut four- neau	Vitrification noire			1		925,6	Schiste
1120	614	Paroi de haut four- neau	Vitrification verte			2		494,8	Quartzite
1120	606	SHF	Magnétique	Bosselée		108		22451	Scorie
1120	623	SHF	Magnétique	Ferreuse		9		910,8	Fonte
1120	608	SHF	Magnétique	G r a n u - leuse		96		10264,4	Scorie
1120	617	SHF	Magnétique	Massive		1		335,8	Scorie
1120	607	SHF	Non magné- tique	Bosselée		131		16059,8	Scorie

US	Inv.	Objet/artefact	Type	S o u s type	Variante	NR	NMI	Masse	Matériau
1120	609	SHF	Non magné- tique	G r a n u - leuse		102		5868	Scorie
1120	610	SHF	Non magné- tique	G r a n u - leuse		2		507,4	Scorie
1120	611	SHF	Non magné- tique	G r a n u - leuse		1		2509,4	Scorie

Annexe 6 - Inventaire des clichés numériques

v	Date	Sujet	Mention légale	Secteur	Inv.	Description
_1720182.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720183.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720184.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720185.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720186.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720187.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720188.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720189.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720190.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720191.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720192.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720193.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720194.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720195.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720196.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720197.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720198.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720199.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720200.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720201.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720202.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720203.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720204.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720205.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720206.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720207.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720208.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720209.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720210.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720211.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720212.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720213.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720214.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720215.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720216.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720217.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720218.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720219.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720220.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720221.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720222.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720223.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720224.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720225.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720226.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720227.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720228.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720229.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720230.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720231.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720232.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720233.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720234.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720235.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720236.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720237.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720238.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720239.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720240.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720241.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720242.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720243.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720244.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720245.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720246.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720247.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720248.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720249.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720250.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720251.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720252.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720253.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720254.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720255.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720256.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720257.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720258.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720259.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720260.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720261.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720262.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720263.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720264.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720265.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720266.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720267.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720268.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720269.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720270.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720271.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720272.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720273.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720274.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720275.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720276.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720277.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720278.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720279.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720280.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720281.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720282.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720283.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720284.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720285.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720286.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720287.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720288.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720289.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720290.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720291.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720292.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720293.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720294.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720295.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720296.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720297.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720298.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720299.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720300.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720301.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720302.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720303.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720304.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720305.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720306.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720307.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720308.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720309.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720310.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720311.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720312.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720313.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720314.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720315.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720316.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720317.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720318.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720319.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720320.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720321.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720322.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720323.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720324.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720325.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720326.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720327.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720328.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720329.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720330.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720331.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720332.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720333.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720334.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720335.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720336.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720337.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720338.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720339.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720340.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720341.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720342.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720343.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720344.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720345.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720346.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720347.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720348.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720349.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720350.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720351.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720352.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720353.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720354.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720355.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720356.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720357.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720358.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720359.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720360.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720361.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720362.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720363.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720364.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720365.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720366.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720367.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720368.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720369.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720370.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720371.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720372.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720373.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720374.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720375.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720376.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720377.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720378.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720379.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720380.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720381.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720382.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720383.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720384.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720385.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720386.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720387.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720388.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720389.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720390.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720391.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720392.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720393.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720394.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720395.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720396.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720397.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720398.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720399.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720400.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720401.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720402.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720403.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720404.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720405.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720406.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720407.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720408.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720409.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720410.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720411.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720412.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720413.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720414.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720415.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720416.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720417.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720418.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720419.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720420.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720421.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720422.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720423.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720424.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720425.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720426.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720427.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720428.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720429.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720430.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720431.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720432.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720433.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720434.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720435.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720436.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720437.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720438.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720439.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720440.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720441.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720442.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720443.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720444.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720445.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720446.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720447.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720448.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720449.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720450.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720451.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720452.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720453.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720454.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720455.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720456.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720457.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720458.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720459.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720460.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720461.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720462.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720463.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720464.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720465.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720466.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720467.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720468.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720469.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720470.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720471.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720472.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720473.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720474.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720475.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720476.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720477.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720478.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720479.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720480.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720481.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720482.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720483.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720484.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720485.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720486.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720487.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720488.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720489.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720490.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720491.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720492.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720493.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720494.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720495.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720496.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720497.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720498.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720499.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720500.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720502.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720503.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720504.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720505.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720506.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720507.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720508.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720509.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720510.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720511.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720512.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720513.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720514.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720515.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720516.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720517.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720518.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720519.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720520.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720521.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720522.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720523.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720524.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720525.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720526.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720527.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720528.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720529.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720530.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720531.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720532.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720533.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720534.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720535.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720536.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720537.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720538.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720539.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720540.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720541.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720542.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720543.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720544.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720545.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720546.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720547.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720548.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720549.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720550.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720551.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720552.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720553.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720554.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720555.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720556.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720557.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720558.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720559.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720560.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720561.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720562.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720563.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720564.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720565.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720566.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720567.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720568.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720569.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720570.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720571.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720572.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720573.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720574.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720575.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720576.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720577.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720578.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720579.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720580.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720581.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720582.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720583.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720584.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720585.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720586.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720587.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720588.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720591.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720592.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720593.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720594.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720595.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720596.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720597.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720598.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720599.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720600.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720601.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720602.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720603.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720604.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720605.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720606.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720607.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720608.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720609.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720610.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720611.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720612.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720613.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720614.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720615.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720616.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720617.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720618.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720619.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720620.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720621.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720622.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720623.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720624.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720625.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720626.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720627.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720628.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720629.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720630.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720631.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720632.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720633.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720634.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720635.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720636.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720637.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720638.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720639.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720640.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720641.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720642.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720643.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720644.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720645.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720646.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720647.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720648.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720649.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720650.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720651.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720652.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720653.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720654.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720655.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720656.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720657.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720658.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720659.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720660.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720661.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720662.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720663.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720664.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720665.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720666.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720667.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720668.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720669.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720670.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720671.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720672.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720673.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720674.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720675.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720676.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720677.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720678.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720679.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720680.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720681.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720682.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720683.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720684.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720685.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720686.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720687.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720688.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720689.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720690.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720691.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720692.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720693.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720694.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720695.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720696.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720697.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720698.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720699.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720700.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720701.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720702.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720703.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720704.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720705.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720706.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720707.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720708.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720709.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720710.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720711.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720712.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720713.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720714.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720715.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720716.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720717.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720718.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720719.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720720.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720721.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720722.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720723.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720724.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720725.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720726.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720727.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720728.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720729.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720730.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720731.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720732.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720733.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720734.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720735.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720736.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720737.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720738.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720739.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720740.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720741.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720742.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720743.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720744.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720745.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720746.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720747.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720748.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720749.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720750.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720751.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720752.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720753.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720754.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720755.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720756.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720757.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720758.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720759.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720760.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720761.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720762.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720763.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720764.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720765.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720766.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720767.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720768.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720769.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720770.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720771.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720772.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720773.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720774.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720775.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720776.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720777.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720778.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720779.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720780.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720781.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720782.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720783.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720784 copie. JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720784.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720785.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720786.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720787.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720788.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720789.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720790.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720791.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720792.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720793.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720794.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720795.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720796.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720797.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720798.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720799.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720800.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720801.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720802.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720803.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720804.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720805.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720806.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720807.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720808.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720809.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720810.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720811.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720812.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720813.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720814.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720815.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720816.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720817.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720818.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720819.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720820.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720821.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720822.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720823.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720824.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720825.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720826.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720827.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720828.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720829.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720830.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720831.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720832.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720833.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720834.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720835.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720836.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720837.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720838.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720839.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720840.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720841.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720842.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720843.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720844.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720845.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720846.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720847.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720848.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720849.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720850.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720851.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720852.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720853.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720854.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720855.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720856.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720857.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720858.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720859.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720860.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720861.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720862.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720863.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720864.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720865.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720866.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720867.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720868.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720869.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720870.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720871.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720872.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720873.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720874.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720875.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720876.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720877.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720878.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720879.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720880.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720881.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720882.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720883.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720884.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720885.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720886.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720887.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720888.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720889.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720890.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720891.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720892.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720893.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720894.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720895.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720896.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720897.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720898.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720899.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720900.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720901.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720902.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720903.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720904.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720905.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720906.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720907.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720908.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720909.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720910.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720911.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720912.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720913.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720914.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720915.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720916.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720917.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720918.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720919.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720920.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720921.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720922.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720923.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720924.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720925.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720926.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720927.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720928.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720929.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720930.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720931.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720932.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720933.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720934.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720935.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720936.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720937.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720938.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720939.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720940.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720941.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720942.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720943.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720944.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720945.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720946.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720947.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720948.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720949.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720950.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720951.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720952.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720953.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720954.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720955.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720956.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720957.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720958.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720959.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720960.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720961.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720962.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720963.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720964.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720965.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720966.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720967.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720968.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720969.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720970.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720971.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720972.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720973.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720974.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720975.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720976.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720977.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720978.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720979.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720980.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720981.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720982.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720983.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720984.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720985.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720986.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720987.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1720988.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720989.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720990.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720991.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720992.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720993.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720994.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720995.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720996.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720997.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720998.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1720999.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730001.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730002.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730003.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730004.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730005.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730006.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730007.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730008.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730009.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730010.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730011.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730012.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730013.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730014.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730015.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730016.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730017.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730018.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730019.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730020.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730021.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730022.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730023.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730024.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730025.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730026.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730027.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730028.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730029.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730030.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730031.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730032.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730033.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730034.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730035.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730036.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730037.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730038.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730039.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730040.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730041.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730042.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730043.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730044.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730045.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730046.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730047.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730048.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730049.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730050.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730051.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730052.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730053.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730054.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730055.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730056.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730057.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730058.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730059.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730060.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730061.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730062.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730063.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730064.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730065.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730066.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730067.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730068.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730069.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730070.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730071.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730072.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730073.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730074.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730075.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730076.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730077.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730078.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730079.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730080.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730081.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730082.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730083.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730084.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730085.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730086.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730087.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730088.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730089.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730090.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730091.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730092.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730093.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730094.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730095.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730096.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730097.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730098.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730099.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730100.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730101.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730102.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730103.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730104.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730105.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730106.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730107.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730108.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730109.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730110.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730111.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730112.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730113.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730114.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730115.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730116.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730117.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730118.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730119.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730120.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730121.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730122.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730123.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730124.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730125.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730126.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730127.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730128.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730129.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730130.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730131.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730132.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730133.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730134.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730135.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730136.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730137.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730138.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730139.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730140.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730141.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730142.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730143.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730144.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730145.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730146.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730147.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730148.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730149.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730150.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730151.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730152.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730153.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730154.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730155.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730156.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730241.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730242.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730243.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730244.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730245.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730246.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730247.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730248.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730249.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730250.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730251.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730252.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730253.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730254.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730255.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730256.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730257.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730258.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730259.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730260.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730261.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730262.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730263.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730264.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730265.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730266.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730267.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730268.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730269.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730270.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730271.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730272.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730273.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730274.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730275.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730276.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.

_1730277.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730278.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730279.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730280.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730281.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730282.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730283.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730284.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730285.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730286.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730287.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730288.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.

_1730289.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730290.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730291.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730292.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730293.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730294.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730295.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730296.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730297.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730298.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730299.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730300.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.

_1730301.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730302.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730303.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730304.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730305.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730306.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730307.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730308.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730309.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730310.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730311.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730312.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.

_1730313.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730314.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730315.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730316.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730317.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730318.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730319.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730320.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730321.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730322.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730323.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730324.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.

_1730325.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730326.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730327.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730328.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730329.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730330.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730331.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730332.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730333.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730334.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730335.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730336.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.

_1730337.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730338.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730339.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730340.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730341.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730342.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Repas de fin de fouille.
_1730380.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730381.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730382.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730383.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730384.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730385.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730386.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730387.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730388.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730389.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730390.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730391.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730392.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730393.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730394.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730395.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730396.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730397.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730398.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730399.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730400.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730401.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730402.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730403.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730404.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730405.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730406.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730407.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730408.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_1730409.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

_1730410.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
P1720178.JPG		Terrain				Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
P1720179.JPG		Terrain				Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
P1720180.JPG		Terrain				Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
P1720181.JPG		Terrain				Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
test-3X-Sans titre-1.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
t e s t - 3 X - S a n s titre-10.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
t e s t - 3 X - S a n s titre-11.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
test-3X-Sans titre-2.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
test-3X-Sans titre-3.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
test-3X-Sans titre-4.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".

test-3X-Sans titre-5.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
test-3X-Sans titre-6.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
test-3X-Sans titre-7.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
test-3X-Sans titre-8.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
test-3X-Sans titre-9.jpg		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Série "La jeune fille à la truelle".
_MG_7607.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance, aspect général du chantier
_MG_7608.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance, aspect général du chantier
_MG_7609.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance, aspect général du chantier
_MG_7610.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance, aspect général du chantier
_MG_7611.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance, aspect général du chantier
_MG_7612.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance, aspect général du chantier
_MG_7613.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance, aspect général du chantier
_MG_7614.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Quart sud-ouest		État du quart sud-ouest avant fouille
_MG_7615.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Quart sud-ouest		État du quart sud-ouest avant fouille
_MG_7616.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Quart sud-ouest		État du quart sud-ouest avant fouille
_MG_7617.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Quart sud-ouest		État du quart sud-ouest avant fouille
_MG_7618.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Quart sud-ouest		État du quart sud-ouest avant fouille
_MG_7619.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Quart sud-ouest		État du quart sud-ouest avant fouille

_MG_7620.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1079 avant fouille
_MG_7621.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1079 avant fouille
_MG_7622.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1079 avant fouille
_MG_7623.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1079 avant fouille
_MG_7624.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1079 avant fouille
_MG_7625.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1045 avant fouille
_MG_7626.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1045 avant fouille
_MG_7627.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1045 avant fouille
_MG_7628.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			État du mur 1045 avant fouille
_MG_7629.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Vue d'ensemble quart sud-ouest
_MG_7630.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Vue d'ensemble quart sud-ouest
_MG_7631.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Vue d'ensemble quart sud-ouest
_MG_7632.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Vue d'ensemble quart sud-ouest
_MG_7633.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Vue d'ensemble quart sud-ouest
_MG_7634.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Vue d'ensemble quart sud-ouest
_MG_7635.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Vue d'ensemble quart sud-ouest
_MG_7636.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		Vue d'ensemble du côté sud du haut fourneau
_MG_7637.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		Vue d'ensemble du côté sud du haut fourneau
_MG_7638.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		Vue d'ensemble du côté sud du haut fourneau
_MG_7639.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		
_MG_7640.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		
_MG_7641.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		
_MG_7642.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		
_MG_7643.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Sud		
_MG_7644.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Vue d'ensemble avant démontage du sondage nord-est

_MG_7670.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Vue zénithale du sondage nord-est
_MG_7671.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Vue zénithale du sondage nord-est
_MG_7672.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Vue zénithale du sondage nord-est
_MG_7673.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7674.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7675.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7676.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7677.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7678.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7679.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7680.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7681.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7682.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7683.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7684.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7685.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7686.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot			Ambiance
_MG_7687.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot			Ambiance
_MG_7688.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot			Ambiance
_MG_7689.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot			Ambiance
_MG_7690.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot			Ambiance
_MG_7691.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7692.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7693.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7694.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7695.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7696.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7697.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7698.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7699.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7700.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7701.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7702.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7703.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Sud		Mur sud du haut fourneau
_MG_7704.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7705.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7706.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7707.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7708.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau

_MG_7709.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7710.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7711.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7712.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7713.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7714.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7715.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7716.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7717.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Mur ouest du haut fourneau
_MG_7718.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7719.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7720.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7721.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7722.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7723.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7724.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7725.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7726.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7727.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe ouest
_MG_7728.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7729.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7730.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7731.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7732.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7733.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud

_MG_7734.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7735.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7736.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7737.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7738.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7739.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7740.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-ouest		Coupe sud
_MG_7741.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7742.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7743.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7744.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7745.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7746.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7747.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7748.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7749.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Ambiance
_MG_7750.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7751.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7752.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7753.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7754.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7755.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7756.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7757.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7758.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est

_MG_7759.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7760.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7761.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7762.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7763.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7764.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7765.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7766.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7767.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7768.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7769.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7770.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7771.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7772.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7773.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7774.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7775.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7777.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7778.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7779.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7780.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7781.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7782.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7783.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_7787.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud- est		Vue d'ensemble avant démon- tage du sondage sud-est

_MG_7788.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue d'ensemble avant démontage du sondage sud-est
_MG_7789.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue d'ensemble avant démontage du sondage sud-est
_MG_7790.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue d'ensemble avant démontage du sondage sud-est
_MG_7791.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue d'ensemble avant démontage du sondage sud-est
_MG_7793.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7794.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7795.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7796.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7797.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7798.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7799.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7800.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7801.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7802.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7803.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7804.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7805.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7806.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7807.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7808.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7809.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7810.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7811.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7812.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7813.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est

_MG_7840.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7841.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7842.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7857.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7858.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7859.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7860.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7875.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7876.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7877.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7878.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7897.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7898.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7899.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7900.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7901.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7902.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7903.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7904.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7905.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7906.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7907.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7908.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7909.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7910.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est

_MG_7936.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7937.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7938.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7939.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7940.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7941.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7942.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7943.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7944.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7945.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7946.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7947.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7948.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7949.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7950.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7951.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7952.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Ambiance
_MG_7953.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Ambiance
_MG_7954.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7955.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7956.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7957.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7958.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7959.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7960.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est

_MG_7961.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7962.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7963.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7964.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7965.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7966.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7967.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7968.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7969.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7970.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7971.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7972.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7973.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7974.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7975.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7976.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7977.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7978.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7979.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7980.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Coupe est
_MG_7981.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7982.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7983.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7984.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7985.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est

_MG_7986.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7987.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7988.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7989.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7990.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7991.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7992.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7993.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7994.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7995.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7996.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7997.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7998.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_7999.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8000.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8001.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8002.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8003.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8004.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8005.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8006.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8007.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8008.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8009.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8010.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est

_MG_8011.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8012.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8013.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8014.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8015.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8016.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8017.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8018.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8019.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8020.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8021.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8022.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8023.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8024.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8025.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8026.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8027.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8028.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8029.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8030.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
_MG_8031.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe est
IMG_1809.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1810.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1811.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1812.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1813.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1814.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1815.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1816.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1817.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1818.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1819.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1820.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1821.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1822.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1823.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1824.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1825.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1826.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1827.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1829.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1830.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1831.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1832.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1833.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1834.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1835.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1836.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1839.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1840.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1841.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1842.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1843.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1844.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1845.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1846.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1847.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1848.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1849.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1850.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1851.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1852.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1853.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1854.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1855.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1856.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1857.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1858.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1859.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1860.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1861.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1862.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1863.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1864.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1865.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1866.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1867.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1868.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1869.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1870.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1871.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1872.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1873.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1874.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1875.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1876.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1877.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1878.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1879.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1880.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1881.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1882.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1883.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1884.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1885.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1886.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1887.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1888.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1889.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1890.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1891.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1892.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1893.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1894.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1895.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1896.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1897.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1898.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1899.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1900.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1901.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1902.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1903.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1904.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1905.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1906.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1907.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1908.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1909.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1910.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1911.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1912.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1913.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1914.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1915.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1916.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1917.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1918.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1919.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1920.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1921.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1922.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1925.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1926.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1927.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1928.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1929.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1930.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1931.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1932.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1933.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1934.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1935.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1936.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1937.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1938.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1939.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1940.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1941.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1942.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1943.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1944.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1945.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1946.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1947.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1948.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1949.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1950.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1951.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1952.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1953.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1954.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1955.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1956.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1957.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1958.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1959.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1960.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1961.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1962.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1963.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1964.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1965.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1966.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1967.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1968.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1969.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1970.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1971.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1972.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1973.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1974.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1975.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1976.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1977.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1978.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1979.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1980.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1981.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1982.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1983.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1984.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1985.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1986.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1987.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1988.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1990.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1991.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1992.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1993.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1994.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1995.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1996.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_1997.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1998.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_1999.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2000.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2001.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2002.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2003.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2004.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2005.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2006.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2007.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2008.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2009.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2010.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2011.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2012.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2013.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2014.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2015.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2018.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2019.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2020.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2021.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2022.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2023.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2024.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2025.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2026.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2027.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2028.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2029.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2030.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2031.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2032.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2033.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2034.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2036.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2037.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2041.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2042.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2043.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2044.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2045.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2046.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_MG_8033.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Niveau de sol est
_MG_8034.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Niveau de sol est
_MG_8035.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Niveau de sol est
_MG_8036.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Niveau de sol est
_MG_8037.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Niveau de sol est
_MG_8038.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_8039.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_8040.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Mur est du haut fourneau
_MG_8041.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Coupe R22

_MG_8042.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Coupe R22
_MG_8043.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Coupe R22
_MG_8044.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Coupe R22
_MG_8045.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Coupe R22
_MG_8046.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8047.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8048.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8049.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8050.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8051.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8054.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Éléments de soufflet, vue oblique et zénithale
_MG_8055.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Éléments de soufflet, vue oblique et zénithale
_MG_8056.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Éléments de soufflet, vue oblique et zénithale
_MG_8057.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Éléments de soufflet, vue oblique et zénithale
_MG_8058.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Éléments de soufflet, vue oblique et zénithale
_MG_8059.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Éléments de soufflet, vue oblique et zénithale
_MG_8062.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8063.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8064.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8065.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8066.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8067.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8068.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8069.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest
_MG_8070.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud- ouest		Photogrammétrie coupe ouest

IMG_2047.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2048.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2049.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2050.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2051.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2052.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2053.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2054.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2055.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2056.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.

IMG_2057.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2058.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2059.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2060.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2061.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2062.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2063.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2064.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2065.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2066.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.

IMG_2067.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2068.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2069.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2070.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2071.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2072.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2073.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2074.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2075.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2076.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.

IMG_2079.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2080.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2081.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2082.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2083.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2084.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2085.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2086.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2087.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2088.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2089.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2090.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2091.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2092.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2093.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2094.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2095.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2096.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2098.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2099.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2100.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2101.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.

IMG_2102.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2103.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2104.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2105.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2106.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2107.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2108.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2109.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2110.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2111.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.

IMG_2112.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2113.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2114.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2115.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2116.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2117.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2118.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2119.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2120.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2121.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est. Déplacement du bloc de paroi au sommet du haut fourneau.
IMG_2124.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2125.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2127.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2129.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2130.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2131.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2132.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2133.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2134.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2135.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2136.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2137.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2138.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2139.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2140.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2141.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2142.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2143.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2144.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2145.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2146.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2147.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2148.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_MG_8145.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Photo de groupe
_MG_8146.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Photo de groupe
_MG_8147.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Photo de groupe
_MG_8148.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance
_MG_8149.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance
_MG_8150.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance
_MG_8151.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Ambiance

_MG_8152.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8153.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8154.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8155.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8156.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8157.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8158.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Ambiance
_MG_8159.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t n o r d - ouest		Vue d'ensemble du quart nord-ouest avant démontage
_MG_8160.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t n o r d - ouest		Vue d'ensemble du quart nord-ouest avant démontage
_MG_8161.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t n o r d - ouest		Vue d'ensemble du quart nord-ouest avant démontage
_MG_8163.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8164.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8165.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8166.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8167.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8168.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8169.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8170.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8171.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8172.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8173.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8174.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8175.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord

_MG_8226.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8227.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8228.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8229.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8230.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8231.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8232.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8233.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8234.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8235.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8236.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8237.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8238.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8239.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8240.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8241.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8242.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8243.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
_MG_8244.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie coupe nord
IMG_2153.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2154.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2155.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2156.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2157.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2158.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2159.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2160.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2161.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2162.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2163.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2164.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2168.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2169.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2170.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2180.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2181.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2183.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2184.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2185.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2189.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2190.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2193.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2194.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2195.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2196.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2197.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2198.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2199.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2200.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2202.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2204.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2208.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2209.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2210.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2213.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2214.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2216.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2220.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2221.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2222.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2223.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2224.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2225.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2226.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2227.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2228.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2229.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2230.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2232.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2234.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2235.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2236.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2237.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2241.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2242.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2245.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2247.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2248.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2255.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2258.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2262.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2266.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2267.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2268.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2275.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2276.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2277.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2278.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2280.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2281.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2282.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2283.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2284.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2285.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2286.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2287.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2289.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2290.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2291.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2294.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2295.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2296.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2297.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2298.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2300.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2301.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2303.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2304.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2305.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2306.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2308.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2309.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2310.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2311.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2312.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2313.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2314.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2316.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2317.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2318.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2319.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2320.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2321.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2327.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2328.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2329.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2330.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2331.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2338.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2339.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2341.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2342.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2343.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2344.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2345.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2348.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2349.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2350.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2351.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2353.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2354.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2355.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2356.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2357.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2358.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2359.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2361.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2363.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2365.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2367.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2368.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2371.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2372.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2374.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2375.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2377.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2378.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2379.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2380.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2381.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2382.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2383.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2385.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2388.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2389.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2390.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2394.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2398.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2400.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2403.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2407.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2410.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2411.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2412.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2414.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2416.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2417.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2418.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2420.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2421.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2422.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2423.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2424.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2425.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2426.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2427.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2428.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2429.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2430.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2431.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2432.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2433.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2434.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2435.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2436.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2437.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2438.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2440.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2441.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2442.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2443.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2444.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2445.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2446.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2449.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2450.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2451.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2452.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2453.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2454.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2455.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2456.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2457.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2458.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2459.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2460.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2461.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2462.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2463.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2464.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2465.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2466.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2467.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2468.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2469.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2470.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.

IMG_2471.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_MG_8252.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Embrasure de travail vue générale
_MG_8253.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Embrasure de travail vue générale
_MG_8254.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Embrasure de travail vue générale
_MG_8255.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Embrasure de travail vue générale
_MG_8256.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Embrasure de travail vue générale
_MG_8257.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Embrasure de travail vue générale
_MG_8258.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Embrasure de travail vue générale
_MG_8259.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8260.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8261.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8262.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8263.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8264.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8265.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8266.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8267.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8268.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8269.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8270.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8271.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8272.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8273.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8274.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail

_MG_8375.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8376.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie de l'embrasure de travail
_MG_8377.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8378.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8379.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8380.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8381.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8382.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8383.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8384.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photographie du mur nord avant dégagement de l'effondrement dans l'embrasure
_MG_8386.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8387.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8388.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8389.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8390.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8391.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8392.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8393.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8394.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8395.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet
_MG_8396.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photogrammétrie des éléments métalliques du soufflet

_MG_8422.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo des éléments métalliques du soufflet
_MG_8423.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo zénithale des éléments métalliques du soufflet pour relevé
_MG_8424.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo zénithale des éléments métalliques du soufflet pour relevé
_MG_8425.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo zénithale des éléments métalliques du soufflet pour relevé
_MG_8426.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo zénithale des éléments métalliques du soufflet pour relevé
_MG_8427.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo zénithale des éléments métalliques du soufflet pour relevé
_MG_8428.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo zénithale des éléments métalliques du soufflet pour relevé
_MG_8429.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-ouest		Photo zénithale des éléments métalliques du soufflet pour relevé
_MG_8430.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-est		Zone de concentration de scories
_MG_8431.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-est		Zone de concentration de scories
_MG_8432.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-est		Zone de concentration de scories
_MG_8433.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-est		Zone de concentration de scories
_MG_8434.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-est		Zone de concentration de scories
_MG_8435.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Quart sud-est		Zone de concentration de scories
_MG_8436.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot		Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8437.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot		Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8438.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot		Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8439.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot		Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8440.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot		Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8441.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot		Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8442.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot		Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183

_MG_8443.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8444.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8445.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8446.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8447.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8448.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8449.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8450.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8451.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8452.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8453.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8454.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8455.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8456.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8457.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8458.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8459.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8460.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 183
_MG_8461.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8462.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8463.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8464.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 182
_MG_8465.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8466.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8467.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181

_MG_8468.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8469.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8470.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
_MG_8471.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Pièces de bois carbonisées 181
IMG_2474.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2475.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2476.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2477.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2478.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
IMG_2479.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance. Prise de vue dans le cadre de la résidence artistique financée par la région Grand Est.
_MG_8472.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue générale des pièces de bois carbonisées 181-183
_MG_8473.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue générale des pièces de bois carbonisées 181-183
_MG_8474.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue générale des pièces de bois carbonisées 181-183
_MG_8475.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue générale des pièces de bois carbonisées 181-183
_MG_8476.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue générale des pièces de bois carbonisées 181-183
_MG_8477.JPG		Terrain	CARA, Alia Venot	Quart sud-est		Vue générale des pièces de bois carbonisées 181-183
_MG_8478.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8479.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8480.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape

_MG_8481.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8482.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8483.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8484.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8485.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8486.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8487.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8488.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8492.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8493.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8494.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8495.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8496.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8497.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8498.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8499.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8500.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8501.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8502.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8503.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8504.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8505.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8506.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8507.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8508.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain

_MG_8509.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8510.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8511.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8512.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8513.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8514.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8515.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	Q u a r t nord-est		Photogrammétrie du drain
_MG_8516.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8517.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8518.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8519.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8520.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8521.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8522.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8523.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é ouest		Embrasure de travail
_MG_8524.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8525.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8526.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8527.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8528.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8529.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8530.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8531.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8532.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail
_MG_8533.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de travail

_MG_8534.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8535.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8536.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8537.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8538.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8539.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8540.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8541.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8542.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8543.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8544.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8545.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8546.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8547.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8548.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8549.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Linteau de l'embrasure de tra- vail
_MG_8550.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8551.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8552.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Embrasure de travail vue d'étape
_MG_8553.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8554.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8555.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8556.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8557.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8558.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain

_MG_8559.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8560.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8561.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8562.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8563.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8564.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8565.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8566.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8567.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8568.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8569.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8570.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8571.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8572.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8573.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8574.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8575.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8576.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8577.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8578.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8579.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8580.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8581.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8582.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Drain
_MG_8583.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance

_MG_8584.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance
_MG_8585.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance
_MG_8586.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance
_MG_8587.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance
_MG_8588.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance
_MG_8589.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance
_MG_8590.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Ambiance
_MG_8591.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8592.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8593.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8594.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8595.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8596.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8597.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8598.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence	M o i t i é nord		Embrasure de travail vidée
_MG_8600.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Vue d'ensemble de la couche jaune sablonneuse
_MG_8601.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Vue d'ensemble de la couche jaune sablonneuse
_MG_8602.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Vue d'ensemble de la couche jaune sablonneuse
_MG_8603.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8604.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8605.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8606.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8607.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8608.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8609.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140

_MG_8610.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8611.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Couche d'incendie 1140
_MG_8612.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			US 1121
_MG_8613.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			US 1121
_MG_8614.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			US 1121
_MG_8615.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			US 1121
_MG_8616.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			US 1121
_MG_8617.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8618.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8619.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8620.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8621.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8622.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8623.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8624.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8625.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8626.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8627.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8628.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8629.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8630.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8631.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8632.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8633.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8634.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau

_MG_8635.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8636.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8637.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8638.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8639.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8640.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8641.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8642.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8643.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8644.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8645.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8646.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8647.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
_MG_8648.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Creuset du haut fourneau
IMG_2688.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2689.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2690.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2691.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2692.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2693.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2694.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2695.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2696.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2697.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2698.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2699.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2701.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2702.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2703.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2704.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2705.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2706.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2707.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance
IMG_2708.JPG		Terrain	© Fabien Legay				Ambiance

IMG_2755.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2756.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2757.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2758.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2759.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2760.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2761.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2762.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2763.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2764.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2765.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
IMG_2766.JPG		Terrain	© Fabien Legay			Ambiance
_MG_8654.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8655.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8656.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8657.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8658.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8659.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8660.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8661.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8662.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8663.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8664.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 205
_MG_8666.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 206
_MG_8667.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 206
_MG_8668.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 206
_MG_8669.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 206
_MG_8670.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 206
_MG_8671.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 207
_MG_8672.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Inventaire 207

_MG_8673.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Inventaire 207
_MG_8674.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Inventaire 207
_MG_8675.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Inventaire 207
_MG_8676.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Inventaire 207
_MG_8679.JPG		Terrain	CARA, Pieters	Maxence			Inventaire 207
_MG_8684.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie	M o i t i é nord		Mur sud du haut fourneau
_MG_8685.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie	M o i t i é nord		Mur sud du haut fourneau
_MG_8686.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie	M o i t i é nord		Mur sud du haut fourneau
_MG_8687.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie	M o i t i é nord		Mur sud du haut fourneau
_MG_8689.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Angle des murs 1125 et 1126
_MG_8690.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Angle des murs 1125 et 1126
_MG_8691.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Angle des murs 1125 et 1126
_MG_8692.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Angle des murs 1125 et 1126
_MG_8693.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Angle des murs 1125 et 1126
_MG_8694.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Angle des murs 1125 et 1126
_MG_8695.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Angle des murs 1125 et 1126
_MG_8696.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1129
_MG_8697.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1129
_MG_8698.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1129
_MG_8699.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1129
_MG_8700.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1129
_MG_8701.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1129
_MG_8702.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1129
_MG_8703.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128
_MG_8704.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128

_MG_8705.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128
_MG_8706.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128
_MG_8707.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128
_MG_8708.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128
_MG_8709.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128
_MG_8710.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1128
_MG_8711.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1147
_MG_8712.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1147
_MG_8713.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1147
_MG_8714.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1147
_MG_8715.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1148
_MG_8716.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1148
_MG_8717.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1148
_MG_8718.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1148
_MG_8719.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1148
_MG_8720.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur 1148
_MG_8721.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8722.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8723.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8724.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8725.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8726.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8727.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8728.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011
_MG_8729.JPG		Terrain	CARA, Tressard	Ophélie			Mur F1011

_MG_8730.JPG		Terrain	CARA, Ophélie Tressard			Mur 1126
_MG_8731.JPG		Terrain	CARA, Ophélie Tressard			Mur est.
_MG_8732.JPG		Terrain	CARA, Ophélie Tressard			Mur 1126
_MG_8733.JPG		Terrain	CARA, Ophélie Tressard			Mur 1126
_MG_8734.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8735.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8736.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8737.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8738.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8739.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8740.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8741.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1127
_MG_8742.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1149
_MG_8743.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1149
_MG_8744.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1149
_MG_8745.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1149
_MG_8746.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1149
_MG_8747.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1149
_MG_8748.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1149
_MG_8749.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1145
_MG_8750.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1145
_MG_8751.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1145
_MG_8752.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1145
_MG_8753.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1145
_MG_8754.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Sa- linas			Mur 1146

_MG_8755.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Salinas			Mur 1146
_MG_8756.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Salinas			Mur 1146
_MG_8757.JPG		Terrain	CARA, Gaïane Salinas			Mur 1146
_MG_8759.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Mur sud.
_MG_8760.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Mur sud.
_MG_8761.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Mur est.
_MG_8762.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure de travail.
_MG_8763.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure de travail, mur est.
_MG_8764.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure de travail.
_MG_8765.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure de travail, montant est.
_MG_8766.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure de travail, dame.
_MG_8767.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure de travail, pilier de cœur.
_MG_8768.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure des soufflets, mur ouest.
_MG_8769.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure des soufflets, mur ouest.
_MG_8770.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure des soufflets, mur ouest.
_MG_8771.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure des soufflets, pilier de cœur.
_MG_8772.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Face ouest, mbrasure des soufflets.
_MG_8773.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure des soufflets, pilier de cœur.
_MG_8774.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure des soufflets.
_MG_8775.JPG		Terrain	CARA, Maxence Pieters			Embrasure des soufflets, mur ouest.
_MG_2985.JPG		M o b i l i e r	CARA, Arnaud Colard		576	
_MG_2986.JPG		M o b i l i e r	CARA, Arnaud Colard		576	
_MG_2995.JPG		M o b i l i e r	CARA, Arnaud Colard		580	
_MG_3021.JPG		M o b i l i e r	CARA, Maxence Pieters		596	190×100 mm.
_MG_3022.JPG		M o b i l i e r	CARA, Maxence Pieters		597	100×70 mm.

_MG_3023.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		597	100×70 mm.
_MG_3024.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		597	100×70 mm.
_MG_3025.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		595	95×88 mm.
_MG_3026.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		594	120×120 mm.
_MG_3027.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		603	80×58 mm.
_MG_3028.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		604	90×80 mm.
_MG_3029.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		602	115×102 mm.
_MG_3030.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		605	
_MG_3031.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		605	
_MG_3032.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		605	
_MG_3034.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		600	34×24 mm.
_MG_3035.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		598	71×54 mm.
_MG_3036.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		601	92×28 mm.
_MG_3037.JPG		Mobi- lier	CARA, Maxence Pieters		599	34×32 mm.
_MG_3038.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		615	
_MG_3039.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		615	
_MG_3040.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		615	
_MG_3041.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		618	
_MG_3042.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		613	
_MG_3043.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		614	
_MG_3044.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		617	
_MG_3045.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		617	
_MG_3048.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		612	
_MG_3049.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		616	
_MG_3050.JPG		Mobi- lier	Photographie Maxence Pieters.		611	

_MG_8958.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024, pierres et troncs d'arbres.
_MG_8959.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024, pierres et troncs d'arbres.
_MG_8960.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024, pierres et troncs d'arbres.
_MG_8961.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024, pierres et troncs d'arbres.
_MG_8962.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Déblais des campagnes 2023 et 2025.
_MG_8963.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Déblais des campagnes 2023 et 2025.
_MG_8964.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Déblais des campagnes 2023 et 2025.
_MG_8965.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Déblais des campagnes 2023 et 2025.
_MG_8966.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Racine de l'érable sycomore coupées en 2023 et 2024.
_MG_8967.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Racine de l'érable sycomore coupées en 2023 et 2024.
_MG_8968.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024 ayant endommagé la digue de l'établissement métallurgique.
_MG_8969.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024 ayant endommagé la digue de l'établissement métallurgique.
_MG_8970.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024 ayant endommagé la digue de l'établissement métallurgique.
_MG_8971.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Traces de la crue d'octobre 2024 ayant endommagé la digue de l'établissement métallurgique.
_MG_8972.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	Fragment de paroi du haut fourneau conservé en état par la
_MG_8973.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8974.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8975.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8976.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8977.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8978.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	

_MG_8979.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8980.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8981.JPG		Mobilier	Photographie Maxence Pieters.		625	
_MG_8982.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.		626	Linteau.
_MG_8983.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.		626	
_MG_8984.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.		626	
_MG_8985.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.		626	
_MG_8986.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.		626	
_MG_8987.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.		626	
_MG_8988.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			Déblais des campagnes 2023-2024.
_MG_8989.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			
_MG_8990.JPG		Terrain	Photographie Maxence Pieters.			

Annexe 7 : inventaire des relevés

N°	Secteur	Type	Désignation
R20	6	Coupe	Coupe ouest
R21	6	Coupe	Coupe sud
R22	6	Coupe	Coupe du drain
R23	6	Coupe	Coupe ouest
R24	6	Coupe	Inventaire 131
R25	6	Coupe	Coupe drain
R26	6	Coupe	Coupe du creuset du haut fourneau
R27	6	Coupe	Coupe de la tranchée axe nord-sud

Annexe 8 : inventaire des points topographiques

Nom	X	Y	Z	Type
REF_01	831142.490	6980999.929	231.800	
REF_02	831145.163	6981012.259	230.400	
SD.01	831145.020	6981011.122	230.199	SD
SD.02	831155.045	6981007.285	229.881	SD
SD.03	831158.746	6981021.443	229.572	SD
SD.04	831154.135	6981023.653	228.922	SD
SD.05	831147.125	6981021.270	229.170	SD
SD.06	831144.987	6981013.133	230.387	SD
SD.07	831145.622	6981012.752	230.369	SD
SD.08	0.000	0.000		INV
INV_181	831150.269	6981012.827	230.143	INV
INV_182	831151.337	6981012.589	230.172	INV
INV_183	831151.766	6981012.176	230.090	INV
INV_184	831150.321	6981012.480	230.119	INV
US1104_1	831147.832	6981013.681	230.010	US
US1104_2	831148.011	6981012.988	230.005	US
US1104_3	831148.478	6981012.642	230.016	US
US1104_4	831148.840	6981012.509	230.031	US
US1104_5	831149.719	6981012.368	230.110	US
US1104_6	831150.128	6981012.052	230.059	US
US1104_7	831150.196	6981011.953	230.065	US
US1104_8	831150.341	6981011.963	230.104	US
US1104_9	831150.174	6981011.624	230.058	US
US1104_10	831150.537	6981011.527	230.062	US
US1104_11	831150.450	6981011.416	230.064	US
US1104_12	831150.535	6981011.365	230.025	US
US1104_13	831150.680	6981011.565	230.098	US
US1104_14	831150.990	6981011.458	230.081	US
US1104_15	831150.989	6981011.670	230.098	US
US1104_16	831151.230	6981011.821	230.102	US
US1104_17	831151.175	6981011.910	230.121	US
US1104_18	831151.177	6981012.134	230.148	US
US1104_19	831151.382	6981011.966	230.116	US
US1104_20	831151.231	6981012.408	230.120	US
US1104_21	831151.217	6981011.543	230.082	US
US1104_22	831151.150	6981011.418	230.080	US
US1104_23	831151.246	6981011.413	230.083	US
US1104_24	831151.264	6981011.296	230.055	US
US1104_25	831150.286	6981011.481	230.043	US

Nom	X	Y	Z	Type
US1104_26	831150.204	6981011.541	230.049	US
US1104_27	831150.151	6981011.480	230.059	US
US1104_28	831150.210	6981011.403	230.054	US
US1112_1	831156.262	6981022.187	228.837	PTGR
US1112_2	831156.244	6981022.199	228.831	PTGR
US1112_3	831156.587	6981021.598	229.017	PTGR
US1112_4	831155.983	6981021.185	228.949	PTGR
US1112_5	831156.158	6981020.270	229.057	PTGR
US1112_6	831155.443	6981019.916	228.966	PTGR
US1112_7	831155.630	6981019.146	229.152	PTGR
US1112_8	831155.632	6981019.146	229.159	PTGR
US1112_9	831155.020	6981018.816	229.181	PTGR
US1112_10	831155.432	6981018.126	229.361	PTGR
INV185	831151.757	6981018.367	229.610	INV
INV186	831151.751	6981017.890	229.234	INV
INV187	831151.537	6981018.095	229.331	INV
INV189	831151.766	6981017.155	229.142	INV
INV190	831151.781	6981017.098	229.153	INV
R27A	831149.469	6981016.647	230.125	RV
R27B	831152.801	6981015.093	230.453	RV
R24A	831147.095	6981017.044	229.367	RV
R24B	831147.866	6981017.024	229.316	RV
R25A	831155.540	6981017.538	229.476	RV
R25B	831154.398	6981018.354	229.259	RV
REF_01	831142.490	6980999.929	231.800	
205	831149.871	6981017.597	230.531	INV
206	831154.088	6981016.870	229.898	INV
207	831152.752	6981013.803	230.850	INV
REF_01	831142.490	6980999.929	231.800	
1003.1	831158.863	6981006.126	229.833	ST
1003.2	831155.853	6981006.962	229.878	ST
1003.3	831152.372	6981008.181	229.990	ST
1003.4	831148.882	6981009.395	230.205	ST
1003.5	831145.872	6981010.596	230.234	ST
1003.6	831142.190	6981012.211	230.085	ST
1003.7	831138.556	6981013.895	230.060	ST
1003.8	831134.377	6981015.468	230.149	ST
1003.9	831131.476	6981016.773	230.240	ST
Nom	X	Y	Z	Type
1003.10	831128.305	6981017.680	230.302	ST
1003.11	831125.146	6981018.347	230.294	ST
1003.12	831121.484	6981019.078	230.260	ST
1003.13	831118.979	6981019.568	230.206	ST
1003.14	831116.976	6981019.660	230.105	ST
1003.15	831113.553	6981019.858	229.746	ST

Nom	X	Y	Z	Type
1003.16	831111.177	6981019.555	229.841	ST
1003.17	831110.488	6981019.387	229.829	ST
1003.18	831105.531	6981017.032	230.086	ST
1003.19	831112.003	6981017.748	229.919	ST
1003.20	831117.686	6981017.738	230.253	ST
1003.21	831120.120	6981017.442	230.311	ST
1003.22	831122.985	6981016.910	230.405	ST
1003.23	831126.632	6981016.097	230.396	ST
1003.24	831129.201	6981015.533	230.297	ST
1003.25	831133.240	6981013.983	230.264	ST
1003.26	831136.388	6981012.857	230.021	ST
1003.27	831139.599	6981011.528	230.044	ST
1003.28	831144.096	6981009.691	230.162	ST
1003.29	831149.521	6981007.775	230.071	ST
1003.30	831153.622	6981006.457	229.861	ST
1003.31	831156.988	6981005.420	229.784	ST
ST 1003.1	831157.246	6981005.793	229.799	ALT
ST 1003.2	831145.339	6981009.816	230.175	ALT
ST 1003.3	831124.252	6981017.534	230.177	ALT
ST 1003.4	831107.294	6981018.528	229.887	ALT
REF_02	831145.163	6981012.259	230.400	
REF_02	831145.163	6981012.259	230.400	
REF 3	831143.538	6981020.575	229.964	REF
1004.B.1	831147.872	6981013.764	230.110	ST
1004.B.2	831148.339	6981015.493	229.549	ST
1004.B.3	831149.089	6981017.851	229.490	ST
1004.B.4	831149.217	6981018.699	229.564	ST
1004.H.1	831147.857	6981013.734	230.538	ST
1004.H.2	831148.288	6981015.482	230.669	ST
1004.H.3	831148.832	6981015.628	230.916	ST
1004.H.4	831150.171	6981016.822	230.543	ST
1004.H.5	831148.948	6981017.886	230.306	ST
1004.H.6	831149.199	6981018.864	230.217	ST
1004.H.7	831150.755	6981018.397	230.099	ST
1004.H.8	831150.646	6981017.093	230.558	ST
1004.H.9	831150.440	6981016.336	230.702	ST
1004.H.10	831150.076	6981015.408	230.976	ST
1004.H.11	831149.977	6981014.824	230.775	ST
1004.H.12	831150.898	6981014.551	231.009	ST
1004.H.13	831151.626	6981014.301	230.898	ST
1004.H.14	831151.949	6981015.074	231.123	ST
1004.H.15	831152.209	6981015.563	231.089	ST
1004.H.16	831152.193	6981015.650	231.052	ST
1004.H.17	831152.406	6981016.180	230.984	ST
1004.H.18	831152.766	6981016.696	230.683	ST

Nom	X	Y	Z	Type
1004.H.19	831153.165	6981017.308	230.593	ST
1004.H.20	831153.376	6981017.875	229.738	ST
1004.H.21	831154.379	6981017.479	230.146	ST
1004.H.22	831153.070	6981012.363	230.731	ST
REF_4	831165.187	6981019.290	230.286	REF
1011.E.1	831150.660	6981016.971	229.762	F
1011.E.2	831151.183	6981016.811	229.750	F
1011.E.3	831151.219	6981016.477	229.783	F
1011.E.4	831150.604	6981016.627	229.967	F
REF_02	831145.163	6981012.259	230.400	
1011.O.1	831151.711	6981016.597	229.526	F
1011.O.2	831151.564	6981016.299	229.904	F
1011.O.3	831152.217	6981016.058	229.987	F
1011.O.4	831152.365	6981016.276	229.993	F
1012.1	831150.755	6981016.226	230.347	F
1012.2	831150.662	6981016.047	230.369	F
1012.3	831150.636	6981015.870	230.366	F
1012.4	831150.613	6981015.702	230.362	F
1012.5	831150.674	6981015.544	230.360	F
1012.6	831150.786	6981015.311	230.362	F
1012.7	831150.963	6981015.175	230.363	F
1012.8	831151.172	6981015.111	230.368	F
1012.9	831151.397	6981015.136	230.374	F
1012.10	831151.585	6981015.294	230.388	F
1012.11	831151.746	6981015.559	230.276	F
1012.12	831151.888	6981015.560	230.353	F
1012.13	831151.972	6981015.696	230.443	F
1012.14	831151.964	6981015.867	230.409	F
1012.15	831151.940	6981015.980	230.349	F
1004.B.5	831150.691	6981018.328	229.323	ST
REF_4	831165.186	6981019.308	230.247	
REF_5	831154.821	6981025.599	230.456	REF
1004_B_5	831150.715	6981018.290	230.968	ST
1004_B_6	831150.563	6981017.135	231.116	ST
1004_B_7	831152.521	6981016.376	230.817	ST
1004_B_8	831153.375	6981017.735	230.865	ST
1004_B_9	831154.342	6981017.263	231.251	ST
R30_1	831154.342	6981017.251	231.251	RV
R30_2	831154.387	6981017.458	231.793	RV
R30_3	831154.264	6981016.182	232.378	RV
R30_4	831153.161	6981017.319	232.235	RV
R30_5	831153.386	6981017.889	231.386	RV
R30_6	831153.322	6981017.796	230.996	RV
R31_1	831153.322	6981017.794	230.995	RV
R31_2	831153.382	6981017.890	231.385	RV

Nom	X	Y	Z	Type
R31_3	831153.064	6981017.383	231.417	RV
R31_4	831153.160	6981017.317	232.238	RV
R31_5	831152.388	6981016.172	232.668	RV
R31_7	831152.366	6981016.227	231.779	RV
R31_8	831152.543	6981016.442	230.833	RV
R32_1	831152.547	6981016.456	230.834	RV
R32_2	831152.357	6981016.219	231.767	RV
R32_3	831151.604	6981016.418	231.439	RV
R32_4	831151.178	6981016.601	231.539	RV
R32_5	831150.737	6981016.948	231.310	RV
R32_6	831150.675	6981016.988	231.138	RV
R 33_1	831150.719	6981018.275	230.960	RV
R 33_2	831150.724	6981018.413	231.761	RV
R 33_3	831150.501	6981018.466	232.003	RV
R 33_4	831149.200	6981018.877	231.861	RV
R 33_5	831149.254	6981018.764	231.197	RV
1010_1	831156.658	6981022.252	230.589	F
1010_2	831156.452	6981021.521	230.629	F
1010_3	831156.114	6981020.562	230.666	F
1010_4	831155.765	6981019.686	230.740	F
1010_5	831155.543	6981018.822	230.759	F
1010_6	831155.282	6981018.050	230.842	F
1010_7	831154.897	6981018.305	230.854	F
1010_8	831155.107	6981018.991	230.775	F
1010_9	831155.386	6981019.638	230.685	F
1010_10	831155.804	6981020.393	230.701	F
1010_11	831156.097	6981021.302	230.628	F
1010_12	831156.396	6981022.432	230.536	F
R28_1	831147.858	6981013.768	230.620	RV
R28_2	831149.681	6981013.197	231.220	RV
R28_3	831153.059	6981012.338	230.721	RV
R28_4	831152.930	6981012.470	229.981	RV
R28_5	831149.858	6981013.262	230.139	RV

Table des matières

1. Fiche signalétique (fouille archéologique).....	7
2. Phase de terrain.....	7
3. Phase de post-fouille	7
4. Rédaction du rapport	7
5. Remerciements	7
Introduction.....	15
Le site de <i>Linchamps</i> dans son environnement.....	16
1. Localisation du site	16
2. État des connaissances	17
2.1. La métallurgie à Linchamps (Patrice Bertrand, Maxence Pieters)	18
2.1.1. Chronologie de l'activité métallurgique.....	18
2.1.2. L'approvisionnement en matière première	20
2.2. Le château de Linchamps	21
2.3. La vieille route de Monthermé à Linchamps	22
3. L'environnement naturel.....	22
3.1. Géologie de la vallée de l'Ours (Jean-Pierre Penisson).....	23
3.2. Intérêt botanique et faunistique (Jean-Pierre Penisson).....	25
3.2.1. Localisation administrative.....	25
3.2.2. Commentaire général.....	25
4. Conclusion	26
Description de l'opération.....	29
1. Problématique de l'intervention	29
2. Conditions d'intervention	30
3. Méthodologie de terrain	30
3.1. Description de la zone d'intervention	30
3.2. Description du sondage 6	33
3.3. Méthode de fouille et d'enregistrement	33
3.4. Gestion des déblais.....	34
4. Valorisation de l'opération auprès du public	34
4.1. La médiation	35
4.2. La vulgarisation	35
4.3. La résidence photographique	35
5. Gestion des données	35
6. Traitement du mobilier.....	36
Présentation des vestiges.....	37

1.	Les niveaux d'effondrement du haut fourneau	37
1.1.	Les niveaux sud	37
1.2.	Les niveaux est	39
1.3.	Les niveaux nord	39
1.4.	Les niveaux ouest	40
1.5.	La partie interne du haut fourneau	40
1.6.	Mobilier	40
1.7.	Conclusion	41
2.	Les niveaux d'occupation	42
2.1.	Secteur sud	42
2.2.	Secteur est	42
2.3.	Secteur nord	42
2.4.	Le niveau d'occupation interne du haut fourneau	42
2.5.	Conclusion	43
3.	Le drain	43
4.	Le coursier	44
5.	L'architecture du haut fourneau	44
5.1.	Maçonnerie du haut fourneau	44
5.2.	Conception du haut fourneau	45
5.2.1.	<i>Face sud</i>	45
5.2.2.	<i>Face est</i>	45
5.2.3.	<i>Face nord</i>	45
5.2.4.	<i>Face ouest</i>	48
5.2.5.	<i>L'intérieur du haut fourneau</i>	48
5.2.6.	<i>Conclusion</i>	49
6.	La topographie du site	49
7.	Chronologie	49
8.	Conclusion	50
1.	Protocole de prélèvement et de traitement	53
1.1.	Matériaux scoriacés	53
1.2.	Mobilier métallique	54
1.3.	Vaisselle en céramique et en verre	54
1.4.	Charbon	54
1.5.	Mobilier lapidaire	54
2.	État sanitaire du mobilier	54
3.	Description du mobilier	54
3.1.	Typologie des scories de haut fourneau (Maxence Pieters, Arnaud Colard)	54
3.1.1.	<i>La scorie de haut fourneau</i>	56
3.1.2.	<i>Les scories magnétique</i>	56

3.1.3. Les scories non magnétiques.....	56
3.2. Le laitier.....	57
3.2.1. Les scories ferreuses	57
3.2.2. Les scories métalliques.....	57
3.2.3. Analyse du corpus	57
3.3. Les parois.....	57
3.4. Le charbon.....	59
1.1. Le mobilier métallique	59
3.5. La vaisselle.....	60
4. Conclusion	60
Synthèse et perspectives	61
1. Synthèse des apports de la campagne 2024	61
2. Protocole e poursuite des investigations.....	61
3. Programme de valorisation des vestiges	62
3.1. La route du Fer	62
3.2. Valorisation du <i>Vî Fournia</i>	63
4. Conclusion	64
Bibliographie.....	65
Annexe 1 - Transcription du bail de Linchamps.....	67
Annexe 2 - Inventaire inventaire des US	69
Annexe 3 - Inventaire inventaire des Faits	75
Annexe 3 - Inventaire du mobilier par US.....	76
Annexe 5 - Inventaire du mobilier par matériau.....	79
Annexe 6 - Inventaire des clichés numériques	82
Annexe 7 : inventaire des relevés	269
Annexe 8 : inventaire des points topographiques	270



